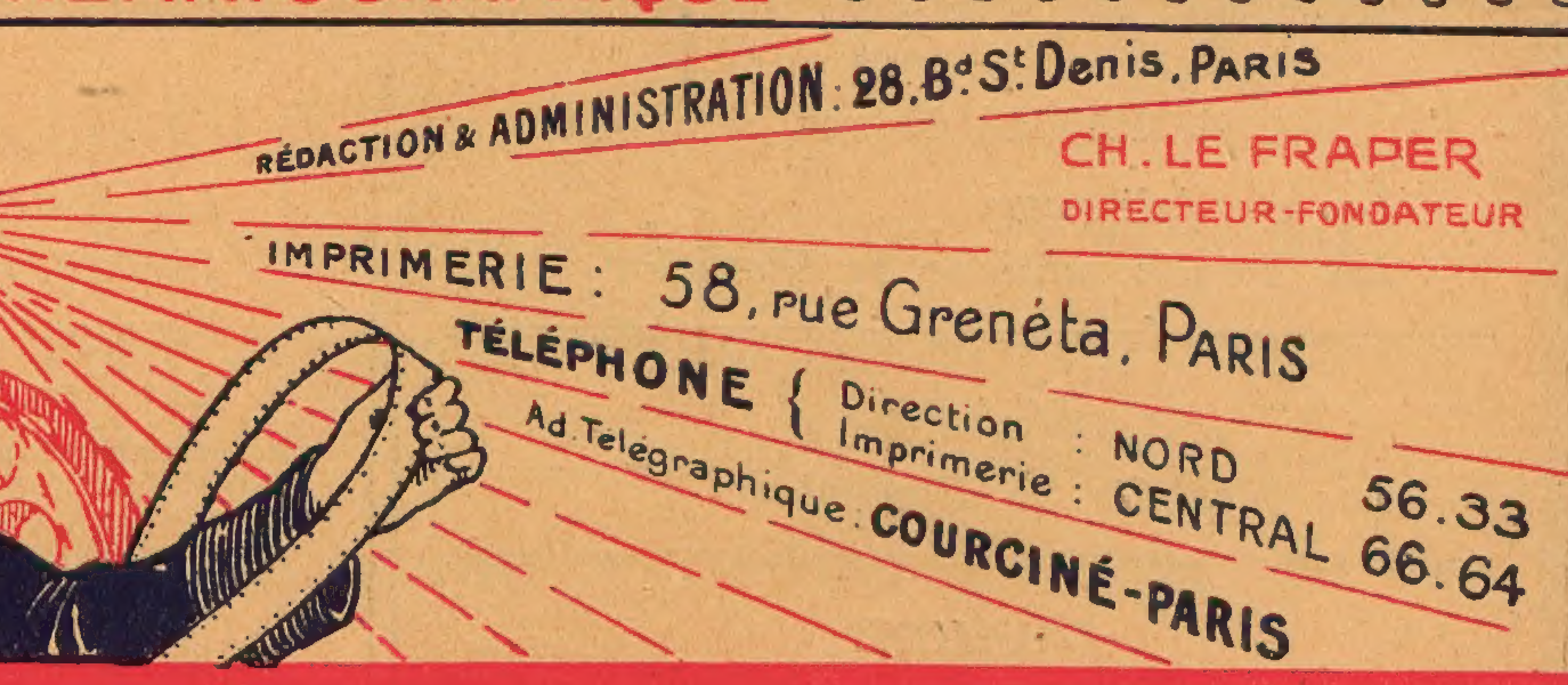
Quatrième Année - N° 20. Le Numéro : 30 centimes 16 Mai 1914

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE





DOCUMENTEZ-VOUS

Les BEAUX FILMS annoncés cette semaine :

PATHÉ Frères

La joie fait peur
Les Trente millions de Gladiator

S.C.A.G.L.

Les Exploits de Rocambole

GAUMONT

Severo Torelli

L. AUBERT

La Marseillaise
Le Camelot

PASQUALI

Les Ramoneurs

ECLAIR

Protéa

CENTRAL FILM SERVICE

La Maison de Temperley

PHOTODRAMA

Le Lion de Venise
Madame du Barry
Othello
La Destruction de Carthage

EDISON

Le Collier de Ramsès
Les Bijoux de l'Actrice

COSMOGRAPH

Les Enfants d'Edouard
1870-1871
Ferragus n'est pas mort
Les Frères de la Liberté

Ch. MARY

Les Pardaillan
Héroïsme de Française

BONAZ

Le Désastre

FILMA

Le Legs

C. HALLEY

L'Œil du Diable

ODÉON

Ne touchez pas au Drapeau
La Fille du Garde Chasse
Le vieux Sergent

FILM PARISIEN

Le Mystère du Château Rouge

MONAT

Le Stradivarius
El Aïda
Le Mystère de la Chambre 3

COMPTOIR INTERNATIONAL (Lille)

Les Voleurs de Perles

Lire les Annonces détaillées dans le corps du "Courrier"

"Severo Torelli"

L'œuvre de François COPPÉE, qui remporta sur toutes les scènes du monde un triomphal succès, devait être un jour la gloire du Cinématographe. Mais, pour mettre à l'écran "**SEVERO TORELLI**", il fallait y toucher d'une main pieuse et artiste, sous peine d'affaiblir l'œuvre du grand poète.

Ce tour de force a été réussi.

Jamais reconstitution ne fut plus fidèle, plus impressionnante. L'action dramatique suivie pas à pas est d'une grande puissance évocatrice et capable de soulever toutes les émotions.

Mis en scène avec un art incontestable, une richesse de costumes et de décors sans égale, "**SEVERO TORELLI**" restera à l'honneur de la Maison dont il porte la marque, comme une étape marquante du Cinématographe vers la grande épopée lyrique.

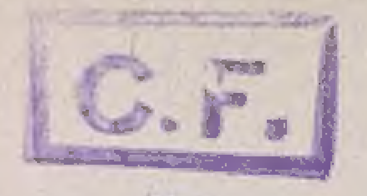
Drame de la Série "MONOPOL"

Métrage : 1208 mètres

2 grandes affiches 220/150. — 1 affiche texte. — 24 platino gravures.

Comptoir "Ciné-Location Gaumont"

28, Rue des Alouettes, PARIS



Quatrième Année. - N° 20. Le Numéro : 30 centimes. 16 Mai 1914

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an. . . . . 15 fr.
ÉTRANGER
Un an. . . . . 20 fr.

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS

TÉLÉPHONE : *Direction :* Nord 56-33
Imprimerie : Central 66-64
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COURCINÉ-PARIS

L'Épidémie

Il faut croire que l'écran est bien tentant. Ses mirages éblouissent les hommes, et font perdre à nombre d'entre eux la notion du possible et de l'impossible. Après la furie d'installation partout, de nouvelles salles trop souvent éphémères, voici qu'une épidémie d'un autre genre décime l'armée des cinématographistes, volontaires audacieux, mais hélas, bien imprudents.

Maintenant, tout le monde veut être éditeur de films. A peine un artiste a-t-il posé devant l'objectif du ciné, qu'il se découvre une âme de metteur en scène. Il ne rêve que de tourner à son compte, le scénario prodigieux que lui apporte un écrivain de génie, malheureusement incompris. Nanti de cette œuvre remarquable, dont généralement personne n'a voulu avant lui, il aura tôt fait de convertir le boulanger de son quartier, et de le décider à s'intéresser financièrement à l'opération. Ah ! on verra comment il faut dresser un scénario et l'interpréter. On saura quel talent insoupçonné les grandes maisons ont laissé dans l'ombre. Et lorsque les Pathé, Gaumont, Jourjon, Aubert ou Decourcelle, regarderont leurs films, ils resteront pétrifiés d'admiration. Que dis-je! leur caisse ne sera jamais assez bien garnie pour s'assurer le négatif unique en son genre, que ces Perrettes d'un nouveau style tournent en leurs cervelles simplistes.

Et s'ils n'en veulent pas, s'ils ont l'imprudence de négliger cette pièce sensationnelle, eh bien ! on la mettra en liberté sur le marché, où les loueurs du monde entier se la disputeront à prix d'or. On gagnera d'un seul coup cinquante mille francs, cent mille peut-être.... N'a-t-on pas entendu parler d'un film qui récemment fut vendu un million? Après tout, pourquoi n'en ferait-on pas autant.

Et pendant que le boulanger, positivement enthousiasmé, ouvre des yeux ébahis devant l'étincellement de tout cet or du film, on lui dresse un petit compte qu'il s'empresse de solder. Trois mille francs suffiront pour commencer.... On fera des économies, car on la connaît, et on mènera çà rondement. L'opérateur est prêt, il a un appareil perfectionné. Et c'est une perle. Il tourne des merveilles. Avec lui, pas besoin de lumière, pas besoin de décors. La nature n'est-elle pas là, resplendissante ! Des costumes ? Machin en louera. Ils ne sont pas très frais, ni de l'époque, mais ça n'a pas d'importance.

Comme interprètes ? on prendra la petite Paf, une étoile..., et le grand Pif, des artistes remarquables. Et ça marchera, ça marchera. Ça marche si bien, qu'au bout de quelques jours, les trois mille francs ont disparu. On retourne à la caisse du boulanger qui s'assombrit. Et lorsqu'après mille et mille péripéties, le négatif enfin terminé, sort, et qu'on le colporte de maison en maison, on s'aperçoit que ça ne tient pas debout. D'ailleurs, personne n'en veut.

Il ne reste plus qu'à recommencer. Mais le boulanger ne marche plus. Il faut retrouver un autre bailleur de fonds, tâche extrêmement pénible, et recommencer le petit jeu de tout à l'heure.

Combien, chaque semaine, de ces héros malheureux, sombre t-il ? Nul n'en sait rien, car ils pullulent. Il s'y trouve quelquefois des braves gens qui pêchent par naïveté. C'est à ceux-là que s'adresse cet article. Qu'ils se rendent compte qu'on ne tire jamais quelque chose de rien, et que dans l'état actuel de l'industrie du film, leur effort isolé a mille chances contre une de rester vain.

Il est, certes, des exemples de réussite. Mais ces exemples, au fur et à mesure que l'industrie se classe, deviennent de plus en plus rares. C'est pourquoi un un homme sensé ne saurait se baser sur une exception, pour lancer une affaire. Que chacun reste à sa place, et les films seront bien tournés. Personne ne s'en trouvera mal, et nous éviterons peut-être ainsi, cette ruineuse surproduction de médiocrités qui discréditent le cinéma.

Charles LE FRAPER.

Le Cinéma au service de l'Industrie

Le cinéma n'est pas seulement un merveilleux instrument de civilisation et d'éducation, il est aussi, comme *Le Courrier* l'a déjà constaté à maintes reprises, le meilleur agent commercial que l'industrie puisse adopter.

En voici un exemple d'application que nos compatriotes feraient bien de suivre :

Une grande Société des Etats-Unis, de Trentow N. J., vient de créer dans ses usines des machines-outils perfectionnées pour la fabrication des pneus et enveloppes d'automobiles.

Ne pouvant envoyer à ses agents du monde entier un modèle de chacune de ses machines, elle eut l'idée géniale de faire filmer ses usines en pleine marche par la célèbre Maison d'édition « Lubin », de Philadelphie.

Cette vue, d'une longueur de 500 mètres, montre la fabrication complète d'une enveloppe d'auto et son passage successif dans chacune de ces machines devant lesquelles l'ouvrier n'a presque plus qu'un rôle de surveillance.

Voilà donc l'un des directeurs de cette Société, M. Frank W. Thropp (Delaski et Thropp Circular Woven Tire Co), en tournée avec son film.

A Paris, accompagné de son agent général pour l'Europe, il convie les fabricants de pneumatiques : Continental, Dunlop, Michelin, etc., et leur présente ledit film dans un grand établissement cinématographique des Ternes, centre de l'industrie automobile.

Ce fut un succès de curiosité et les représentants de ces Maisons, sans faire un voyage coûteux aux Etats-Unis, purent à loisir, et confortablement assis dans un fauteuil, étudier sur l'écran les machines en pleine production.

Ajoutons que la bande est d'une netteté et d'une précision remarquables.

Voilà donc une application du cinéma vraiment pratique.

Elle nous vient d'un pays où dans les affaires le temps est de l'argent et où elle est en usage depuis quelques années.

Pourquoi ne l'imiterions-nous pas ?

N. LIEZ.

Au Syndicat

DE LA

PRESSE CINÉMATOGRAPHIQUE

La réunion du *Syndicat de la Presse Cinématographique,* a eu lieu le mercredi 6 mai. En voici le compte-rendu tel qu'il nous a été communiqué.

Assemblée générale du Mercredi 6 mai 1914

Les membres du Syndicat de la Presse Cinématographique se sont réunis en Assemblée générale, 19, boulevard Saint-Denis, le mercredi 6 mai.

La réunion était présidée par M. Lordier, directeur du *Cinéma.*

Etaient présents : MM. Dureau. directeur de *Ciné-Journal ;* de Reusse, directeur de *Film-Revue ;* Meignen, Liez, Marc Mario, Paul Féval, Floury, Chaffiot, Oulmann, Mario Jogand, Monnier, Verhylle, Guilhamou, Jean Benoit-Lévy, Druhot, Biard, Mariani, Retter, Urwiller, Charles Mendel, G.-T. Franconi, Pelletier.

S'étaient fait excuser : MM. Jules Demaria, Président de la Chambre Syndicale ; Edmond Benoît Lévy ; Michel Coissac, Présidents d'honneur; Charles Le Fraper, Directeur du *Courrier Cinématographique ;* Lafragette, Directeur de *Gaumont-actualités,* vice-Présidents; Léon Sazie ; Louis Déal ; Fouquet ; Lansac ; Blanc.

La séance est ouverte à 5 h. 30.

On entend le rapport du secrétaire et du trésorier.

Rapport du Secrétaire

« Messieurs,

« Le Syndicat de la Presse Cinématographique, dont l'existence remonte seulement aux premiers jours de l'année 1913, a pris une importante extension durant le court laps de temps qui nous sépare de sa fondation. Il comptait au 23 février 1913, 18 membres seulement ; ils sont aujourd'hui 67.

« Les statuts qui ont été déposés l'an dernier ne prévoyaient pas en Assemblée générale la lecture du rapport du Secrétaire, vous m'excuserez donc, Messieurs, de ne pas vous présenter un n'exposé très long et très détaillé des affaires du Syndicat de la Presse Cinématographique. Cette lacune sera dorénavant comblée, puisque dans la rédaction des nouveaux statuts qui va vous être soumise dans un instant, il est prévu que dans les Assemblées générales, la lecture du rapport du Secrétaire figurera en tête de l'ordre du jour.

« Sachez seulement, Messieurs, que dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu cinq réunions, au cours desquelles il a été décidé entre autres choses que l'accès des membres du Syndicat dans les salles de présentation et de spectacle serait demandé, et je dois vous dire que sur ce point là nous avons obtenu toute satisfaction.

« Des démarches ont été faites à la Préfecture de Police pour l'obtention de coupe-files et aux Compagnies de Chemins de fer pour celle de billets à demi-tarifs.

« Sur le premier point, nous avons obtenu d'importants résultats. Quant au second nous n'aurons satisfaction que lorsque notre Syndicat marquera un peu plus d'existence.

« Dans sa séance du 4 avril dernier, il a été décidé que deux Commissions spéciales seraient créées, l'une qui s'occuperait de l'organisation d'une grande fête de bienfaisance ; l'autre, de la révision des statuts. Comme vous le verrez tout à l'heure, la seconde a pu mener sa tâche à bien. Quant à la première, des circonstances imprévues l'engagent à vous demander de remettre cette fête au mois de septembre. Notons aussi qu'il a été décidé que dorénavant les opérateurs de prises de vue pourront être admis dans le Syndicat et que des efforts très sérieux ont été faits pour défendre les intérêts de la corporation en ce qui concerne la liberté de la Presse Cinématographique et la suppression du Droit des Pauvres.

« La nouvelle organisation de notre Syndicat nous permet aujourd'hui d'espérer que ses succès et que son influence ne pourront que croître et que lorsque nous aurons le plaisir de nous retrouver tous en Assemblée générale, nous serons encore plus nombreux qu'aujourd'hui pour constater la bonne marche et les bienfaits de notre Associations, dont l'action efficace a déjà fait naître entre les membres actuels un lien utile de bonne confraternité. »

PATHÉ FRÈRES

éditent cette semaine

un des plus puissants succès de la COMÉDIE-FRANÇAISE :

La Joie fait peur

Adaptation cinématographique de M. Jacques ROULLET
de la célèbre comédie de Mme Emile de GIRARDIN

Cette scène, qui doit figurer dans **tous les bons Programmes**
est interprétée par

MM. Pierre MAGNIER
DIEUDONNÉ



Mlles SYLVIE
Juliette CLARENS

Mme TESSANDIER et M. LE ROY
de la *Comédie-Française*

METEOR FILM

Pathé Frères

ÉDITEURS

IMPRESSIONNÉ SUR FILM ININFLAMMABLE

Dans huit jours, un chef-d'œuvre :

Maudite soit la Guerre

Rapport du Trésorier

« Messieurs,

« Comme bien vous pensez, notre jeune Syndicat n'a pas encore sa caisse bien garnie.

« Je puis vous accuser néanmoins 250 francs de recettes, provenant des cotisations versées. Il reste encore à l'heure présente 430 francs de cotisations à recouvrer.

« Les dépenses pour frais d'administration se sont élevées à 108 fr. 45.

« Voilà tout l'exposé de notre situation financière ; et puisque notre Syndicat grandit chaque jour en force et en puissance, il faut espérer que votre trésorier, à la prochaine Assemblée générale, aura le plaisir de vous marquer nos progrès par des chiffres plus importants. »

Les rapports du Secrétaire et du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

M. Lordier, président, lit les noms des nouveaux associés admis à faire partie du Syndicat.

Ce sont : MM. Léon Sazie, J.-L. Croze, Jean Benoit-Lévy, Druhot, Louis Alban, Ligouzat, F. Bondy, Eduardo Sola Guardiola (à titre de correspondant étranger) ; Rollini, Albert Hec, Guillaume d'Anvers, Patrice Buet, Monnier, Roger Lion, Retter, Louis Déal et Bréard.

Ces nominations sont approuvées et l'on décide que les noms de tous les membres du Syndicat seront publiés à la suite des statuts qui vont être imprimés après leur examen.

M. Meignen donne alors lecture des nouveaux statuts que le manque de place nous oblige à remettre à la semaine prochaine.

COMPOSITION DU SYNDICAT

Comité d'honneur

Présidents : MM. Ch. Pathé, Léon Gaumont, Ed. Benoît-Lévy, Coissac.

Vice-Président : M. Gaveau.

Membres : MM. Charles Mendel, Vandal, Joujon, Brézillon, Demaria.

Comité

Président : M. Lordier.

Vice-Présidents : MM. Dureau, Le Fraper, Lafragette, Monnier.

Secrétaires : MM. Fouquet, Druhot.

Trésoriers : MM. Oulmann, Guilhamou.

Archiviste (adjoint au Comité) : M. Jean Benoît-Lévy.

Membres : MM. Meignen, Marc Mario, Verhylle, de Reusse, Paul Féval, Floury.

Membres associés

Paris

MM. Alban, Blanc, Buguet, Bondy, Bernays, Biard, Buet-Patrice, Bréard, Chaffiot, Claude, J.-L. Croze, Franconi, Guillaume d'Anvers, Hec, Liez, Roger Lion, Martin, Mariani, Mario Jogand, Pelletier, Rollini, Retter, Léon Sazie, Urwiller, Vandal.

Départements

MM. Brandelet, Burel, Coiffet, Déal, Hugot, Hembert, Nick Karton'n, Lansac, Le maître, Lévy, Ligouzat, Robert.

Correspondants étrangers

MM. José Sola Guardiola, Eduardo Sola Guardiola.

Liste des Etablissements où les Membres du Syndicat de la Presse Cinématographique ont accès sur présentation de leur carte.

CINÉMA EXPLOITATION. Faire demande.

FÉERIC CINÉMA, 6, rue de Puteaux. (En semaine sur présentation de la carte.)

LUNA CINÉMA, 9, Cours de Vincennes. (En semaine, sauf samedi sur présentation de la carte.)

CINÉMA THÉATRE CAMBRONNE, 100, rue Cambronne. (Tous les jours, sur présentation de la carte.)

CINÉMA ARTISTIC, 115, rue Lecourbe. (En semaine, sauf samedi, sur présentation de la carte.)

EXCELSIOR, 105, avenue de la République. (Lundi, mardi, mercredi et jeudi personnellement. — Pour famille, mardi et jeudi en faisant demande à M. Noël, 8, rue du Mont-Thabor.)

HIPPODROME GAUMONT PALACE. Faire demande.

CINÉMA MIRABEAU, 71, avenue de Versailles. (Du jeudi au dimanche.)

BRASSERIE CINÉMA ROCHECHOUART, 66, rue Rochechouart. (En semaine.)

NOUVEAU CINÉMA, 125, rue Ordener. (Demander au contrôle M. Meillat ou M. Hanhart.)

CYRANO, 76, rue de la Roquette. (Tous les jours sur présentation de la carte.)

OMNIA, 5, boulevard Montmartre. (Tous les jours sauf le dimanche de cinq à sept heures.)

BATIGNOLLES CINÉMA, 59, rue de La Condamine. (Tous les jours sauf dimanches et fêtes.)

KINÉRAMA, 37, boulevard Saint-Martin. (Tous les jours en matinée, sauf jeudis, dimanches et fêtes.)

PARIS-CINÉ, 17, boulevard de Strasbourg. (Tous les jours en matinée, sauf jeudis, dimanches et fêtes.)

CINÉMAX, 30, boulevard Bonne-Nouvelle. (Tous les jours en matinée, sauf les jeudis, dimanches et fêtes.)

ALHAMBRA CINÉMA, 22, boulevard de la Villette. (Tous les jours, sauf samedis et dimanches.)



R. Plaissetty et Cie

24, Rue Saint-Augustin, PARIS

Téléphone : **Central 12-45** — Adr. Tél. : **FILMASETTY-PARIS**

LE LEGS

La 3e Aventure sensationnelle !

du Détective

Harry WILSON

est terminée

et sous peu vous pourrez admirer la charmante **petite GINETTE** qui, au milieu de péripéties angoissantes, fait preuve du plus grand courage.

CONTRE LE DROIT DES PAUVRES

□ □ □

Interview de Me E. MEIGNEN,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Docteur en Droit, Avocat-Conseil de la Chambre Syndicale
Française de la Cinématographie.

On se souvient des considérants lumineux que Me Meignen présenta lors de la première réunion de la *Ligue contre le Droit des Pauvres*. Ils furent adoptés par l'Assemblée à l'unanimité, insérés dans nombre de journaux et partout favorablement commentés.

Me Meignen, qui joint à une érudition juridique remarquable une réelle éloquence, est donc devenu le porte-parole naturel des Directeurs de spectacles dont il plaida si bien la cause le 28 avril. C'est pourquoi il nous a semblé de première importance de connaître l'opinion exacte du maître sur cette question de brûlante actualité.

Me Meignen, depuis la réunion de la Ligue, s'est éclairé aux meilleures sources. Il a compulsé maints budgets et documents, et c'est en connaissance de cause qu'il voulut bien hier nous donner, pour les lecteurs du *Courrier*, l'interview que nous reproduisons ci-dessous le plus fidèlement possible en cédant la parole à Me E. Meignen.

Lorsque, après avoir été deux fois supprimé, le Droit des Pauvres fut rétabli en 1809, ce ne fut qu'après une série de timides essais de six mois et d'un an, tant était grande l'hésitation du législateur à adopter à titre définitif une iniquité monstrueuse, contraire aux principes d'égalité devant l'impôt, de répartition des charges sur le plus grand nombre, et d'unité fiscale.

« Cet impôt étonne dans un régime d'unité fiscale, a dit un jour M. Mesureur ; il est le seul exemple d'une contribution prélevée au profit d'une catégorie particulière de citoyens. »

Toutes les recettes publiques doivent, en effet, figurer au budget général de l'Etat afin qu'elles soient soumises à la sanction et au contrôle des représentants du pays, et afin que la répartition en soit faite suivant les besoins, sans égard à la nature de la perception.

Ce principe est la base du régime fiscale moderne. Sa stricte application permet seule de prévenir les abus. Dans l'ancien régime les Fermes Générales, maîtresses de leurs crédits, soustraites au contrôle législatif, dépensaient l'intégralité de leurs recettes en frais de perception, de gestion et de personnel.

Aussi, depuis Necker, les infractions à cette règle ont-elles été partout poursuivies, et les taxes particulières qui pouvaient encore subsister ont-elles été successivement supprimées, malgré les efforts faits par les intéressés pour les maintenir en vigueur.

Comment admettre qu'une Administration Municipale puisse s'approprier une ressource budgétaire instituée par la loi, alors que le Ministre de l'Intérieur ne pourrait pas le faire pour les services d'Assistance Publique qui dépendent de son budget ?

Les conséquences de cette anomalie sont celles contre lesquelles s'élèvent avec raison toutes les grandes nations.

Le budget de l'Assistance Publique ne présente jamais d'excédents de recettes, malgré l'augmentation formidable de ses revenus, et malgré la diminution de ses charges du fait des lois de prévoyance et d'assistance, des caisses de retraites, des pensions, des rentes viagères, des assurances, des sociétés mutuelles, des facilités données à l'épargne, des œuvres et des fondations dûes à l'Etat, aux départements, aux municipalités et à l'initiative privée.

Tout ce qui est encaissé est intégralement absorbé.

Il est de principe général qu'aucun service public ne peut donner à certains revenus une affectation spéciale.

Suivant l'importance plus ou moins grande des recettes, et suivant les conditions de leur perception, elles seraient insuffisantes ou trop élevées relativement aux dépenses à faire.

Si elles étaient insuffisantes, ce seraient ceux qu'on aurait voulu favoriser qui ne recevraient pas les subsides jugés nécessaires.

Si elles étaient trop élevées, on serait amené, pour équilibrer le budget, à faire des dépenses abusives.

En 1817 il fut fait une tentative de spécialisation ; on affecta les produits des Postes, des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre à l'amortissement des rentes et au paiement des intérêts de la dette perpétuelle.

Treize ans après, on dut abroger la loi, car les produits de ces impôts spécialisés avaient, en progressant, largement dépassé le montant de la dette qu'ils étaient appelés à acquitter.

Il en est de même du Droit des Pauvres. Il figure pour une somme infime dans les recettes, puisque son produit est de 6 millions sur un total de 74 millions encaissés chaque année par l'Assistance Publique.

Il s'est élevé chaque jour, alors que les autres produits devenaient, eux aussi, plus considérables et que les charges diminuaient.

Il ne répond donc plus à un besoin.

Contraire aux principes d'unité et d'universalité, il n'a plus de justification à notre époque.

Il est injuste et inégal.

Quels que soient les subterfuges employés pour faire croire que le public y contribue, il n'en est ainsi que dans un petit nombre de salles de Paris, et il n'y a pas de raison d'ailleurs pour infliger une pénalité au public qui veut prendre une distraction artistique ou littéraire, alors qu'il n'a pas la même redevance à payer pour se livrer à des plaisirs malsains.

Une taxe d'assistance et de bienfaisance ne doit pas être supportée par quelques citoyens.

Si, après la suppression du Droit des Pauvres, certains budgets municipaux ont à demander une subvention à l'Etat, comme il leur en est déjà octroyé par les départements, le Budget Général recevra d'autre part les excédents de recettes des autres, qui dépasseront certainement les charges le jour où les représentants du pays auront le droit d'exercer un contrôle et une sanction.

S'il en était autrement, il serait facile de créer de nouvelles ressources par des mesures d'ensemble qui permettraient à l'Etat de combler le léger déficit que ces subventions pourraient amener dans le budget.

Et nulle perception ne serait mieux acceptée que celle qui aurait son origine dans l'accomplissement du devoir de bienfaisance et de charité qui doit incomber à chacun suivant ses moyens.



Me E. MEIGNEN

La Publicité est une Science

Une science de la publicité est-elle possible? Je pencherais pour l'affirmative, en disant qu'au lieu de traiter la publicité empiriquement comme elle l'a été jusqu'à présent, elle doit être considérée comme obéissant à des lois et à des règles. Ces lois et ces règles sont encore dans une certaine pénombre, mais de jour en jour on les détermine avec plus de précision.

Comme le dit Descartes, l'esprit guidé par de fausses lueurs court ça et là au hasard, semblable au voyageur qui, égaré dans une forêt, tourne en tous sens sans prendre le temps de choisir une direction et de s'y tenir.

Combien de ceux qui font, ou mieux ont la prétention de faire de la publicité, sont semblables au voyageur de Descartes et ne recherchent pas ce fil directeur qui lui permettrait d'aller vers le but qu'ils se sont fixé.

Recherchons avec eux cette direction. Nous voulons élaborer une science de la publicité. Il sera donc nécessaire de déterminer avant toute chose, quelle sera la méthode que nous appliquerons à l'étude de la matière qui fera l'objet de cette science future. Voilà quel sera notre fil directeur.

Remarquons que tous les phénomènes du même ordre observés en publicité se reproduisent dans les mêmes conditions. De cette observation, nous pourrons conclure que la publicité obéit à des lois et à des règles, qu'elle est tributaire d'une méthode. Ceci nous conduit à tenter de rattacher la publicité à un groupe de sciences déjà connues dans leurs règles générales. Quelle va être cette science ou ce groupe de sciences?

Posons-nous d'abord une question en nous plaçant à un point de vue purement historique?

Qu'est-ce que la publicité?

Comment pouvons-nous la définir?

Nous adopterons cette définition générale « La publicité est un procédé à l'aide duquel on se propose de faire connaître quelque chose au public ». En d'autres termes, la publicité est le moyen mis en œuvre pour impressionner l'intelligence humaine, éveiller l'attention, fixer le souvenir, suggérer le désir. Nous pouvons donc conclure de notre définition que, pour donner une base scientifique à la publicité, pour arriver à déterminer ses lois et ses règles, il faut nécessairement étudier et connaître les lois de la psychologie.

Le but de la publicité, avons-nous dit, est de « faire connaître une chose ». Mais comment analyser ce terme général « faire connaître ». Quel ordre d'idées implique-t-il? Décomposons-le en ses divers éléments :

1° L'élément primordial, le premier but à atteindre pour faire connaître quelque chose est d'attirer l'attention du lecteur sur cette chose « d'éveiller l'attention ». Cet élément primordial est recherché d'instinct par tous ceux qui usent de la publicité : affiches en gros caractères, couleurs violentes, annonces originales, etc. Par ces moyens, l'œil est « accroché », l'attention, par un mécanisme nerveux, est éveillée, concentrée sur la réclame. Mais la sensation qui éveille l'attention est rapidement remplacée par une autre sensation différente ;

2° Il faut donc posséder un second élément : « maintenir l'attention ». Cette continuité de l'attention n'a lieu que si la réclame, frappant fortement le lecteur, fait naître dans son esprit des associations d'idées qui, réveillant sa mémoire, fixent ses « idées » sur le phénomène passager qui a frappé ses yeux ou ses oreilles ;

3° Un troisième élément qui intervient dans l'étude du but de la publicité est que le souvenir de la réclame persiste dans la conscience du lecteur afin de pouvoir le suggestionner.

Au moment où il sentira naître en lui le besoin d'une chose, naître un désir, le souvenir de la réclame qui aura éveillé son attention le fera penser, par association d'idées, à la chose qui faisait l'objet de la réclame lue ou entendue. Il sera conduit tout naturellement à se procurer cette chose pour satisfaire son besoin ou son désir. La mémoire jouera donc ici son rôle et l'association des idées l'y aidera. Il faut bien remarquer que le souvenir sera en corrélation avec l'attention prêtée précédemment. Plus l'attention aura été forte, plus la mémoire aura été impressionnée, plus le souvenir sera précis. Cette sorte de suggestion d'achat sera une conséquence directe de l'attention.

Ceci étant dit, il est évident que nous pourrons arriver à déterminer les lois auxquelles obéit la publicité en étudiant les phénomènes décrits plus haut dans leur mécanisme et dans leurs rapports avec elle. Or, la science qui étudie la vie mentale de l'homme est la psychologie. C'est, par conséquent, à cette science que nous pourrons rattacher la publicité, et c'est sur ses principes que nous nous appuierons pour constituer une théorie scientifique de la publicité, théorie suivant les règles de laquelle nous agirons dans la pratique, théorie qui sera notre fil conducteur.

Et pour conclure cette rapide étude, nous pourrons dire qu'au lieu de faire de la publicité empiriquement, nous serons amenés à lui appliquer une méthode scientifique qui nous permettra dans des cas donnés d'arriver au but cherché : l'édification d'une bonne publicité.

E. ARNAUD DE MASQUARD,
Professeur du Cours de Publicité
à l'Ecole des Hautes Etudes
Commerciales.

Il a été dit que les gens très pauvres ne lisent pas les ANNONCES. Peut-être. En tout cas, il est exact de dire qu'ils ne demeurent pas pauvres longtemps après avoir LU LES ANNONCES.

PROCHAI

Le Film le plus sens

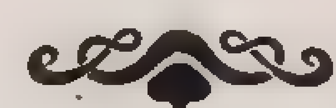
LES VOLEURS

Le plus beau, le plus grandiose



Succès incomparable

1.450 Mètres



SUPERBES PH

La Présentation aura



Comptoir Internationa

Téléphone : 607 11-13, Parvis Saint-Maurice - LILLE Adr. Tél. : INTERCINÉ

INEMENT

sationnel de la Saison

S DE PERLES

des Romans Cinématographiques



UL DÉPOSÉE



Fantastique



1.450 Mètres

HOTOGRAPHIES

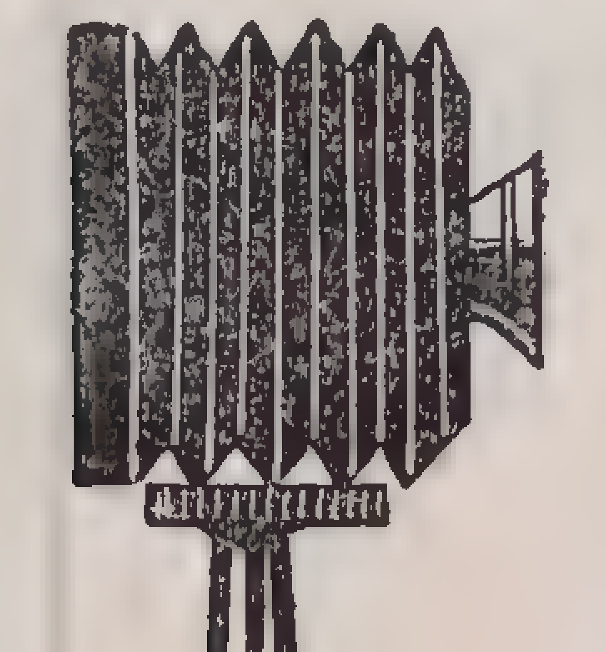
a lieu prochainement à

OLI



al de Cinématographie

Agence de BRUXELLES, 67, rue des Plantes Téléphone : A 105-82





L'INSTALLATION PRATIQUE
DES
Salles de Spectacle Cinématographique

A dater de ce jour nous publierons une série d'articles sur l'installation pratique des postes de cinématographie dus à la plume experte de M. Frank Kramer, ancien élève de l'Institut Electrotechnique de Grenoble.

M. Frank Kramer s'occupe spécialement de cinémas depuis trois ans et son habileté professionnelle lui a valu de nombreux témoignages de satisfaction de la part de ses clients.

Il a monté entre autres les postes suivants :

Fémina Cinéma, à Arles.
Variétés Cinéma, à Villeneuve-les-Avignons;
Variétés Cinéma, à Aramon (Gard);
Eden Cinéma, à Creste (Drôme);
Familia Cinéma, à Port-de-Boue;
Tivoli Cinéma, à Lorgues (Vaucluse);
Cinéma Diois, à Dié (Drôme);
Cinéma Théâtre, à Saillons (Drôme);
Casino Cinéma, à Grange (Vaucluse);
Alcazar Cinéma, à Avignon;

Et nous sommes persuadés que son expérience cinématographique rendra à nos lecteurs de nombreux services.

INTRODUCTION

Considérations générales sur les exploitations cinématographiques. — Leurs rapports avec les secteurs.

CHAPITRE PREMIER

Différents modes d'éclairage de la lanterne. — Gaz compressé. Oxyessence et similaire.

Electricité incandescence : Lampe Hewitt à filament métallique dans l'azote.

Electricité : Arc à courant alternatif et à courant continu ou cratère, forme à donner à la pointe des charbons.

CHAPITRE II

Courant nécessaire à l'éclairage d'écrans de dimensions différentes avec des longueurs de projections différentes.

Moyens d'obtenir le courant nécessaire : Groupes électrogènes et convertisseurs : Commutatrice; Transformateurs rotatifs; Transformateurs statiques; Soupapes électrolitiques; Redresseurs de courants Goulier et Cooper Hewitt; Accumulateurs.

CHAPITRE III

La Cabine. — Considérations sur les conditions d'éta-

blissement d'une cabine : règlement de police, Paris et Province.

Dispositions à adopter pour la table et les appareils de projection.

Tableaux (appareils à prévoir).

Inutilité d'un rhéostat d'absorption.

CHAPITRE IV

Des Ecrans. — Transparence. — Réflexion.

CHAPITRE V

De l'aménagement de la lumière dans une salle de cinéma. — Eclairage de secours.

Conseils pratiques

Les cinémas, de plus en plus luxueux quant aux salles, ne font pas grand progrès au point de vue éclairage ; si la projection s'est améliorée ces dernières années de notable façon, cela tient surtout aux travaux des mécaniciens pour obtenir des projecteurs plus robustes et plus fixes et surtout à ceux des opticiens qui sont arrivés à construire de merveilleux objectifs.

La partie lumière n'a, par contre, pas eu d'amélioration sensible. Pour l'électricité l'on peut dire que rien ou presque rien n'a été fait : les salles sont éclairées d'une façon brillante avant la représentation ou pendant les entr'actes, mais elles ne le sont pas du tout pendant la projection ou quand elles le sont, c'est aux dépens de celle-ci et, en gênant souvent le spectateur. Quant aux lampes à arc servant à éclairer la projection, elles sont aussi primitives qu'il y a dix ans, les lanternes sont des plus lourdes et encombrantes. Quelques maisons commencent cependant à créer de nouveaux modèles dans lesquels le charbon positif est placé horizontalement. Certaine construit même une lampe automatique dont on dit grand bien. Ces différentes lampes, dont nous examinerons le fonctionnement dans les articles suivants, n'ont pas pris jusqu'à maintenant un grand développement, d'abord parce qu'elles sont de création toute récente, ensuite, parce qu'elles ne peuvent s'employer qu'avec des projecteurs à cadrage fixe; mais je ne doute pas que ces mêmes constructeurs étudient une lanterne spéciale permettant (par le déplacement de la lanterne entière, ou par celui du condensateur) de faire varier la hauteur du point lumineux sur le projecteur; de cette façon, les projecteurs actuellement en service pourraient servir et il est hors de doute qu'étant donné leur rendement supérieur, ces lampes s'imposent d'elles-mêmes aux exploitants.

Les appareils d'éclairage par des moyens autres que l'électricité se sont aussi un peu développés; mais ces appareils intéressent peu les exploitants, car ils ne permettent l'éclairage que d'un petit écran. Ils sont cependant destinés à avoir assez de succès dans le cinéma scolaire quand celui-ci sera tout à fait adopté dans les programmes d'enseignement.

Voilà, je pense, le cinéma qui va entrer dans la voie des réformes pour son éclairage, les quelques améliorations que je signale plus haut ne sont que le commencement d'une ère nouvelle. De sérieux techniciens s'en occupent. Les exploitants auront d'ici peu des appareils leur permettant d'utiliser plus judicieusement le courant. Et cette diversion, qui divise secteurs et exploitants, cessera enfin.

Si les Directeurs de Cinémas se plaignent de la cherté du courant, les Directeurs de secteurs se plaignent également. Pour eux le cinéma est le plus mauvais client demandant beaucoup de courant au moment de la pointe (c'est-à-dire au moment où leur réseau est le plus chargé) et ne consommant rien au moment de la faible charge. Les secteurs sont obligés de garder ainsi, à la disposition des cinémas, un nombre respectable d'ampères et cela pour une utilisation de deux heures par jour. De son côté, l'exploitant leur donne ponctuellement de grosses sommes mensuelles et se plaint de leur intransigeance. L'un et l'autre sont de bonne foi, le malentendu provient de ce que les exploitants se sont généralement montré beaucoup trop pressés pour obtenir livraison de leur matériel, les constructeurs ont été amenés malgré eux à construire du matériel passe-partout, qui fonctionne dans tous les cas, mais ne donne dans presque aucun entière satisfaction, il marche par à peu près et utilise très mal le courant. J'estime que dans presque tous les cinémas la consommation de l'arc pourrait être réduite de 25 à 30 o/o pour obtenir la même lumière, il suffirait pour cela d'étudier chaque installation séparément et de modifier en conséquence les appareils tout en les rendant d'un maniement plus facile.

L'installation et la mise en marche d'un établissement cinématographique est un problème assez complexe, dont les données varient à chaque cas. Il faut donc que l'exploitant examine bien les conditions dans lesquelles il se trouve et, en particulier, qu'elles sont les ressources du secteur qui le dessert. Qu'elle est la nature du courant, les probabilités de pannes, le prix du kilowatt. Suivant chaque cas, il aura à discuter son installation d'une manière différente. Les quelques conseils et renseignements qui vont suivre lui serviront de guide, ils sont donnés sans prétention et sont dictés surtout par une grande pratique; j'éviterai, autant que possible, les termes et explications techniques. Je pense, chers lecteurs, arriver à faire œuvre utile et aider au progrès du cinéma.

(à suivre) F. KRAMER.

Tribune des Directeurs

Vic-Fezensac, 12 Mai 1914.

On nous écrit :

Je m'associe de tout cœur à la campagne que vous menez pour obtenir une réglementation plus équitable du droit des pauvres, voire même sa suppression.

Pourquoi également les Compagnies d'assurances contre l'incendie exigent-elles des suppléments de primes si élevés aux propriétaires de salles qui acceptent des cinémas, alors que nous prenons l'engagement d'éviter tous risques d'incendie avec l'éclairage électrique, cabine en tôle, cuve à eau, carters système Mallet et autres, et bientôt tous les films ininflammables ?

Veuillez agréer, etc. A. BRANA.

Directeur du Grand Cinéma Théâtre PATHÉ.

A la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale

Brillante conférence de

MM. CLÉMENT et RIVIÈRE

Le 8 mai dernier MM. Clément et Rivière ont exposé devant la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale une conférence sur « les vernis et enduits à base d'acétate de cellulose ».

L'année dernière, ces Messieurs nous avaient décrit les procédés de fabrication et les applications principales de l'acétate de cellulose. Après avoir montré que la question des applications avait fait fait un grand pas, puisque les pouvoirs publics ordonnaient de toute part la suppression de l'emploi du film de celluloïd ordinaire; et que toute l'industrie du celluloïd s'intéressait à l'acétate de cellulose, les conférenciers étudient tout une série nouvelle d'applications, celle des vernis et enduits.

L'acétate de cellulose est soluble dans une grande quantité de solvants. Pour l'emploi pratique des vernis et enduits, les conférenciers recommandent le tétrachloréthane, liquide lui-même ininflammable, nés des industries électrochimiques, corps bon marché et très bon solvant des acétates.

L'évaporation des dissolutions fournit des pellicules souples, transparentes, imperméables et ininflammables. On les a utilisées, entreautres, pour remplacer la toile dans les aéroplanes. Les conférenciers montrent que cette matière peut très bien au point de vue dynamométrique remplacer la toile. Ils présentent un modèle réduit d'un tel aéroplane dont certains types ont paraît-il volés. Ces aéroplanes à ailes transparentes sont visibles à partir d'une certaine hauteur.

Les toiles d'aéroplanes ordinaires sont toutes enduites d'une dissolution d'acétate de cellulose. Les conférenciers présentent une dissolution complètement ininflammable établie d'après un brevet de la Société A. G. F. A. La toile d'aéroplane enduite devient imperméable, plus résistante, plus brillante, ce qui permet de gagner de la vitesse. Des panneaux de toiles d'aéroplanes enduites au moyen d'enduits ininflammables colorés par incorporation de poudres minérales sont présentés. On réalise ainsi des aéroplanes colorés en toutes nuances, qui seront très utiles dans le classement des escadrielles. Les dissolutions servent dans une foule de cas d'imperméabilisation, apprêts sur étoffes, vernissage des cartes à jouer, des affiches, du linge, des bouts de cigares, etc. Une très curieuse application est celle de la fabrication des perles artificielles. Des échantillons de toute ces fabrications nous sont au fur et à mesure présentés.

Citons encore l'application signalée au vernissage des brins de poudre de guerre; la fabrication des étoffes et papiers irisés, le pelliculage des clichés à photogravure.

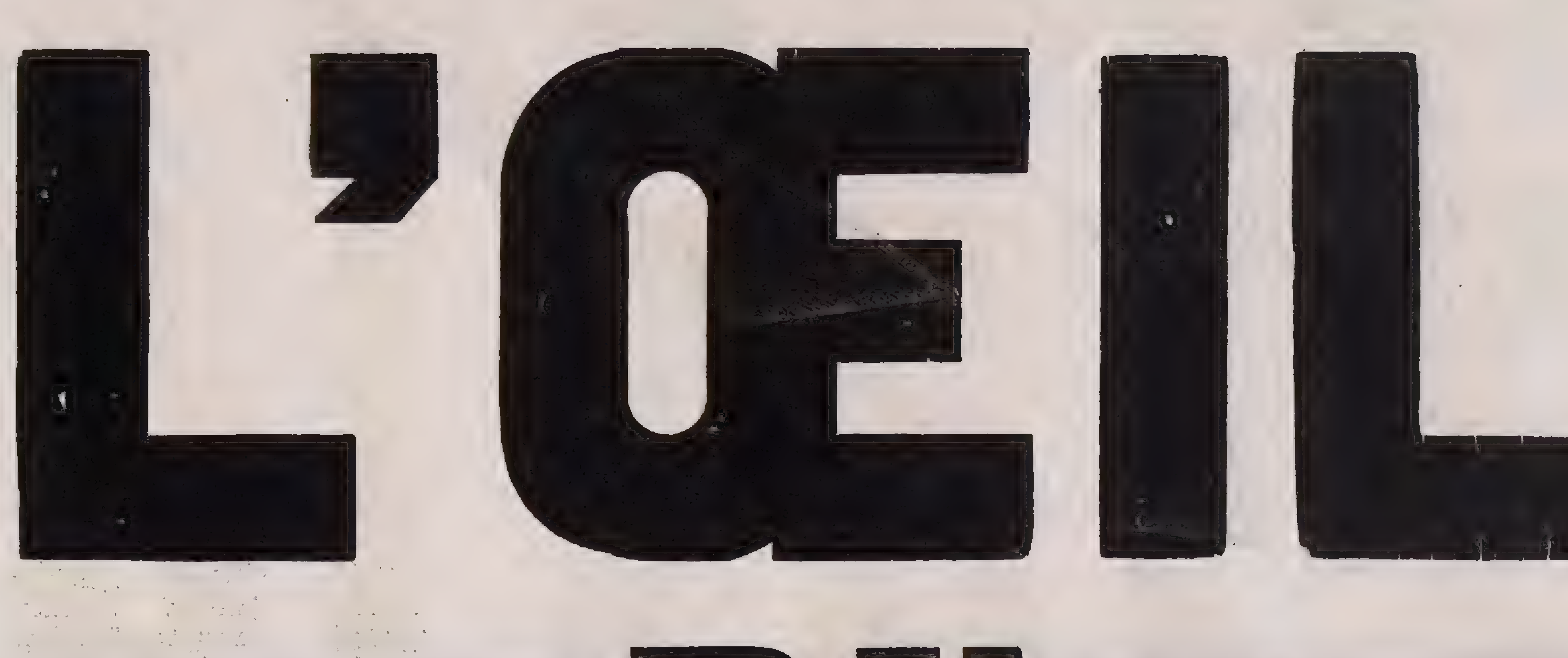
Des dissolutions plus étendues à 2 ou 3 0/0 d'acétate constituent des vernis qui sont de merveilleux protecteurs pour les métaux, ainsi que le prouve éloquemment une plaque de cuivre polie et vernie restée brillante depuis plus de 6 mois. Les conférenciers annoncent qu'ils ont réussi à produire des peintures émail au moyen de ces dissolutions et nous présentent divers échantillons, pompes à bicyclettes, bois vernis, hélices, etc.

Par étendage sur des rouleaux de toiles de ces dissolutions d'acétate, on réalise facilement des cuirs artificiels qui nous sont montrés. Egalement on fait d'excellents cuirs vernis au moyen des enduits en question.

Les conférenciers nous entretiennent ensuite des applications d'une nouvelle matière factice caoutchoutée préparée à base d'acétate, d'après un brevet A. G. F. A., et nous montrent qu'il devient facile de fabriquer en continu et rapidemment des toiles cirées et des toiles analogues.

A l'issue de la conférence, M. le Colonel Renard confirme toutes les paroles des conférenciers touchant les applications à l'aviation et leur signale qu'ils rendraient un réel service à l'aéronautique, en étudiant la question des toiles pour dirigeables, dont on ne possède aucune qualité satisfaisante.

M. Lindet, président, en remerciant les conférenciers, rappelle tout l'effort fait par eux pour l'introduction de l'acétate de cellulose dans toutes les industries, effort qui ne peut manquer de porter ses fruits.


Un bruit court...
Que MM. les Exploitants pourront se procurer le Film à grandes sensations
L'ŒIL
DU



à l'Agence Générale Cinématographique

16, Rue Grange-Batelière - PARIS

qui s'en est assuré l'exclusivité à prix d'or

REPRÉSENTANT :

C. HALLEY

PARIS - 19 bis, Rue Richer - PARIS

Téléphone : **CENTRAL 32-04** — Adr. Télég. : **FILMALLEY-PARIS**

Coin! Coin! V'là l'Auto du "Courrier"!

C. C.
C. C.
MAX AUTOMOBILISTE
MARCEL ARNAC 14.

Garez-vous! *Le Courrier Cinématographique* s'amène ; il fait du cent, je dirai même : du bon sang, à l'heure! Charles Le Fraper conduit avec maëstria ; à ses côtés, M. Lefeuvre Prudent... administrateur, crie : Casse-cou! au moindre caniveau.... Sur le marche-pied, M. Liez, digne Secrétaire de la Rédaction, trouve que ça roule bien..., puis un trio de grâces : Fernande (Secrétaire), Gabrielle et Berthe (Abonnements), qui échappe à toute critique, même à celle de M. Thiercelin, critique dramatique! M. Demachy, rêvant à quelque fabuleux scénario, demeure pensif devant l'effort athlétique de M. Dallost (chef de la Publicité), qui apporte une dernière page en couleurs. Trop tard! crie M. Barroux, l'imprimeur... ça roule !... Ferdinand (le chauffeur), est un Billiken impassible, et mon excellent ami Arnac succombe sous son labeur écrasant.

SUR L'ÉCRAN

A la Projection.

Parmi les trente mille mètres de films que nous avons vu passer sur l'écran cette semaine-ci, nous croyons devoir signaler quelques bandes qui se détachent fort avantageusement de la masse.

Chez Gaumont, nous n'avons que l'embarras du choix, le programme N° 23 ne contenant que des pièces de bonne tenue, telles que : *Guignol, Bon Devoir, La Trouvaille de Bidart, L'Amusante aventure* et *Les Résolutions de Bout de Zan*, encadrées par des vues panoramiques et documentaires très intéressantes.

Chez Pathé nous détachons *l'Amour et Dynamite*, une gentille petite comédie d'American Kinéma; le film russe, *Le Cœur brisé; Max maître d'hôtel; Maudite soit la guerre* (Belge-Cinéma-Film), etc. Sans être transcendants, ces films s'imposent à l'attention.

A Tivoli, nous ferons ressortir un assez bon film de l'Agence Moderne Cinématographique, plusieurs Ambrosio fort recommandables, un Kineto très instructif, etc. L'Union-Eclair-Location et la Maison Aubert ont présenté un excellent lot de films qu'il convient de louer dans son ensemble. Edison, et la Sales Agency figurent en bonne place. Bonaz se distingue par un drame policier, *La Mine aux millions*, et l'Eclair, par un autre : *M. Lecocq*, tous deux d'une facture très mouvementée.

Signalons à nos lecteurs une innovation du *Courrier*. A dater de cette semaine, nous publierons, au verso de la couverture, un résumé de tous les beaux films annoncés. C'est une facilité de plus que nous donnons à ceux qui nous ont accordé leur confiance.

N. L.

A Rouen.

On nous annonce de Rouen la prochaine inauguration de « Saint-Hilaire Cinéma », un nouveau Palace de 1.000 places.

Les travaux ont été confiés à M. Lesueur, le grand architecte rouennais. Il fera de cette salle, dit-on, un vrai bijou.

Ajoutons que « Saint-Hilaire Cinéma » appartient à M. F. André, un de nos abonnés les plus sympathiques.

Petites nouvelles.

Le Cinéma Centre, dirigé par M. J. Lamy, transférera prochainement ses bureaux au n° 94 de la rue Lafayette au coin du faubourg Poissonnière, dans de plus vastes locaux.

M. Couturier, Directeur de l'Agence Moderne Cinématographique, dans un récent voyage qu'il vient de faire à Londres, s'est fait concéder la représentation de la marque Phœnix Film de Londres, pour la France, Belgique, Hollande, Suisse et Brésil. D'autre part, il vient de traiter un contrat pour une série de comiques qui seront tournés par l'artiste bien connu Zinel.

Musiciens.

Tous les plus grands succès sont publiés dans *L'Essor Musical*, Revue mensuelle pour piano et piano chant, 17, rue de Rivoli, Paris.

L'Edition la plus belle et la moins chère (8 cent. le morceau).

Envoi franco d'un numéro contre 0 fr. 75 en bon de poste.

Abonnement 10 francs par an, entièrement remboursé.

Rendons à César...

Nous avions insinué dans notre compte rendu du film *La Maison de Temperley*, que le scénario paraissait être de M. Bannister Merwin. La « London Film Co », de Londres nous fait remarquer que l'auteur est M. H. M. Shaw, qui a construit entièrement ce superbe scénario. Toutes nos félicitations à M. Shaw, pour la maîtrise avec laquelle il a traité son sujet.

De passage à Paris.

M. Albert, directeur de l'Apollo-Théâtre, à Toulouse, président du Syndicat du Sud-Ouest;

M. Jean Smedt, directeur de cinéma, Uccle-Bruxelles ;

M. Edouard Piéder, directeur de l'Agence Cinématographique de l'Est, à Nancy ;

M. Salomon, directeur du Cinéma-Théâtre à Saint-Nazaire ;

M. Thévenon, directeur du Métropol-Cinéma, à Bruxelles.

M. André Valensi, correspondant du *Courrier*, à Tunis.

Pour faire salle comble.

Pour faire salle comble, il faut savoir choisir dans chaque programme un film sensationnel et surtout l'annoncer à ses clients 8 ou 15 jours d'avance, pour les engager à venir l'applaudir. Or, le moyen le plus simple, le plus pratique et le *moins coûteux*, consiste à projeter sur l'écran un cliché fixe, reproduisant en couleurs, soit une des affiches, soit une des scènes principales du film.

La maison F. MILON, 7, faubourg Saint-Denis, édite chaque semaine un certain nombre de ces annonces, dites affiches lumineuses. Il n'en coûte rien de consulter ses listes, puisqu'elle les envoie franco par poste sur simple demande.

Le Directeur conscient, soucieux de ses intérêts, ne doit négliger aucun facteur de succès. Celui-ci compte parmi les plus importants. N'hésitez pas, amis lecteurs, à faire appel à la publicité lumineuse de l'écran. Ecrivez à M. F. Milon, 7, faubourg Saint-Denis, vous en serez satisfaits.

Les Agrandissements du « Courrier ».

Depuis sa création, *Le Courrier Cinématographique* n'a jamais cessé de progresser avec une sûreté et une rapidité sans exemple dans les annales de la Presse.

Il a déjà fait, à trois reprises différentes, des agrandissements rendus nécessaires par le développement de ses affaires. Et voici que notre succès, toujours grandissant, nous crée l'obligation bien douce de donner à notre cher journal des bureaux plus vastes, où ses services multiples pourront s'organiser et fonctionner à leur aise.

A ~~dater~~ du 15 juillet *Le Courrier*, qui a pris à ~~bail~~ un étage supplémentaire ~~entier de l'immeuble qu'~~il occupe, 28, boulevard Saint-Denis, y installera sa rédaction et tous les services en dépendant.

A ce même étage, deux immenses pièces, meublées l'une en salon, l'autre en cabinet de travail, seront réservées aux abonnés accrédités du *Courrier*. Et ceux-ci y pourront à loisir *recevoir leur courrier, prendre rendez-vous, traiter leurs affaires, recevoir leur correspondance, ou l'écrire*. Ils disposeront d'une ligne téléphonique particulière, installée dans une cabine isolée attenant au cabinet de Travail, et de tous les journaux, Bottins, Annuaires, Catalogues, Notices, Prix-courants, etc., etc.

Enfin des Rédacteurs Anglais, Allemands, Espagnols, Itaiens, se tiendront là à la disposition des Etrangers.

Mais nous reparlerons de tout cela. Tous nos lecteurs seront tenus au courant de ces transformations que *Le Courrier* fait pour eux tous et pour justifier la grande confiance des milliers de cinématographistes qui, après avoir été ses abonnés, sont devenus ~~ses~~ amis fidèles.

« Le Courrier » financier.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir à plusieurs reprises, nous sommes actuellemsnt en situation d'ouvrir dans nos colonnes une rubrique financière s'appliquant à toutes les valeurs de Bourse en général.

La vogue persistante du *Courrier Cinématographique*, sa diffusion colossale, sa pénétration irrésistible lui ont amené des lecteurs pris dans tous les mondes : professionnel, industriel, mondain, intellectuel, financier. Nous nous voyons donc obligés, pour satisfaire tous nos abonnés, de sortir du cadre étroit que nous nous étions primitivement imposé et de nous occuper, en plus des Sociétés ou valeurs exclusivement cinématographiques, de toutes les autres valeurs industrielles et des Fonds d'Etat.

Mais, suivant toujours notre ligne de conduite : « renseigner exactement et loyalement tous ceux qui nous font confiance », — et ils sont légion ! — nous devions nous assurer un collaborateur dont la vieille expérience des choses de Bourse fut un sûr garant des conseils désintéressés et indiscutables que, désormais, nous prodiguerons à nos abonnés ; et nous avons fait appel à M. Pierre Fontenay, si parfaitement introduit et si estimé dans les milieux boursiers et coulissiers.

C'est lui qui étudiera, disséquera les dessous des affaires en cours de lancement ou en fonctionnement et qui renseignera nos amis sur les dangers ou les mérites des valeurs offertes. C'est lui qui leur enseignera à distinguer un banquier d'un... banquiste.

Dans un prochain numéro, nous publierons la première de ses chroniques hebdomadaires.

Avis à MM. les Opérateurs.

Notre correspondant grec nous prie de recommander à tous les opérateurs en général qui auraient l'intention de contracter un engagement à l'Etranger, de s'adresser aux Consulats pour demander des renseignements sur le pays, sur le climat et sur les maisons qui désireraient les employer. Ceci pour éviter des désillusions dans les pays où l'on ne parle pas français. Ces renseignements sont fournis par retour du courrier moyennant un timbre de 25 centimes pour la réponse. La péninsule balkanique (Grèce-Turquie-Crête) est surtout signalée.

Voilà qui est fait. MM. les opérateurs veillez, ne vous embarquez pas à la légère.

Une circulaire.

Les Directeurs de Cinémas de Paris et du département de la Seine ont reçu ces temps derniers une note de la Préfecture de Police, transmise par MM. les Commissaires divisionnaires aux Etablissements de leurs Districts.

En voici la teneur exacte de l'une d'entre elles prise au hasard :

PRÉFECTURE DE POLICE

2e DISTRICT
6, rue de la Banque
—
CABINET
de
M. BOUTEILLER
Commissaire Divisionnaire
—

Paris, le 29 avril 1914.

Le Commissaire Divisionnaire, chef du 2e District de Police Municipale et Judiciaire, à Monsieur le Directeur du Théâtre...

« J'ai l'honneur de vous prier de me transmettre régulièrement, à chaque changement ou modification, le programme de votre spectacle, dont j'assure le contrôle.

« Le Commissaire Divisionnaire,
« BOUTEILLER. »

Fidèle à sa ligne de conduite, *Le Courrier* s'est rendu immédiatement aux informations.

Reçu avec M. Léon Brézillon, président du Syndicat Français, par M. Bouteiller, commissaire divisionnaire du 2e District, il peut dire à ses amis de ne point s'émouvoir d'une circulaire de pure forme qui n'a été motivée que par certains remaniements intérieurs des services de la Préfecture de Police.

Il suffira aux Directeurs de Cinémas d'envoyer chaque semaine leur programme à leur Commissariat ou de le remettre le jour du changement à l'agent de service qui le transmettra.

Cette formalité a toujours existé. Elle était remplie avec plus ou moins de régularité voilà tout, mais elle ne présente aucun caractère dangereux.

Et nul ne doit s'en alarmer.

Quo Vadis resaisi.

A la dernière heure, nous apprenons qu'à la requête des Etablissements L. Aubert, de Paris (seul concessionnaire), le film *Quo Vadis* vient d'être saisi dans un des principaux établissements cinématographiques de Marseille.

Les feuilles poussent.

On annonce comme très prochaine la naissance de deux nouveaux journaux cinématographiques : *Le Cri du Cinéma* et *La Petite Presse Cinématographique*.

La Chambre Syndicale se propose aussi de publier un *Bulletin* dans lequel elle insérera tous les règlements, délibérations, rapports, etc., qui auront un caractère documentaire.

Le Syndicat Français des Directeurs est aussi sur le point de lancer son *Bulletin* particulier.

On le voit, les Cinématographistes ne manqueront pas de papier.

Spartacus.

On mande de Lyon que *Spartacus*, le beau film de la maison Masselot de Lille, passe en ce moment à Lyon chez MM. Boulin et Verchère, Cinéma Bellecour, pour la *cinquième* semaine.

C'est un fait peut-être unique dans les annales de la cinématographie et nous tenons à le signaler.

Ouverture.

Le Grand Cinéma Ordener la Chapelle, 77, rue de la Chapelle, a ouvert ses portes hier vendredi avec un très vif succès.

Une salle de cinématographe vient d'être ouverte à Chatel Guyon (Puy-de-Dôme). Elle est dirigée par M. Benedetti, auquel nous souhaitons de fructueuses affaires.

Réouvertures.

La salle de la rue Saint-François à Lausanne est rouverte depuis le 14 mai. C'est M. Paul Siegfried qui la dirige sous le nom de *Cinéma-Palace*.

Une affluence considérable la remplissait à l'inauguration, entourant les autorités et les membres de la presse qui la rehaussèrent de leur présence.

Les spectateurs furent unanimes à vanter l'installation coquette et le confort moderne de l'établissement réorganisé.

Le programme, composé par M. de Daué, obtint un grand succès.

Notre collègue parisien assistait à cette réouverture.

Le *Grand Cinéma* du 115 de la rue Lecourbe a rouvert également le 14 mai.

Le conseil d'administration et M. Charles Champagne, directeur, avaient invité le *Courrier* à la soirée d'inauguration qui, dans une salle brillamment agencée, s'est effectuée dans les meilleures conditions.

Prochainement.

Sur la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, le *Courrier* publiera de nouveau la liste des villes de France où il n'existe pas de théâtres de cinéma. Cette liste est d'une importance primordiale. Elle sera d'une grande utilité pour tous nos abonnés. En effet, si l'un d'eux a l'intention d'aller ouvrir un cinéma quelque part, il saura trouver de suite un endroit où il n'aura aucune concurrence à redouter, au lieu d'aller prendre un établissement dans une ville où il en existe déjà un ou même plusieurs, alors que cette ville peut à peine en alimenter un seul.

Une présentation sensationnelle.

Samedi 23 courant, dans la jolie salle de Lutetia Wagram, sera faite la présentation d'un film, qui, d'après ce que nous en savons, est appelé à un très grand retentissement.

Nous ne voulons pas déflorer le sujet afin d'en laisser toute la surprise aux heureux invités de la Maison Charles Mary qui fera cette présentation, mais ce que nous pouvons dire c'est que le film s'appelle, *Fille d'Amiral*, qu'il a été tourné par Mlle Suzanne Grandais, au milieu de décors naturels qui occasionneront très certainement une surprise aussi agréable que générale.

Enfin le sujet tout d'actualité donnera aux yeux des spectateurs la réalisation matérielle et effroyable de la plus grosse question scientifique que se posent en ce moment tous les savants du Monde.

Des cartes d'invitation pour cette première présentation seront adressées à Messieurs les Directeurs qui en tout état de cause pourront se présenter avec leur famille, et seront reçus avec empressement.

Le Manuel Pratique.

Connaître une profession avant de s'y engager est une nécessité absolue. Mais bien peu de nouveaux venus observent cette règle. Il leur serait cependant facile de faire un tour dans le labyrinthe du cinéma, grâce au *Manuel Pratique* que nous venons d'éditer.

Le Manuel Pratique, très clair, abondamment illustré, peut rendre de très réels services à nos amis. Une collaboration connue groupe dans ce volume anonyme tous ceux qui depuis l'origine de l'industrie cinématographique, s'occupent de la question, étudiant, disséquant pour ainsi dire tous les instruments, expérimentant tous les modes d'éclairages, perfectionnant, inventant et surtout pratiquant continuellement l'art de projeter les films en public. Au demeurant, c'est un ouvrage remarquable dont la place est marquée chez ceux qui s'intéressent au cinématographe. Toutes les questions y ont été traitées avec la même maîtrise, avec le même souci d'absolue vérité et une parfaite indépendance de jugement.

On trouve *Le Manuel Pratique* au *Courrier*. Il est envoyé franco par la poste contre toute demande accompagnée de 3 fr. 25.

L'OPÉRATEUR.

LE SCENARIO (1)

Nos lecteurs viennent de prouver qu'ils ont confiance dans *Le Courrier*. J'ai reçu, en effet, de nombreux scénarios. Je les ai lus, relus, puis relus encore, attentivement. Or, plus j'ai avancé dans ma lecture, plus je me suis rendu compte que la plupart des auteurs, pour ne pas dire la totalité, n'ont pas la moindre idée de la façon dont on présente un scénario. Il semble donc opportun de revenir sur ce sujet, que j'ai déjà traité longuement dans la « Technique du Scénario » (1).

Il y a une certaine manière de *présenter* un scénario. C'est cette manière que je voudrais faire comprendre à mes lecteurs et que je voudrais leur voir adopter, car elle faciliterait beaucoup les négociations pour la vente de leur ouvrage et augmenterait d'autant leurs chances de le faire accepter.

Un *scénario* se compose essentiellement de trois parties : *L'argument*, *La distribution des rôles* et *Le scénario proprement dit*. On en ajoute souvent une quatrième que j'ai appelée un *Schéma des tableaux*, mais qui n'est pas absolument nécessaire, bien qu'elle complète le tout.

1° *L'argument.*

L'argument est l'exposé du sujet que l'on présente. C'est, de fait, *la partie la plus importante du scénario*. Mais il doit être un *résumé* seulement, à la fois bref et clair, de l'histoire que l'on développera plus tard dans le scénario proprement dit. En d'autres termes on doit *éviter* toute description du temps qu'il fait, de la manière dont les personnages sont habillés, de leur apparence personnelle ou des émotions qu'ils peuvent ressentir. Il faut simplement indiquer les grandes lignes de l'action. En un mot, les deux qualités essentielles de l'argument doivent être la brièveté et la clarté, sans toutefois sacrifier la seconde à la première.

2° *La distribution des rôles.*

On commencera par les personnages les plus importants, puis les personnages secondaires et enfin les figurants.

3° *Le Scénario proprement dit.*

C'est le développement au moyen de tableaux successifs, de l'histoire qu'on veut présenter. Je ne peux pas entrer de nouveau dans les détails que j'ai déjà donnés dans mes articles sur la « Technique du Scénario ». Je me réserve, du reste, d'y revenir dans un prochain article. Mais il y a un point très important, que tous les auteurs des scénarios que j'ai lus semblent ignorer et qu'il me paraît utile de signaler. Le voici :

Tout changement de place ou de lieu *nécessite* un tableau nouveau. Prenons un exemple que j'ai déjà cité. — M. Poirier reçoit une lettre qui l'appelle immédiatement chez son notaire. — Nous avons ici quatre tableaux différents essentiels, car on pourrait en ajouter d'autres.

1° *M. Poirier est dans son bureau. Il reçoit la lettre, prend son chapeau, et sort du bureau ;*

2° *Façade de la maison. M. Poirier sort de la maison ;*

3° *Façade de la maison où est l'étude du notaire ; M. Poirier paraît. Il entre dans la maison ;*

4° *Etude du notaire. M. Poirier entre.*

(1) Voir les numéros du *Courrier* du 10 janvier au 21 février 1914.

GAUMONT

SEVERO TORELLI

En cinq Actes et un Prologue

D'APRÈS

L'Immortel Chef-d'Œuvre

de

François COPPÉE




Gaumont

On ne doit donc pas indiquer, dans un même tableau, deux actions simultanées, par exemple, *M. Poirier traverse le salon et va dans le fumoir*.

4° *Schéma des tableaux.*

Ce schéma n'est pas indispensable, mais cependant est très utile pour indiquer, d'un coup d'œil, au metteur en scène, le nombre de tableaux, soit d'intérieur, soit de plein air, dont se compose le scénario.

En résumé, tout auteur, quand il écrit un scénario, doit avoir présent à l'esprit ces trois points principaux : 1° *L'argument*; 2° *La distribution des rôles*; 3° *Le scénario proprement dit* ou le développement de son idée au moyen de tableaux successifs.

Léon DEMACHY.

L.-T. Bordeaux. — Comme nous l'avons publié, *Le Courrier* est à votre disposition et se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements que vous désirez au sujet des scénarios. Envoyez-nous, sans crainte, ceux que vous avez composés. Nous les examinerons et, s'ils ont quelque mérite, nous ferons les démarches nécessaires pour les placer avantageusement. Vous pouvez compter, comme vous le savez, sur notre discrétion la plus absolue.

S.-B. Reims. — Il n'est pas indispensable que votre scénario soit écrit à la machine, mais cela est préférable sous tous les rapports. Les chefs du service de scénarios, soit au *Courrier*, soit dans les différentes Compagnies sont toujours très occupés. S'ils sont obligés de passer une partie de leur temps à déchiffrer des écritures plus ou moins illisibles, cela les indispose contre l'auteur, et, vraisemblablement, ils renverront le manuscrit sans essayer de continuer à le lire. Du reste, il y a tellement de dactylographes, que l'on peut faire copier un manuscrit pour une somme très minime.

Le Garde Champêtre et le Cinéma

M. Barbier exerçait les fonctions de brigadier garde champêtre dans la petite ville de Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Il faut croire que ces fonctions ne furent pas suffisamment rémunératrices, car par la suite Barbier, tout en conservant ses galons, crut devoir fonder et exploiter pour son propre compte une salle de cinématographe. Pour reposer de temps à autre les yeux de ses spectateurs, il décida de s'adjoindre une chanteuse qui, elle, charmait entre temps les oreilles de ses clients.

La chanteuse fit tant et si bien qu'elle finit même par conquérir le cœur du garde champêtre.

Ce nouveau ménage ultra-moderne n'alla pas sans causer quelque scandale au village.

Une première fois, le maire de Villerupt intervint et suspendit le garde de ses fonctions pendant un mois, pour « avoir entretenu à son domicile une chanteuse et exploité d'autre part un cinématographe ».

Malgré les injonctions formelles du maire, Barbier, sans vouloir rendre ses galons, ne consentit pas davantage à quitter sa compagne et à abandonner son cinéma. C'est alors qu'un second arrêté vint de nouveau le suspendre de ses fonctions, et le 22 juillet 1908 le préfet de Meurthe-et-Moselle révoquait le brigadier garde champêtre « par les motifs qu'il s'était compromis dans certaines entreprises personnelles et que diverses circonstances lui avaient enlevé tout prestige et toute autorité ».

Notre garde ne voulut pas désarmer encore une fois et, en homme d'affaires avisé, il mit la commune de Villerupt en demeure de lui payer une indemnité de 2.500 frs : 1° pour brusque congédiement ; 2° pour blessure reçue au service de la commune. Il réclama en outre 666 francs pour appointements arriérés.

Le conseil municipal n'ayant pas accueilli sa demande, l'ex-garde champêtre introduisit un recours au Conseil d'Etat.

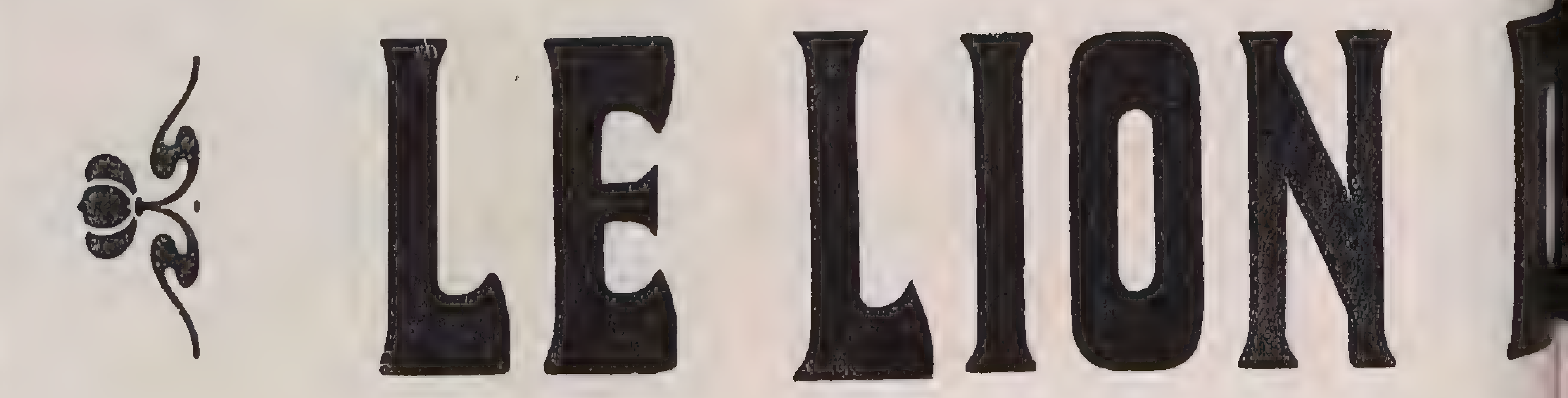
La haute assemblée a rendu hier son arrêt dans cette amusante affaire.

Le Conseil d'Etat a jugé tout d'abord que l'ex-garde Barbier n'était pas fondé à se plaindre que sa révocation fut injustifiée et que, d'autre part, l'arrêté de révocation n'étant intervenu que quatre mois après le deuxième arrêté de suspension, il n'était pas fondé davantage à demander une indemnité pour brusque congédiement.

Cependant, l'ex-garde ayant reçu à l'occasion de l'exercice de ses fonctions une balle qui n'a pu être extraite et dont la présence dans la cuisse droite est pour lui une cause de gêne et de douleur, le Conseil d'Etat a cru devoir lui accorder une indemnité dont le chiffre sera fixé par la commune de Villerupt.

Photo Drama C°

55, Rue Saint-Lazare ⌀ PARIS



Longueur

Photo Drama C°

55, Rue Saint-Lazare ⌀ PARIS

E VENISE



592 Mètres

Photo Drama C°

55, Rue Saint-Lazare ø PARIS



MADAM

Longueur

OTHE

Longueur



Photo Drama C°

55, Rue Saint-Lazare ⌀ PARIS

LLO

1.450 Mètres



Photo Drama C°
55, Rue Saint-Lazare ⌀ PARIS

La Destructio

Longueur



La Crise des Théâtres

Nous empruntons avec plaisir au *Journal* ce petit filet sur la crise des Théâtres :

« Les théâtres, paraît-il, traversent une crise très grave. Presque tous font de mauvaises affaires et se plaignent de la dureté des temps. Or, on a publié ces jours-ci la liste des recettes réalisées, en 1913, par toutes les salles de spectacle de Paris. Le total s'est élevé à 75 millions de francs. C'est la misère, en effet ! Malheureux théâtres, qui n'ont réussi à prendre aux spectateurs que 75 millions ! Comment vivre avec si peu ? La vie est devenue si chère !...

Allons, spectateurs, à vos poches. Secourez de pauvres indigents qui ne gagnent que 75 millions par an. Un bon mouvement ! Donnez encore 25 ou 30 millions de plus. D'ailleurs, si vous ne le faites pas de bon gré, vous y serez contraints malgré vous. Car vous devez bien savoir comment cette crise va se terminer : par une augmentation du prix des places.

Les théâtres sont comme les gouvernements ; avec les uns comme avec les autres, tout aboutit à de nouveaux impôts. Vous êtes, comme tous les Français, des moutons à tondre, et vous vous laissez tondre avec placidité.

Le fauteuil qui, il y a dix ans, vous coûtait cent sous, est aujourd'hui à douze francs, et, demain, vous le paierez quinze.

Si le théâtre n'était qu'une industrie de luxe réservée aux riches et aux étrangers qui, comme le Brésilien de *la Vie parisienne,* arrivent à Paris cousus d'or, il n'y aurait encore rien à dire. Mais vous, spectateurs modestes, petits bourgeois qui avez besoin d'honnêtes divertissements, vous avez le droit de vous plaindre et de trouver qu'on vous fait payer trop cher vos plaisirs. Vous vous contentez d'aller un peu moins souvent au théâtre : les directeurs n'y gagnent rien ; mais, vous, vous y perdez.

Quand donc saurez-vous vous grouper pour la défense de vos intérêts ? Je suis bien sûr, pourtant, qu'une Ligue des spectateurs mécontents vous réunirait tous sans exception. Peut-être continueriez-vous, malgré cela, à vous laisser écorcher, mais vous auriez du moins la consolation de pouvoir crier, et, en France, dès qu'on peut crier, on est satisfait. »

Le style c'est l'homme; la publicité c'est la maison.

CINÉMAPHOBIE

Le Progrès de Lyon publie l'entrefilet suivant :

« On a arrêté, près de la gare de Saint-Roch, sur la ligne d'Amiens à Rouen, un gamin de quinze ans qui avait déposé de grosses pierres sur la voie afin, disait-il, d'assister à un déraillement. C'est là sans doute encore un des méfaits du cinématographe qui, dans le but d'exciter de plus en plus l'émotion des spectateurs, ne recule devant aucune dépense pour enregistrer des films à sensation. Une compagnie américaine n'a-t-elle pas acheté un grand paquebot qu'elle fit sombrer pour reconstituer la catastrophe du « Titanic » ? N'a-t-on pas vu des acrobates accepter, moyennant un gros salaire, de tenir le volant d'une automobile que l'on précipite dans un ravin ? Pour des imaginations exaltées, et celles de notre jeunesse contemporaine le sont excessivement, les choses les plus effroyables deviennent un spectacle normal et coutumier, tout au moins sur l'écran.

L'enseignement par l'aspect a été l'une des grandes et bienfaisantes innovations de la pédagogie moderne. Mais il ne faut pas se dissimuler les très graves dangers de tableaux qui, sous l'apparence de la plus normale vérité, ne sont que des truquages habilement agencés. On en arrive ainsi à déformer complètement chez les esprits simples le sens des possibilités. C'est un problème dont les faiseurs de films, soucieux avant tout d'inédit et d'extraordinaire, ont eu le grand tort jusqu'ici de ne pas se préoccuper. La vogue extraordinaire, l'immense diffusion du cinématographe, donnent de grandes responsabilités, il serait grand temps d'y prêter attention, de même que l'on surveille le théâtre au point de vue de la diffusion des idées malsaines. »

Nous n'aurions pas reproduit les élucubrations ci-dessus, si nos lecteurs de Lyon ne nous l'avaient demandé.

Est-il possible qu'à l'heure actuelle, il se trouve encore des confrères assez niais pour tirer de pareilles conclusions d'une vilaine action, qui n'est pas du tout corrélative à la projection animée, étant donné qu'elle se produisait déjà avant cette invention.

Toujours est-il que les pièces cinématographiques ne font jamais l'apologie d'un forfait et que les criminels y rencontrent le châtiment bien mérité.

PETITE TRIBUNE MUTUALISTE

Association des Opérateurs Professionnels Français

Autorisée le 20 décembre 1913, en vertu de la loi du 1er juillet 1901 (art. 5).

Siège Social : 30, boulevard Magenta, Paris.

Tél. : Nord 31-91.

Compte-rendu de l'Assemblée du 6 Mai 1914

La séance est ouverte sous la présidènce de M. Louis Conore, à 10 heures.

Trois nouveaux adhérents sont acceptés par l'Assemblée : Dumas Francis, acceptés sur vu de trois certificats; Champion Marcel, parrains : Chelles, Dusseau; Momont Oscar, parrain : Chassaing et 8 ans chez M. Ferret.

Nomination officielle d'un trésorier : est nommé à l'unanimité M. Jean Bouyer.

A sa demande M. Courbon est réintégré comme membre actif.

L'opérateur de permanence, Charles Wandenvenkel a été mandé le dimanche 26 avril au journal *Le Journal*.

Le Président de l'Association ayant annoncé à l'assemblée le décès de Mme Lallement, l'Association vote à l'unanimité l'envoi à M. Lallement de l'expression de ses sincères condoléances.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,
P. Boy.

En été

L'Odéon n'ayant pas accepté la proposition d'exploiter cinématographiquement sa salle, ni pendant la saison d'hiver ni pendant les quatre mois de clôture, doit compter sur la manne gouvernementale pour boucler son budget.

Le Châtelet au contraire veut gagner de l'argent; il est en train d'organiser la saison cinématographique. Un de nos plus coquets théâtres parisiens, le théâtre Réjane de la rue Blanche, le suit et se hâte de sacrifier également aux dieux de l'écran.

A ce propos, un de nos confrères publie l'entrefilet suivant :

« *Les Directeurs de cinématographes auraient grand tort de s'alarmer de la concurrence estivale que quelques théâtres auraient l'intention de leur faire en se transformant, pendant les mois de relâche, en spectacles cinématographiques. Nous pensons être en droit de leur dire que les grandes compagnies d'édition et de location se refuseront à favoriser ces exploitations provisoires au détriment de leurs fidèles clients. Ces spectacles occasionnels, donnés pendant les mois creux de l'année et livrés à eux-mêmes, ne pourraient que déconsidérer le cinématographe, qui en subirait les conséquences pendant le cours de la saison. Les sociétés d'édition ont à cœur de défendre les intérêts immédiats de l'exploitation professionnelle contre les appétits de l'exploitation occasionnelle et provisoire.* »

Nous ignorons la source de cette affirmation et quelles sont les autorités du film qui l'ont inspirée. Mais il est certain que les Directeurs de Cinémas n'ont rien à craindre. Le public est à l'heure actuelle tellement sursaturé de spectacles de l'écran, que nos collègues étudient le moyen de fermer cet été. C'est assez dire que l'état des recettes laisse à désirer. Comment supposer dans ces conditions que le public se rendra dans des salles occasionnelles pour voir encore du ciné.

Que M. Henry Hertz, l'exclusif concessionnaire du Rostand Cinématographié, nous reproduise l'*Aiglon* sur l'écran du Châtelet, nous n'y pouvons rien, pas plus que les loueurs et éditeurs. Mais, nous avons assisté à tant d'expériences semblables, suivies d'autant de déconfitures lamentables, que nous restons sceptiques.

Quant à la saison cinématographique du Théâtre Réjane elle part dans des conditions encore plus défavorables, car la salle est placée dans un centre abandonné depuis longtemps. Et ce n'est certes pas le cinéma qui amènera les foules rue Blanche.

En somme, attendons.

Qui vivra, verra.

N'exagérons pas

Nous avons des coopératives d'achat du film, mais nous ne connaissions pas encore les coopératives de spectateurs. L'idée vient d'Amérique, bien entendu, car les Américains ne doutent de rien.

Voici de quoi il s'agit :

Les ouvriers syndiqués d'une grande usine avaient pris l'initiative de fonder un cinéma coopératif dans une des annexes de l'établissement.

Après un an de fonctionnement, ils partagèrent les bénéfices qui étaient assez considérables, dit-on.

L'événement a été marqué d'un banquet et les scènes les plus importantes du festin furent cinématographiées pour être livrées à la postérité.

C'est une nouvelle orientation à donner aux destinées du théâtre lumineux.

Les ouvriers en question ont dû se dire qu'ils pourraient aussi bien faire que le directeur de la salle d'à côté. Ils ont donc constitué un petit capital, ont acquis les appareils et passent un programme choisi par un comité permanent.

C'est une coopérative de consommation d'un genre absolument nouveau, mais qui fera sûrement son chemin comme tant d'autres associations.

Plus l'affluence des spectateurs sera considérable, mieux ça vaudra. Il n'y même pas de raison pour que les bénéfices n'atteignent pas des chiffres inconnus jusqu'à ce jour, si l'argent sort ainsi de la poche droite pour entrer dans la poche gauche.

Le cinéma, qui conduit à tout, permettra aux heureux ouvriers d'avoir, d'abord, chaque dimanche, la poule au pot, en attendant qu'ils aient la fortune.

Grâce à la suppression de l'intermédiaire, en l'occurrence l'exploitant cinématographique, qui est réduit à la misère, la réussite de l'affaire ne fera pas l'ombre d'un doute.

Ainsi le proverbe s'avère que chaque homme sacrifierait un œil pour que son voisin n'en eût pas du tout.

LE CODE DU CINÉMA

(Suite)

LIVRE I

CHAPITRE II

Droits des Auteurs d'Œuvres littéraires et artistiques.

TITRE VII

PROTECTION DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES

Jurisprudence française. — En France il n'existe pas de loi sur la matière, mais la jurisprudence reconnaît un droit de propriété à la fois artistique et commerciale au profit des auteurs d'œuvres photographiques ou cinématographiques.

Le principe est résumé dans un arrêt de la Cour de Cassation du 15 janvier 1864, qui contient les passages suivants :

« Appréciant d'une manière générale les produits de la photographie, il y a lieu de relever que ce sont des dessins, et qu'à ce titre ils sont protégés par la loi de 1793 et par l'article 425 du Code pénal : si la lumière, agent purement physique et mécanique, fixe l'image sur la plaque rendue sensible, c'est l'opérateur (remplacé en cinématographie par l'auteur, l'éditeur et le metteur en scène), qui en fait une création artistique en déterminant l'aspect sous lequel le type de cette image doit être offert aux rayons lumineux, qui agence les lignes, faisant ainsi preuve, dans une certaine mesure, d'effort intellectuel, de goût, de discernement, d'habileté ; l'œuvre qui, sans l'exercice de ces facultés, ne serait pas née, doit donc justement être dite œuvre de son esprit et protégée, à ce titre, par la loi de 1793, qui, ne définissant pas les œuvres d'art, n'en limitant pas le rayon, ne précisant pas les formes protégées, telles que la peinture et la sculpture, doit pouvoir être étendue aux œuvres photographiques et cinématographiques, à la seule condition que l'exécution de l'idée artistique soit représentée par l'image.

Dans un film cinématographique, l'arrangement scénique, qui constitue l'œuvre d'art, n'est pas permanent sous sa forme primitive, mais il le devient par sa fixation sur la bande, qui permet en tout temps la représentation dans des conditions identiques de l'œuvre créée.

Il a été jugé de même par le Tribunal Civil de la Seine, le 10 février 1905 (Aff. du *Docteur Doyen*) ; par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 27 décembre 1906 (Aff. Les *Deux Gosses*) et encore par le Tribunal Civil de la Seine, le 31 mai 1913 (Aff. *Nadar*) ; tandis que la Cour de Pau, le 18 novembre 1904 (Aff. *Apparition de la Très Sainte Vierge à Bernadette*), avait admis la thèse contraire.

Par application de la loi du 19 juillet 1793, les reproductions artistiques, au nombre desquelles sont venues prendre place les photographies et les films cinématographiques, sont donc protégées au même titre que les œuvres littéraires.

Elles constituent, en effet, des créations de l'esprit, des œuvres personnelles, qui tiennent leur valeur du goût, de l'intelligence et de l'habileté technique des opérateurs ou des metteurs en scène.



Un

Film

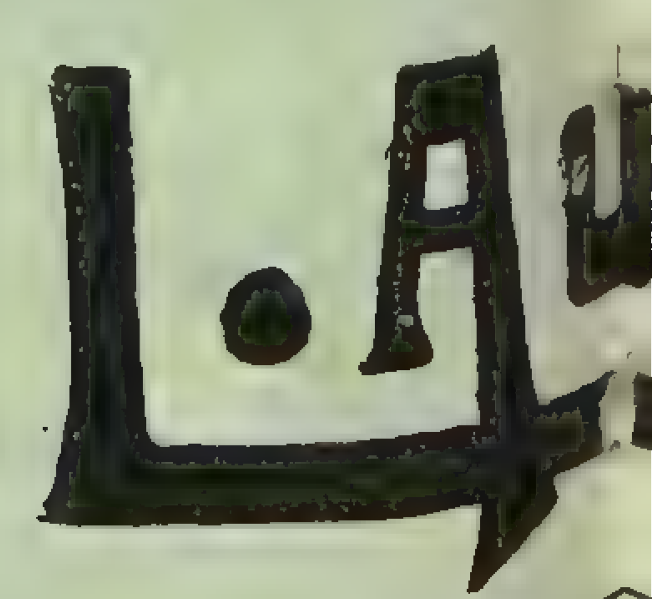
LA MARSEI

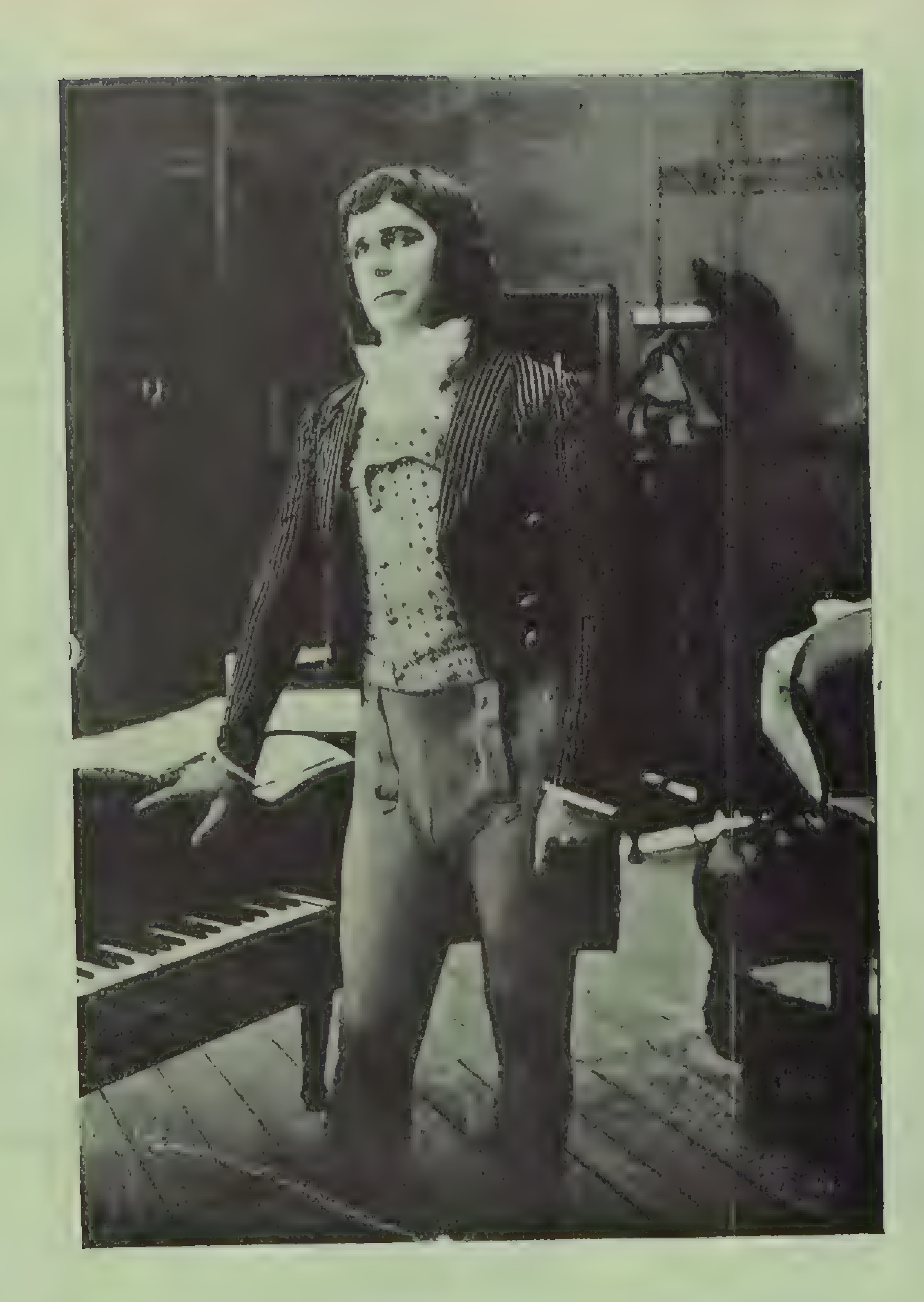


Longueur : 75

PUBLICITÉ

En exclusivité au





Succès !

n patriotique

LLAISE

750 mètres environ

É REMARQUABLE

é aux Établissements





Conventions internationales. — Dans le protocole de clôture de la Convention de Berne du 8 septembre 1886, il était dit :

« Il est convenu que ceux des pays de l'Union où le caractère d'œuvres artistiques n'est pas refusé aux œuvres photographiques, s'engagent à les admettre à partir de la mise en vigueur de la Convention au bénéfice de ses dispositions. Ils ne sont tenus, d'ailleurs, de protéger les auteurs desdites œuvres, sauf les arrangements internationaux existant ou à conclure, que dans la mesure où leur législation permet de le faire. »

La Conférence de Berlin, en 1908, posa la question de la protection internationale des œuvres cinématographiques contre les contrefaçons, les copies et les projections sans autorisation. Elle les assimila aux œuvres littéraires et artistiques lorsqu'elles auraient un caractère individuel, personnel et original, c'est-à-dire lorsqu'elles présenteraient un arrangement scénique, préparé par celui qui aurait pris la vue, et aux œuvres photographiques pour lesquelles la protection est variable suivant les pays et en général beaucoup plus courte, lorsque, comme les cortèges, défilés, revues, scènes de rues, paysages, elles ne seraient que des vues ou des reproductions d'événements.

Cette distinction est-elle juste? En appliquant strictement l'article 14 de la Convention internationale, on devrait protéger des scènes de guerre ou de chasse de fantaisie, et on refuserait toute protection aux films rapportés à grands frais par des opérateurs ayant risqué leur vie sur les champs de bataille ou dans les contrées les plus sauvages.

Il semble que la distinction à faire, s'il doit y en en avoir une, ait été mieux comprise par la Cour de Bâle qui, en 1910, n'a refusé protection qu'aux films dépourvus de toute originalité, tels que ceux qui représentent des paysages.

Actes illicites. — Le cliché ou négatif reste la propriété de son auteur. Celui qui achète une bande positive ou phototype n'a pas le droit de la reproduire au moyen de la « surcopie », c'est-à-dire en tirant par contretypie un négatif avec lequel il ferait de nouveaux exemplaires.

Il n'a même pas le droit de modifier le film qu'il a reçu, de quelque façon que ce soit, serait-ce par retouche, par coloriage ou par coupure.

Il en est autrement de celui qui a fait achat du négatif.

En cas d'imitation des scènes d'un film cinématographique, les tribunaux peuvent reconnaître en fait qu'il existe une reproduction assez servile de l'œuvre primitive pour qu'il en résulte une responsabilité à l'encontre de l'imitateur (Voir Cour de cassation, Chambre crim., 28 Novembre 1862).

(A suivre.) E. MEIGNEN.

Cinématographie pratique

(Suite des Réponses au Questionnaire)

OPTIQUE

1. *Qu'est-ce qu'un condensateur et quelle est son utilité?*

Ainsi que l'indique son nom, le condensateur est la partie du système optique destinée à condenser, tout en les répartissant uniformément sur toute la surface de l'objet à projeter, les rayons émis par la source lumineuse. Ces rayons réfractés passant alors par l'*objectif*, l'image entière représentée par la vue de projection ou le film cinématographique est reproduite sur l'écran.

Le condensateur est donc une des parties essentielles de la lanterne de projection; pourquoi faut-il que sa construction n'ait pas préoccupé davantage nos opticiens? Les progrès réalisés en ces quinze dernières années ont surtout porté sur la qualité du verre, et nous devons constater qu'aux anciennes lentilles en verre vert ou verre de bouteille ont fait place des lentilles fabriquées avec une matière très blanche, mais qui n'augmente rien à la luminosité ni à la résistance aux fortes intensités lumineuses.

Nous n'ignorons pas que les nécessités mécaniques obligent les opticiens à donner aux lentilles un foyer d'autant plus long que le diamètre est plus grand, et la source lumineuse devant toujours être placée à une distance plus grande que la distance focale principale, on comprend aisément que le foyer lumineux doive se trouver plus rapproché des lentilles avec un condensateur de court foyer. C'est la théorie admise.

Il nous semble, cependant, que si le condensateur était construit d'une façon plus en harmonie avec l'emploi qui doit en être fait, le rendement serait de beaucoup supérieur.

En principe, pour que le rendement lumineux soit parfait, il faudrait corriger le condensateur suivant l'objectif employé.

Nous savons d'expérience qu'il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de faire accepter au projectionniste qu'il devrait avoir une collection de condensateurs différents, comme il comprend aujourd'hui la nécessité d'employer des objectifs de foyers divers; il nous reste donc à étudier le moyen d'obvier, du moins en partie, aux difficultés présentes.

Par esprit d'économie, et parce que la plupart des postes cinématographiques possèdent un dispositif de projection fixe, on utilise un condensateur pouvant servir aux deux usages. C'est là une première erreur et une dépense inutile, puisque la lumière qui passe au-delà des côtés de la vue est absolument perdue et que sa dispersion est, dans la plupart des installations, nuisible à l'ensemble de la projection. Mais ici, comme autrefois pour la projection fixe, c'est une campagne à entreprendre

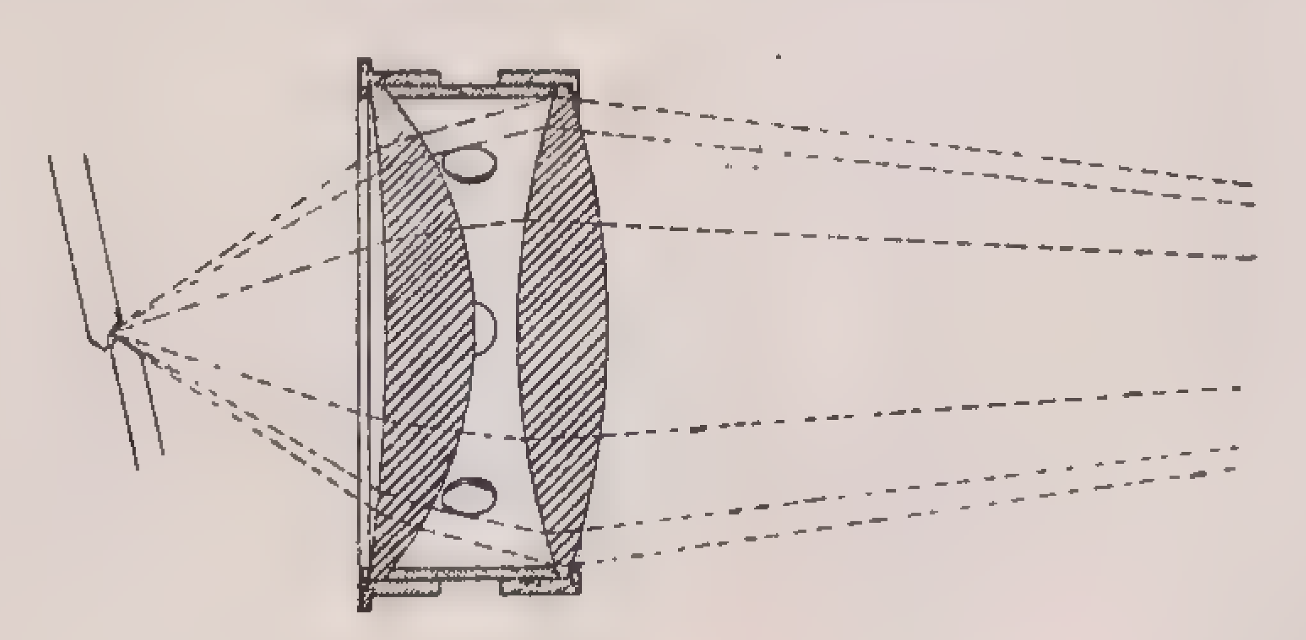


FIG 1.

pour faire accepter à tous les constructeurs une transformation d'un matériel créé sur des bases plus ou moins empiriques et transmis aux générations par l'éternelle routine.

Les vues de cinéma, les diapositives 4×4, 6×6, 7×7, 8×8, $8\ 1/2 \times 10$, devraient donc, pour être parfaitement éclairées, recevoir un condensateur de :

La vue ciné		dont la diagonale est de		30 m/m	33 m/m
—	4 × 4	—	—	58 m/m	60 m/m
—	6 × 6	—	—	85 m/m	90 m/m
—	7 × 7	—	—	99 m/m	103 m/m
—	8 × 8	—	—	113 m/m	115 m/m
—	8 1/2 × 10	—	—	128 m/m	130 m/m

Mais, tenant compte que la vue à projeter ne peut pas être placée au *contact immédiat* du condensateur, quel que soit le châssis passe-vues employé, et d'autre part que le faisceau lumineux sortant du condensateur n'est pas cylindrique, mais converge légèrement, il est indispensable de prendre un diamètre un peu supérieur; les dimensions suivantes conviendront parfaitement :

60 m/m pour la vue ciné et la diapositive 4×4.
109 m/m pour la vue de projection 7×7 et 72×72.

Foyer du condensateur. — La question se pose : quel foyer de condensateur doit-on employer de préférence?

Si l'on n'avait pas à craindre le bris des lentilles pour les petits condensateurs, il est incontestable que le meil-

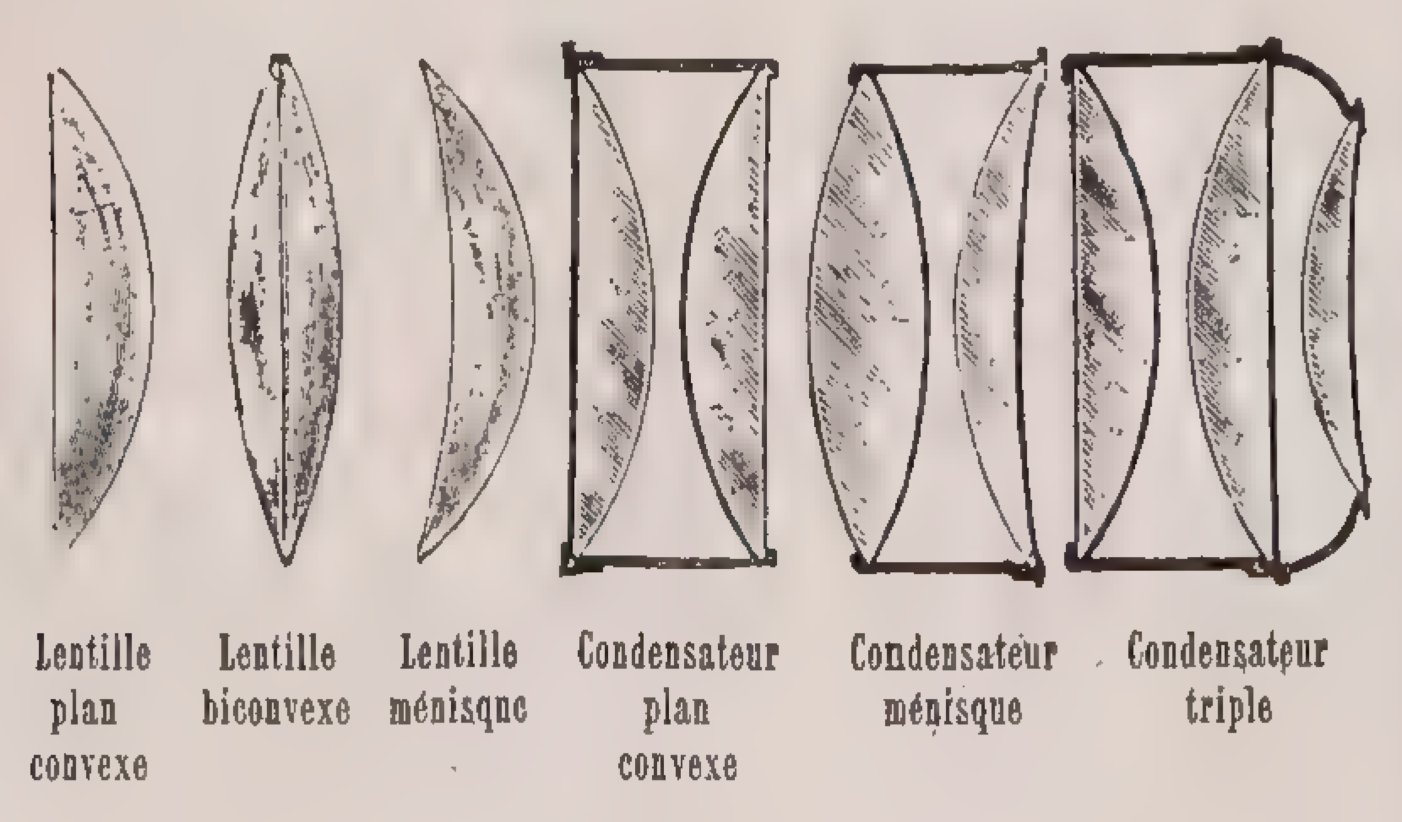


FIG. 2.

leur rendement pour les lentilles sphériques est donné par celles qui, par leur construction, ont un foyer égal à la demi-boule correspondante.

La formule des lentilles minces qu'on peut employer

dans ce cas $n-1\,(1/R + 1/R') = f$ nous donne par exemple pour la demi-boule :

60 m/m	60 m/m de foyer.
109 m/m	109 m/m de foyer.

Mais on est arrêté, dans cet ordre d'idées, par la fabrication irrationnelle des lanternes de projection, généralement trop petites, dans lesquelles la lampe qui sert à éclairer le condensateur doit sortir de la boîte qui devrait, au contraire, l'enfermer entièrement.

En passant, nous indiquerons que MM. Picoud et Girond ont présenté, en 1905, un condensateur à surfaces paraboliques de 70 millimètres de foyer; mais nous n'insisterons pas sur le prix élevé d'un tel instrument, prix qui le met hors de la portée des bourses moyennes.

Dans les condensateurs ordinaires, les deux lentilles plan-convexes sont de même foyer; cependant, pour les foyers un peu longs, il y aurait avantage à employer des condensateurs dyssymétriques, dont la lentille à plus long foyer serait placée du côté de la source lumineuse, ce qui permettrait d'avancer celle-ci.

C'est, du reste, ce qui se passe dans le condensateur dit *ménisque*, composé d'une lentille périscopique, c'est-à-dire dont l'une des faces est concave d'un côté et convexe de l'autre, et d'une lentille bi-convexe. La lentille périscopique ou ménisque à long foyer se trouve du côté de la lumière.

Disons en passant, que la combinaison ménisque, due à l'Anglais Herschell, est beaucoup plus achromatique et que le cercle de condensation qui frappe la vue donne le minimum d'irisation.

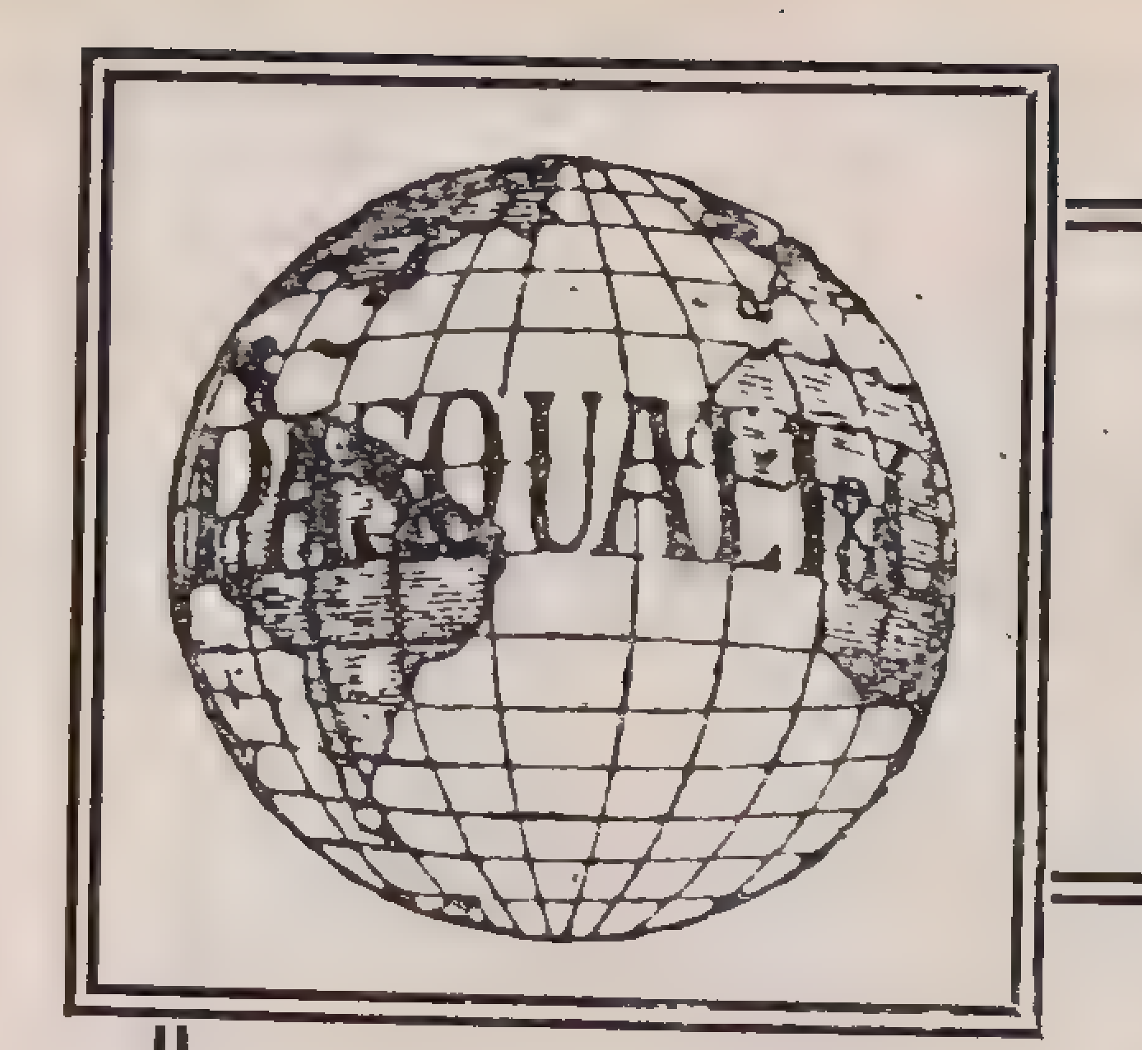
On pourrait aussi bien, il nous semble, faire un condensateur plan-convexe, dont une des lentilles serait à court foyer, tandis que l'autre à long foyer serait placée comme il a été dit plus haut.

Mais nous craignons que les fabricants de lentilles ne changent pas de sitôt leur fabrication, et comment pourrait-on leur en vouloir quand on considère le peu de valeur attribué à ces blocs de glace. L'outillage de ces fabricants qui s'intitulent opticiens est établi pour donner aux lentilles la forme qu'on leur connaît, et, personne ne disant mot, on reste dans la routine et, s'il a une réclamation à formuler, le projectionniste est habitué à donner tort à l'objectif plutôt qu'au condensateur dont le foyer n'est pas approprié.

D'aucuns nous objecteront que bon nombre de catalogues mentionnent tout particulièrement les condensateurs triples comme étant la panacée universelle. Notre avis est un peu différent, et nous disons bien simplement que, sauf des cas très spéciaux, le condensateur triple ne peut être d'aucune utilité pratique; il y a assez de ressources dans la fabrication pour que nos opticiens se décident à nous construire de bons condensateurs à deux lentilles, des condensateurs étudiés scientifiquement et bien en rapport avec le résultat à obtenir; mais il est indispensable pour cela que les vrais opticiens se substituent aux fabricants d'objets d'optique. Cela viendra.

Montage du condensateur. — Le montage d'un condensateur doit être aussi parfait que celui d'un objectif; mais, dans la pratique, il en est tout autrement, aussi n'est-il pas rare de rencontrer une différence très grande entre deux appareils ayant les mêmes objectifs et la même construction de condensateur. Neuf fois sur dix, celui-ci n'est pas ou est mal centré.

La monture, l'enveloppe qui retient les lentilles, a une grande importance. Autrefois, les lentilles étaient serties dans la monture; au moindre accident, il fallait changer le condensateur ou se résoudre à continuer la projection avec une lentille fendue, qui de temps à autre décapitait un personnage, ridiculisait un tableau. Les montures à baïonnette ont succédé aux montures à vis peu com-



PASQUALI & Cie



A BIENTOT

EXPLOITANTS ! *Voulez-vous emplir vos caisses.*

EXPLOITANTS ! *Après* " LES DEUX SERGENTS "

EXPLOITANTS ! *Vous passerez* **"LES RAMONEURS"**

C'EST UN SUCCÈS ASSURÉ






LES RAMONEURS

de la Vallée d'Aoste

Drame populaire de Jean SABBATINI





Environ 1.400 mètres - Trois superbes Affiches - Douze grandes Photos

H. DE RUYTER, **Représentant :** ***France, Belgique, Hollande***

11, Rue Montyon, 11

Téléphone : BERGÈRE 44-34 **Télégrammes : RUYTER-PARIS**

modes, difficiles à démonter lorsqu'elles avaient chauffé ; mais longtemps, très longtemps, le public a souffert des montures *trop légères*, dont le refroidissement, beaucoup plus rapide que celui du verre, était la cause principale du bris des lentilles.

Aujourd'hui, on trouve dans le commerce des condensateurs qui suppriment la plupart, pour ne pas dire tous les inconvénients reprochés aux anciens systèmes et auxquels on ne peut vraiment reprocher que le prix nécessairement plus élevé. Ce problème délicat du démontage rapide et de la conservation des lentilles nous semble surtout être résolu par le nouveau condensateur *Savelens* dont la construction, soigneusement étudiée, paraît irréprochable. Chacune des lentilles est placée dans un barillet indéformable fixé au corps du condensateur par un



Fig. 3. — Condensateur Savelens.

système à baïonnette; on peut donc démonter facilement et instantanément l'une des lentilles sans qu'il soit nécessaire de démonter l'autre.

Le condensateur que nous venons de signaler est en matière extra-blanche, à peu près exempte de défauts. Tout le monde sait que les bulles sont inévitables, surtout dans les grands diamètres, et qu'on ne peut incriminer un constructeur pour cela; du reste, elles n'influent que fort peu sur la projection fixe et passent tout à fait inaperçues dans la projection cinématographique.

2. *Quelles sont les précautions à prendre pour éviter, dans la mesure du possible, le bris des lentilles de condensateur (éclairage par arc électrique)?*

L'intensité de la lumière et les dimensions trop restreintes des lanternes de projections sont les principales causes du bris des lentilles. Il va sans dire que l'opérateur dont la source lumineuse ne dépasse pas 20 ampères exposera moins le condensateur que celui qui, pour les besoins de sa projection, utilise un courant de 75 et même de 100 ampères. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il est indispensable de prendre les précautions suivantes :

1o D'abord, augmenter graduellement la lumière, de manière à chauffer progressivement le condensateur, en observant que la lentille la plus rapprochée du faisceau lumineux supporte l'effet maximum de la chaleur qui s'en dégage ;

2o Employer une monture plutôt épaisse, en bronze de préférence, dans laquelle les lentilles *soient libres*, afin de se dilater librement sous l'action de la chaleur, monture assurant une bonne ventilation, en tenant compte cependant que cette ventilation ne doit avoir rien d'exagéré, faute de quoi un brusque appel d'air froid suffirait à fendre les lentilles; il faut, en outre, que cette monture soit suffisamment étanche pour ne pas laisser passer les rayons lumineux;

3o Eviter de faire jaillir l'arc électrique trop près du condensateur, ou bien encore de faire l'arc trop long, afin de préserver la lentille arrière d'un contact accidentel de la flamme, et attendre la formation des charbons pour centrer la lumière ;

4o En fin de séance, retirer le condensateur de la lanterne et l'envelopper dans une gaine ouatée ou simplement dans une flanelle.

3. *Les lentilles d'un condensateur doivent-elles rentrer à force dans leur monture? Sinon, pourquoi?*

Nous l'avons dit plus haut, on doit rejeter tous les condensateurs dans lesquels les lentilles sont serrées ou n'ont pas de jeu suffisant pour se dilater sous l'influence de la chaleur.

(*A suivre.*) Le Fascinateur.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.

PROCHAINEMENT

HOLLANDIA

Le Stradivarius (600 Mètres)

· TULIPA ·

EL AIDA (700 Mètres)

· B. & C. ·

Le Mystère de la Chambre 31

(800 Mètres)



Trois drames sensationnels !

MONATFILM

CONCESSIONNAIRE pour le MONDE ENTIER

Adr. Tél. : **Filmonat-Paris** — *35, Rue Bergère* — *PARIS* — Téléphone : **Bergère 47-77**

Petites Nouvelles et Publications légales

Répartition de Dividende

Avis aux Actionnaires et Obligataires.

PATHÉ PHONO-CINÉMA-CHINE

Société Anonyme des Phonographes et Cinématographes Pathé pour l'Extrême-Orient, au capital de 550.000 francs, siège social : 30, boulevard des Italiens, Paris.

MM. les Actionnaires et Porteurs de parts de fondateurs sont informés que l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 1914 a fixé comme suit les dividendes à distribuer pour l'exercice 1913 :

12 fr. par action et 2 fr. 47 par parts.

Ces dividendes seront payables à partir du 15 mai 1914, au siège social, sous déduction de l'impôt et en échange du coupon n° 2, à raison de :

11 fr. 52 pour les actions nominatives ;
11 fr. 25 pour les actions au porteur ;
2 fr. 35 pour les parts de fondateur.

« OMNIA » CINÉMA

Le coupon pour l'exercice 1913, 7 francs (6 fr. 45 net) par action, et 6 fr. 66 (6 fr. 15 net) par part, sera mis en paiement le 31 mai 1914.

Formation de Société

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Courbevoie du trois mai mil neuf cent quatorze, enregistré à Courbevoie le quatre mai mil neuf cent quatorze, folio 9, case 167, aux droits de trente francs.

Il appert qu'une Société en nom collectif a été formée entre :

1° M. Arleo (François), demeurant à Neuilly-sur-Seine, rue Garnier, n° 16 ;

Et 2° M. Ughetto (Isidore), demeurant à Courbevoie, rue d'Alsace, n° 5,

Que ladite Société, sous la raison sociale :

ARLEO ET UGHETTO

a pour objet : *l'exploitation d'une salle de spectacles cinématographiques,* sise à Courbevoie, rue Lambrecht, n°s 1 et 3, connue sous la dénomination de : *Kursaal.*

Que le siège social de ladite Société est fixé à Courbevoie, rue Lambrecht, n°s 1 et 3 ;

Que ladite Société est formée à compter du neuf mai mil neuf cent quatorze pour prendre fin le trente et un décembre mil neuf cent trente et un.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille francs apporté par moitié par chacun des associés.

Chacun des associés aura la signature sociale « Arleo » et « Ughetto », et pourra en faire usage seul, mais seulement pour les besoins et affaires de la Société.

Toutefois aucun retrait de fonds en banque ne pourra être tenté, aucun emprunt de quelque nature qu'il soit ne pourra être contracté, aucun nantissement ne pourra être consenti, et aucune acquisition d'immeuble ne pourra être faite sans le concours et la signature des deux associés.

Deux exemplaires du présent acte ont été déposés le cinq mai mil neuf cent quatorze, l'un au greffe de la Justice de paix de Courbevoie, l'autre au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine.

Pour extrait :

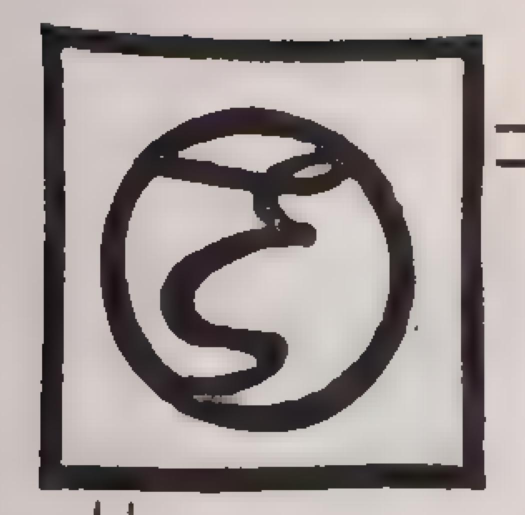
Ch. DUJARDIN
Avocat - Conseil
15, rue de l'Hôtel-de-Ville, Courbevoie
Téléph. : 277

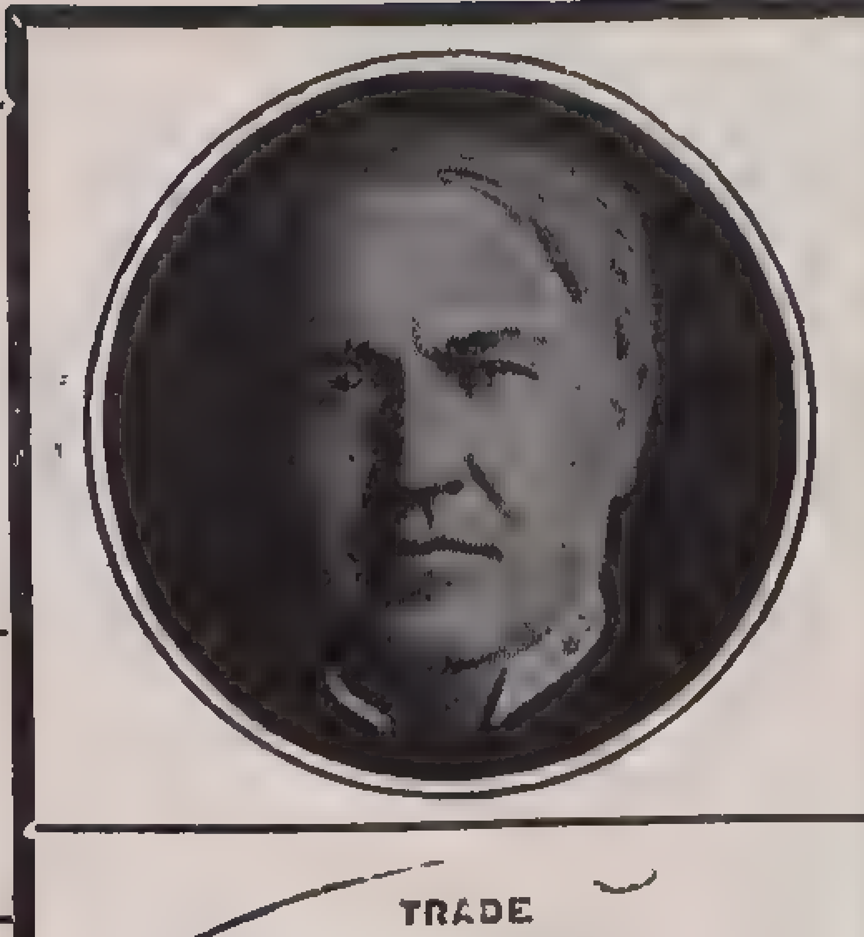
Fonds à céder

A céder de suite. CINEMA dans ville de province, 24.000 habitants, centre de la ville, situation unique, affaire de tout repos. Bénéfices : 15.000 francs.

S'adresser : *Agence Fournier,* Service Address à Chambéry, n° 11.000.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.







Le COLLIER de RAMSÈS

Grand Drame policier

Environ : 926 mètres

5

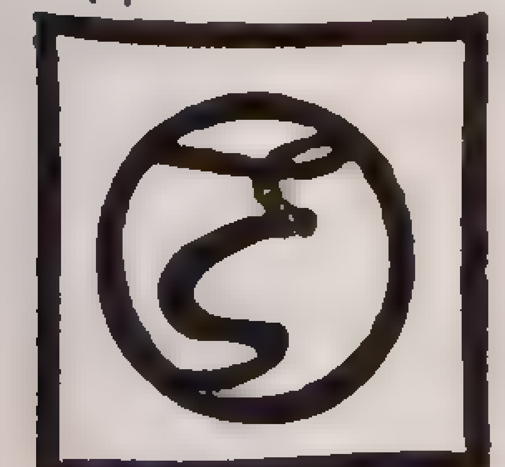
JUIN



Miriam NESBITT, dans le rôle de Marie Diamant

Ce film a été tourné dans trois continents différents : Europe, Afrique, Amérique, et dans cinq contrées : France, Italie, Etats-Unis, Egypte, Angleterre.

Rien de plus captivant que les aventures du détective Imbert, *lancé à la poursuite d'une bande de voleurs internationaux, et qui s'acharne à retrouver le collier de Ramsès disparu du Musée d'Art de New-York.*



Tous les Films EDISON sont impressionnés sur pellicule vierge EASTMAN-KODAK.

La Société Cinématographique
des Auteurs et Gens de Lettres

S. C. A. G. L.

TÉLÉPHONE 275-76

30, Rue Louis-le-Grand

TÉLÉPHONE 275-76

dirigée par

MM. Pierre DECOURCELLE et Eugène GUGENHEIM

Cette semaine

LES EXPLOITS

DE

Le Film Parisien

Direction et Service Commercial : 105, Rue Saint-Lazare (1er Étage) == PARIS

Téléphone : **CENTRAL 20-78** Adresse télégraphique : **PARIFILM**

C'est le **5 Juin** *que le* ***FILM PARISIEN*** *programme*

LE MYSTÈRE DU CHATEAU ROUGE

Grand Drame moderne en 3 parties

Grande Affiche
160 × 240
4 couleurs



Notices



Photos



Environ
945 mètres



En vente pour la France :

Agence Moderne Cinématographique

Bureaux : 105, Rue Saint-Lazare (1er Étage) -- PARIS

Téléphone : **CENTRAL 20-78** Adresse télégraphique : **PARIFILM**

FILM PARISIEN - Série Alfred LIND - GLOBE-TROTTER - PHŒNIX-FILM

Les Origines du Cinématographe

Par M. G. DEMENY

Sous ce titre, l'auteur publie, sous forme de brochure, une conférence qu'il a faite le 1er février 1909, à la Ligue française de l'Enseignement.

Elle est trop intéressante pour que nous ne nous empressions pas de la reproduire dans nos colonnes à titre documentaire :

I

L'ANALYSE DU MOUVEMENT

Ceux qui m'ont suivi pendant les trente années de cours et de leçons que j'ai faits sur la physiologie des mouvements et sur l'éducation physique s'étonneront peut-être de me voir abandonner aujourd'hui mon sujet de prédilection pour un autre, le *cinématographe*, qui semble n'avoir avec le précédent aucun lien, aucun côté commun.

Je dois d'abord m'expliquer sur ce point, il me sera d'ailleurs facile de montrer la corrélation existant entre les deux sujets, en apparence si disparates.

Le cinématographe a pour origine les appareils d'analyse dont nous nous servions, Marey et moi, à la Station physiologique pour étudier les mouvements de l'homme et des animaux, appareils que tout le monde connaît.

Il représente dans ma vie une phase pénible, une incursion malheureuse dans l'industrie et dans les affaires, deux terrains glissants, sur lesquels celui qui cultive la science ne devrait pas s'aventurer, en attendant le jour où la société donnera à l'inventeur une juste part de rémunération ou de loisir, équivalente aux services qu'elle reçoit de lui.

Qu'est-ce qu'une invention ? C'est une idée réalisée. Pour être brevetable, la loi veut même que l'invention mène à un produit industriel nouveau.

L'idée première n'est pas une invention tant qu'elle demeure à l'état d'idée, elle doit entrer dans le domaine pratique, la disposition mécanique doit être nouvelle, précise, et assurer un fonctionement certain et durable, à ceux qui auront à s'en servir.

Dans le cas présent, y a-t-il un produit industriel brevetable ?

L'illusion du mouvement, est-ce un produit industriel ?

Non, certes, mais le moyen de le produire est un moyen précis, défini, qui constitue une véritable invention.

Nous allons voir comment l'invention du cinématographe prit corps, par quelles étapes elle dut passer pour devenir ce que vous voyez couramment aujourd'hui.

Le cinématographe est en réalité le résultat de perfectionnements successifs d'appareils existants depuis longtemps, et basés sur les illusions de l'œil. Il doit son intérêt et a conquis sa place définitive grâce au concours de la photographie, qui lui permet de substituer aux dessins grossiers et faux des vues réelles de la nature, aussi complexes que l'on désire ; mais l'idée et le principe qui en sont la base n'ont pas varié, ils ne sont pas nouveaux, ils étaient connus de tout temps. Ce principe est la persistance des impressions lumineuses dans l'œil, quand la rétine a été touchée, même pendant un temps très court par un rayon de lumière. Ce phénomène avait été observé 100 ans avant Jésus-Christ. Lucrèce, Ptolémée, Alhazen, philosophe arabe, en font la mention.

Prenez une paire de pincettes et faites-la vibrer comme un diapason, vous verrez *nettement* et en *même temps* les positions extrêmes des deux branches séparées par une teinte uniforme. Chaque lame n'occupe pourtant pas à la fois toutes les positions de l'espace, mais, en vibrant, elle laisse dans l'œil une image persistante comprenant à la fois toutes les positions qu'elle a prises et tous les espaces qu'elle a occupés.

L'impression ressemble assez aux images floues sans forme intelligible que laisse un objet en mouvement sur la plaque photographique, quand on ne se sert pas d'obturateur ou l'orsqu'on emploie un obturateur trop lent. Qui de nous ne s'est amusé dans son enfance, et malgré la défense de nos parents, à tirer de l'âtre un tison incandescent et à lui imprimer un mouvement rapide pour dessiner dans l'air des lettres de l'alphabet en traits de feu ?

L'effet est dû à la durée des impressions sur la rétine.

Sans cettte durée qui varie de 1 dixième à 1 vingt-quatrième de seconde, le point lumineux serait toujours pour l'œil un point mobile, mais il n'aurait pas l'apparence d'une ligne sinueuse ou d'un trait lumineux.

Le premier jouet consruit sur cette observation fut une *toupie éblouissante* qui changeait d'aspect au moyen de disques à secteurs colorés et dont on parle déjà dans les expériences de l'abbé Nollet, en 1765.

Puis le docteur Paris imagina, en 1825, le thaumatrope, petit appareil que nous avons tous eu entre les mains. Il représente, dessiné sur un petit disque de carton, un oiseau d'un côté et une cage de l'autre dans laquelle se trouve un bâton-perchoir.

Deux fils sont attachés au carton et permettent de le mettre rapidement en mouvement par torsion et détorsion au moyen d'une traction des deux mains. L'oiseau apparaît alors en cage sur son perchoir.

Il existe une foule de variantes de cet appareils jusqu'au stéréo-thaumatrope.

Nous arrivons alors à l'année 1833. Plateau de Gand fait une suite d'études sur la durée des impressions visueles et fait connaître son phénakisticope où sont représentés sur un disque une série de dessins indiquant les différentes phases d'un mouvement. On regarde ces dessins au travers des fentes d'un autre disque placé sur le même axe et on obtient l'illusion du mouvement par la fusion sur la rétine des différentes images représentées sur le disque.

C'est une véritable synthèse par l'œil des dessins qui représentent l'analyse du mouvement.

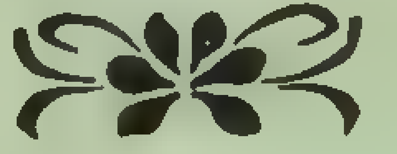
Son instrument, appelé *anorthoscope*, permettait même de projeter sur un écran les images assez grossières mais donnant une vague impression d'un mouvement. Ce jouet subit une foule de transformations, il put même être exécuté assez finement pour être introduit comme une vue ordinaire dans la lanterne magique devenue depuis notre lanterne à projection.

(*A suivre.*)

G. DEMENY.



Longueur : 1.140 mètres



Affiches sensationnelles en couleur



UN F

au

dont l'intérêt

Le C

PA

En exc

Etablisseme



Photos - Notices





" Le Courrier " à Nice

De notre Correspondant particulier :

L'Eden Cinéma Pathé passe en ce moment deux grands films : *Le Renoncement* et *Aviateurs Rivaux*, drames pathétiques et bien présentés.

Cet établissement va bientôt procéder à sa transformation estivale et le spectacle aura lieu dans le jardin.

Politeama-Théatre encaisse encore de belles recettes.

Fémina et Gaieté Cinéma est également en belle situation.

Le Rich Cinéma donne un programme corsé;

L'Idéal Cinéma voit un public choisi applaudir : *L'Homme aux deux visages* et *La Porteuse de pain* et plusieurs films comiques.

Le Novelty, avec *Les Chasses à l'ours blanc*, etc., etc., attire le public qui devient clairsemé dans les salles de spectacle

La semaine passée j'ai eu le plaisir de saluer, au nom du *Courrier*, l'excellente troupe de Gaumont qui tournait un film dans les jardins merveilleux de l'Hôtel du Cap Ferrat. Voilà plus de 6 semaines que la troupe, dirigée par M. Perret (ce sacré Léonce !!) et composée de Mme Valentine Petit et Miss Ketty; MM. Mauchet, Dutertre et le jeune Adrien Petit, qui fut le protagoniste du *Roman d'un Mousse*, voilà 6 semaines dis-je, qu'inlassable, la troupe tourne film sur film. Voilà de beaux tableaux en perspective.

Prochainement, la troupe, qui sera renforcée d'éléments nouveaux, tournera un film sensationnel dans la villa de M. Reynach. On sait que la villa est construite, aménagée et meublée dans le plus pur style grec.

Ce sera donc un film pris sur le vif, et où rien ne sera truqué. Attendons avec impatience ce futur succès du Gaumont.

Il paraît que l'on construirait à Nice un théâtre Gaumont pour les prises de vues.

Je vous en reparlerai.

Taraud.

" Le Courrier " à Villefranche

De notre Correspondant particulier :

Cette semaine, le Royal-Cinéma donne la 3e partie de *Fantômas, Le Mort qui tue*. Ce film, qu'attend toute la population et qui obtient à chaque partie un succès qui va toujours en progressant.

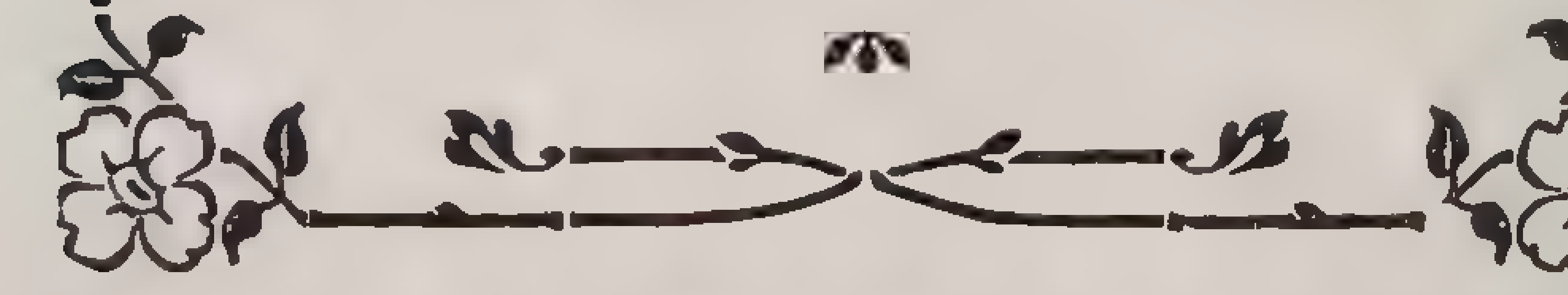
Sitôt la chaleur venue le spectacle sera donné en plein air où les marronniers font un toit de verdure.

Un orchestre, dirigé par le maëstro G. Bonnet, 1er prix du Conservatoire de Toulouse, qui sait si bien adapter la musique à chaque genre de film.

Un Gaumont Journal, en première semaine. très apprécié du public et avec tout cela toutes les nouveautés que M. Oulmels ne laisse passer sans nous les présenter.

Prochainement, *Le jugement du Fauve*, grand drame de la série artistique Gaumont.

Slemlac.



" Le Courrier " à Valence

De notre Correspondant particulier :

Entre le « Film et l'Aiguille ».

Le très concluant article de M. Brisson, sur le théâtre et le cinéma, apporte quelques précisions nouvelles sur les crises actuelles qui sévissent un peu partout dans le domaine théâtral; c'est donc avec un intérêt qu'il faut lire ledit article, et rapprocher les à-côtés qu'il suscite. Je me permettrai donc de souligner aujourd'hui, combien est flagrante l'opinion des administrateurs de théâtres, lorsqu'il s'agit de « communiqués » à la presse, ou de plaintes à de grands critiques. En effet M. Brisson raconte, que s'étant arrêté à Lyon, il apprit, au cours d'une visite au théâtre des Célestins, que la lutte devenait impossible pour le théâtre, contre le ciné, et il reçut les confidences navrées de l'administrateur de cette grande scène, qui fait donner l'opérette, et se défend un peu mieux... Bret, les efforts des directeurs de théâtres nous paraissent dignes d'éloges et d'encouragements, nous les félicitons de tenir tête à la rafale... mais, où leur rôle change, c'est lorsqu'on prend connaissance, dans les journaux locaux, des programmes de théâtre... Tandis que les cinémas se bornent, en principe, à faire mentionner la nomenclature de leurs vues, la rubrique théâtrale, étale des articles merveilleux. Je cite un extrait d'un communiqué concernant les Célestins..... « Hier, dimanche, en matinée, on a dû refuser du monde; quant aux heureux spectateurs qui purent trouver place, ils firent un grandissime succès à... etc.; plus loin : en un mot à tous les excellents interprètes du *Petit Duc*, ce bijou musical, ce joyau si bien présenté aux Célestins. cette perle de nos opérettes anciennes... etc. » Bref, je suis le premier à applaudir à l'œuvre du maître Ch. Lecocq, mais pour un théâtre dont l'administrateur se plaint amèrement, toutes ces épithètes de bijou, joyau et perle, me font l'effet de l'histoire du collier ! Allons, je crois qu'il ne faut pas obstinément en vouloir à l'écran, rien qu'à l'écran, et se mettre ainsi en contradiction, il vaudrait mieux faire comme le préconisait M. Roux-Costadau, député de Valence, qui m'écrivait dernièrement qu'il souscrivait à toutes mesures ayant pour but la protection de l'art cinématographique, et qui, dans une de ces causeries, invitait son auditoire à ne pas toujours accuser son voisin de torts ou griefs, mais à reconnaître lorsqu'on se plaint, que si le mal a plusieurs causes, on peut être soi-même un effet de la cause, tout comme une cause de l'effet; c'est l'histoire de la paille et de la poutre, mais il n'y aurait peut-être pas beaucoup à faire de part et d'autre, pour que les uns et les autres soient heureux, et aient leur place, je ne dirai pas au soleil, mais sous l'arc.

Louis ARTISE.

*
* *

KURSAAL-CINÉMA. — A côté du « Prince Willy », ce petit roi de l'écran que l'on aime à voir et revoir, tant il est expressif, dans tous les rôles dont il est le protagoniste, le *Puits Mitoyen* obtient un gros succès. Le temps déplorable que nous subissons fait augmenter les recettes, comme quoi, selon le proverbe, « à quelque chose malheur est bon. » Le « Kursaal Actualités » tient avec succès la chronique hebdomadaire.

*
* *

ALHAMBRA-CINÉMA. — A notre époque où la manie de conserver quelques vagues objets devient une seconde nature, il est tout naturel que *Max collectionne les chaussures*, et les rires. Dans un genre différent, *Le téléphone qui accuse*, intéresse, et retient l'émotion du public, qui parcoure ensuite le *Pathé-Journal*, dans les faits les plus sensationels du monde entier.

*
* *

GAUMONT-PALACE. — Par ses dimensions grandioses, et la conception de son aménagement, cet établissement sera vraiment un Palace de premier ordre pour les vues, qui seront ses hôtes. Les travaux se poursuivent activement.

L. A.

" Le Courrier " à Nantes

De notre Correspondant particulier :

La vulgarisation du cinéma.

Dans notre ville, où le cinéma est très aimé, un groupe de jeunes gens a pensé à se réunir et a fondé une Société de cinématographie et de projections, sous le nom de « La Stella. »

Cette Société est destinée à la vulgarisation du cinéma comme *enseignement* et récréation dans les conférences et dans les familles. La Société prête gracieusement son concours pour toutes les conférences de la région où elle est demandée. Le président, M. Dubois de Mont-Marin, m'a reçu avec la plus grande courtoisie et s'est fait un plaisir de me montrer les appareils de la Société. Celle-ci, très bien montée, possède un excellent poste exploitation

Un Nouveau Projecteur
ERNEMANN

La **MAISON ERNEMANN, Société Anonyme, 9, Cité Trévise, Paris, Etablissements Photo-cinématographiques, Institut d'optique,** vient de mettre dans le commerce un appareil de théâtre d'une construction tout à fait nouvelle et qui est désigné sous le nom de projecteur acier *Imperator* modèle Jubilé (la Maison Ernemann fête cette année le 25e anniversaire de sa fondation). Nos lecteurs savent parfaitement que le dernier modèle de projecteur de la Maison Ernemann a obtenu un très grand succès dans le monde cinématographique. Cet appareil a été favorisé des plus hautes récompenses : il a été maintes fois le seul primé dans toutes les Expositions auxquelles la Maison Ernemann a pris part et où il s'est trouvé en ligne avec d'autres appareils concurrents qu'il a tous distancé. On peut donc fonder les plus grands espoirs sur ce nouveau modèle dit « Jubilé ». Dans un prospectus spécial, relatif au projecteur acier « Imperator » modèle Jubilé, la Maison Ernemann signale les points suivants qui constituent quelques-uns des avantages et certaines des améliorations apportées à cet appareil.

Contrairement au modèle précédent, tout le mécanisme, de même que le couloir du film, se trouvent montés dans un corps métallique **à l'abri de la poussière et de tout risque d'incendie.** Pour sa construction on a fait en sorte que malgré ce blindage le service de l'appareil ne se trouve compliqué en aucune façon. Il est impossible de détériorer le mécanisme par suite d'une manœuvre maladroite, de même aucun risque de se blesser, ni pour l'opérateur, ni pour des tierces personnes. Le mécanisme d'entraînement est monté à l'arrière d'un support robuste en fer et recouvert d'un solide blindage. Le couloir du film se trouve à l'avant du support et séparé du mécanisme d'entraînement par une cloison étanche à l'huile ; on le referme au moyen d'une porte munie de solides charnières. Sur cette porte se trouve montée la manivelle pour la mise en marche à la main, ainsi que la molette qui sert à régler le cadrage de l'image. Toutes deux engrènent automatiquement avec le mécanisme lorsqu'on referme la porte et quelle que soit la position. Tous les engrenages sont comme par le passé tournés dans de l'acier d'argent de première qualité en partie trempés et rectifiés avec le plus grand soin. La croix de malte est exécutée sur des machines spéciales de la plus haute précision : elle est montée sur un axe rectifié avec le plus grand soin et plonge constamment dans l'huile. C'est au soin méticuleux et à la précision extrême apportés dans l'établissement de ces pièces les plus importantes de l'appareil, et que permet seule de réaliser une installation comme la nôtre, que nos appareils doivent leur qualité distinctive et en particulier **leur marche absolument silencieuse et la fixité absolue des images même au bout d'un service prolongé.** La sécurité contre l'incendie se trouve augmentée par le fait qu'il est absolument impossible que la flamme s'étende plus loin que les limites strictes de l'image immobilisée devant la fenêtre. Grâce à une disposition spéciale, à une sorte de canalisation de la lumière, il est impossible aux rayons lumineux et par conséquent aux rayons caloriques d'atteindre la bande du film, de sorte que même en cas de rupture du film celui-ci ne peut s'allumer.

A l'encontre de ce qui existe dans les autres appareils, le film ne circule jamais à l'air libre mais il se trouve au contraire toujours enfermé dans une enveloppe étanche à la flamme, soit dans les carters de sûreté, soit dans le couloir, soit dans le projecteur lui-même, **L'axe optique demeure fixe comme dans nos modèles antérieurs** et le cadrage de l'image se fait avec la plus grande facilité en tournant une petite roue molletée.

La disposition et la construction de l'obturateur ont été l'objet de soins tout particuliers. En groupant convenablement le mécanisme il a été possible d'adapter un obturateur de petite dimension et par suite très stable, disposé de telle sorte que l'obturation de la fenêtre s'opère non plus latéralement, mais dans le sens du déplacement du film. On réalise ainsi le maximum de luminosité, car, pour masquer la fenêtre, l'obturateur n'a plus à parcourir un chemin égal à la largeur du film, mais il suffit d'un déplacement égal à la hauteur, c'est-à-dire au plus petit côté de la fenêtre. Les secteurs de l'obturateur peuvent ainsi être beaucoup plus réduits ce qui permet de réaliser une **économie d'éclairage et de diminuer par conséquent les frais d'exploitation.**

Le manque de place nous empêche de signaler tous les avantages de ce nouveau modèle, mais nous ne saurions trop recommander à tous les exploitants cinématographistes qui auraient l'intention de faire acquisition d'un **nouveau projecteur répondant aux plus hautes exigences,** de s'adresser à la **MAISON ERNEMANN, 9, Cité Trévise, à Paris,** qui enverra à tous les intéressés une description détaillée, ainsi que prix, devis, etc.

« Demaria », plusieurs lanternes de projection, l'appareil de prise de vues, et un cinéma de salon Pathé Kok, avec lequel les sociétaires peuvent s'offrir le plaisir de petites séances privées.

J'ai assisté à une séance offerte aux parents et amis des sociétaires. Dans la salle très simple, l'écran 4m×3 ressort seul entouré de sa bordure noire et drapé de tentures rouges aux chiffres de « La Stella ».

Le programme était fort bien composé : *La Tempête*, drame à grand spectacle ; *Zigomar, Peau d'anguille*, roman policier qui fut fort applaudi ; Zizi et l'*Anneau magique*, bon comique. Comme film d'actualité : *La Prise de commandement du général Eydoux*, tourné par « La Stella » (très bien réussi).

Je ne sais dans quelle maison « La Stella » se procure ses films, mais je fus étonné de ne leur voir aucune pluie à la projection, quoique ceux-ci soient achetés depuis un certain temps.

Des intermèdes donnés par les sociétaires sont venus faire diversion. Le comique Aou-Aou remporta un bon succès dans son imitation de Montel.

M. Pedraglio fit goûter son talent délicat de violoncelliste, bien mis en valeur par M. Dubois de Mont-Marin, qui l'accompagnait sur le piano. Enfin, M. Dolbois nous fit admirer sa jolie voix dans plusieurs morceaux classiques.

Pendant tout le temps de la projection, le piano fut tenu par M. Penglaou.

Je regrette de ne pouvoir féliciter publiquement le sociétaire opérateur, car j'ignore son nom, quoique j'ai entendu un de ses collègues l'appeler de ce surnom caractéristique : « L'Homme-Cinéma » ; sa projection fut extrêmement fine, brillante et sans aucun à-coup.

Toute l'assistance fut enchantée, aussi j'adresse à tous les membres de « La Stella » mes plus vives félicitations.

* * *

Dans les Etablissements

OMNIA DOBRÉE

La direction de cet établissement donne depuis quelque temps de vrais chefs-d'œuvre cinématographiques. Cette semaine, devant une salle comble, elle faisait passer *La Jeunesse de Rocambole*, fort joli roman d'aventures. Le programme était corsé par un gentille comédie de la maison Gaumont, *Les Cerises de Bout de Zan*, et une autre bande très comique, *N'embrassez pas votre bonne*. Entre temps, un film de toute actualité, *Les Souverains Anglais à Auteuil* et la *Revue de Vincennes, Pathé-Journal*, comme d'habitude.

AMERICAN COSMOGRAPH

Les grands films obtiennent toujours la faveur du public. De nombreux applaudissements marquèrent son admiration pour la fort belle bande qu'est *Le Roi de l'Acier*. Remarqué sur l'écran, *Le Diamant noir, Oscar et le Tic des Barbassol* (très bon comique).

Les Souverains Anglais à Auteuil, Boireau et l'Appareil électrique.

" Le Courrier " à Lyon

De notre Correspondant particulier :

Places jumellées

La semaine dernière, je vous ai démontré que l'ignoble taxe, et son vil-époux, le droit des pauvres, prélevaient sans vergogne une dîme de 61 0/0 sur les places populaires, 20 cent. à demi-tarif, alors que le riche spectateur ne payait que 16 0/0 pour son fauteuil à 2 francs.

Simple interposition des chiffres, et voilà !

Je ne vous aurais certainement pas parlé du mal, si je n'avais eu l'intention de vous indiquer, non pas son remède, mais un palliatif.

Voici le système :

Directeurs de cinémas, rédigez vos textes des billets de faveur de la façon suivante :

BILLET DE FAVEUR

Pour Deux Personnes

Valable à toutes les places, en payant une seule entrée.

Taxe en plus :

Dimanches et Fêtes exceptés.

Vous encaisserez 40 cent. avec ces deux entrées, payées pour une seule place entière, exactement comme lorsque vous encaissez deux fois 20 cent. sur deux entrées à demi-tarif.

Seulement ! Vous ne faites payer la taxe qu'une seule fois à vos clients, pour une place à 40 cent., ce qui réduit de moitié la dîme actuelle de la taxe.

C'est le record de la simplicité.

Certains cinés offrent le billet de faveur à 15 cent. ; si ce prix se généralise, la dime de la taxe et le droit des pauvres ne prélèveront que le 80 0/0. Et comment !

* * *

On dit qu'une de nos plus importantes firmes de France vient d'acheter un lot de vieilles maisons rue Stella, en plein centre de Lyon, et se propose d'y faire édifier un Palace de large envergure. Certains magasins sont déjà évacués, gageons qu'à l'ouverture de la saison nous irons applaudir les films de cette puissante maison.

S'il s'y greffe une certaine combinaison commerciale, les cinés lyonnais ne seront pas à la noce.

Du reste, je vous parlerai dans quelques articles de l'inévitable commercialisation du cinéma à brève échéance. Elle ne tuera pas le ciné, oh ! non ! loin de là, au contraire, elle activera son développement ; mais il y aura différentes manières de percevoir un prix désormais très minime des places.

Il ne faut pas attendre d'avoir souffert d'une concurrence pour faire, comme les commerçants des petites localités, une tardive Association pour la vente par abonnement.

Nous reparlerons de cela et de la puissance de résistance que l'on obtient en se liguant pour défendre la propriété commerciale.

CINÉMARGUS.

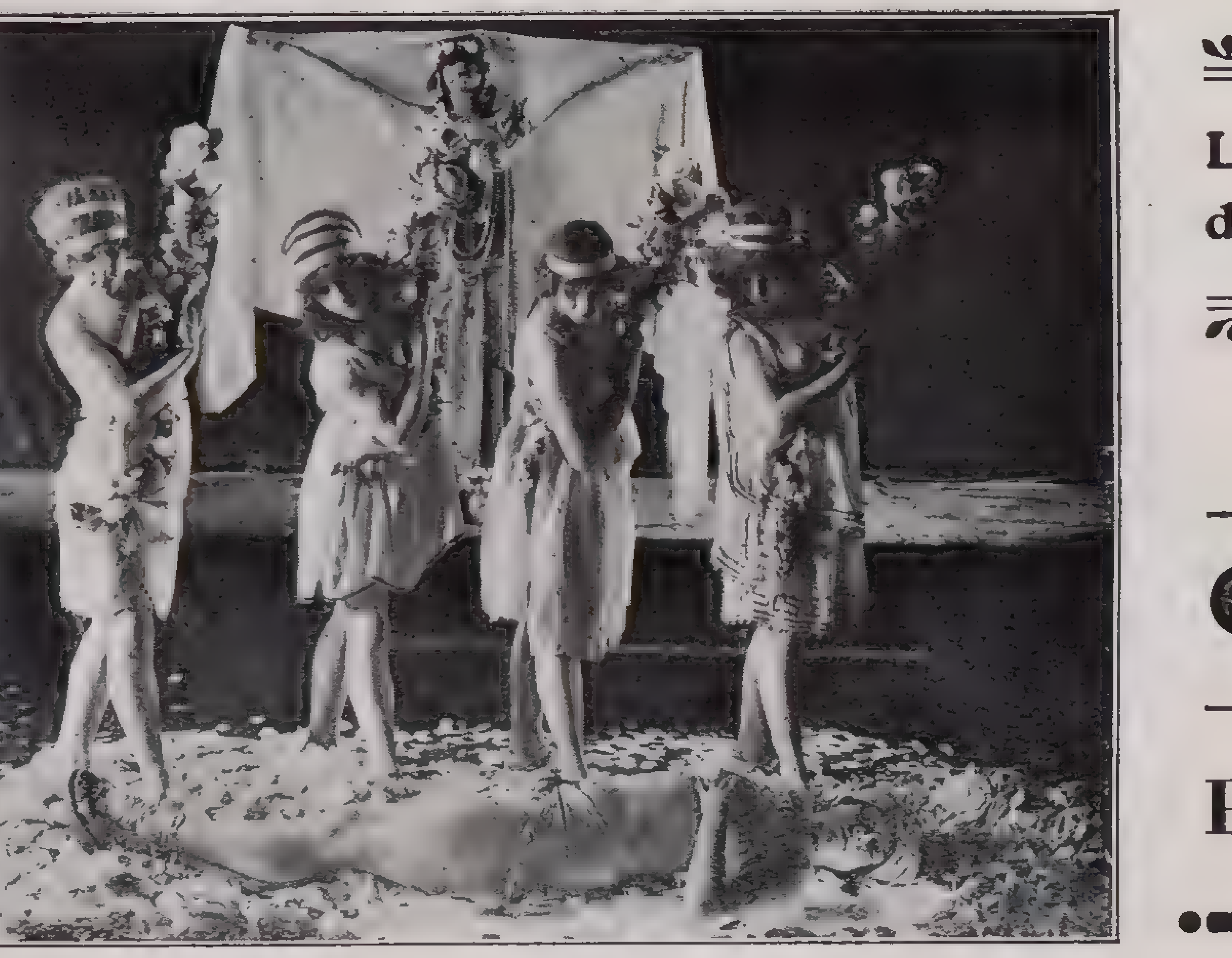
l'Auto Infernale

LES CLOUS LES PLUS SENSATIONNELS :

Une Auto au milieu des flammes

Le Miracle des Roses

Le Lasso aérien, etc.



La suite impatiemment attendue d'un Film dont le succès mondial est resté légendaire

Cinéma "ÉCLAIR"

ÉDITEUR

PARIS — *12, Rue Gaillon* — PARIS

CHRONIQUE BELGE

De notre Correspondant particulier :

Lundi dernier ont eu lieu à Bruxelles des expériences effectuées en présence de la commission officielle du ministère et qui avaient pour but de démontrer à cette commission que les mesures, parfois draconiennes, imposées par l'arrêté royal pour les précautions à prendre contre l'incendie, ne se justifiaient pas dans la plupart des cas.

Ces expériences ont pleinement réussi à démontrer l'efficacité de certains dispositifs de sécurité employés sur les appareils projecteurs. Nous devons citer en premier lieu le « ciné sécuritas » de M. Janssens qui était adapté sur le nouveau mécanisme « Guil » du constructeur parisien M. G. Guilbert.

Chaque fois qu'il y a rupture ou décollage de film ou lorsqu'il se produit un choc soit sur la courroie du moteur, soit sur la manivelle, le mécanisme s'arrête automatiquement, un volet s'interpose entre le faisceau lumineux et le film et la salle s'éclaire immédiatement.

Si de la salle on constate qu'il se passe quelque chose d'anormal dans la cabine, on peut également provoquer l'arrêt du projecteur et l'allumage, en appuyant simplement sur un bouton électrique.

Plusieurs expériences comparatives ont aussi été faites avec différents modèles de cuves à eau, et la commission a pu constater, non sans étonnement, qu'avec la cuve ordinaire du poste « Guil » un film à l'arrêt a pu résister plus de quatre minutes au faisceau lumineux d'un arc de 25 ampères. Ce résultat qui constitue un record a été obtenu par l'emploi du condensateur « Savelens » qui, par sa disposition mécanique, et par la composition spéciale de ses verres absorbe une partie des rayons calorifiques tout en laissant passer la totalité des rayons lumineux. Le constructeur a appelé ce condensateur « Savelens » (de l'anglais « save » sauve, et « lens » lentilles) parce que, même avec les ampérages élevés, le bris des lentilles se trouve supprimé dans de fortes proportions, M. Domergue, l'aimable représentant des Usines Guilbert, qui a assuré la démonstration de cet appareil, a reçu les félicitations des opérateurs et des directeurs présents qu'il avait su intéresser. D'autre part, en présence des résultats obtenus, le secrétaire de la commission du Ministère a demandé un rapport au constructeur sur les caractères artistique de ce condensateur.

Nous espérons que des expériences de ce genre seront suffisantes pour éclairer la religion de la commission, et qu'à l'avenir les règlements se feront moins étroitement sévères et nous n'hésitons pas à féliciter les constructeurs aux efforts desquels on devra cette amélioration.

CHRONIQUE SUISSE

Le Cinéma, journal suisse, paraissant à Genève, consacre à son tour un filet à la crise qui sévit actuellement dans l'industrie cinématographique. Il trouve que les loyers des salles de spectacle sont démesurément élevés et que les propriétaires écorchent d'une façon par trop consciencieuse les directeurs.

Mais laissons-lui la parole :

« *La Suisse, chers lecteurs, compte à son actif environ deux cents cinémas pour trois millions d'habitants. Je vous entends déjà ! Vous allez croire que les Suisses, siffisamment instruits, les illettrés étant presque inconnus n'ont que faire du benjamin du génie mondial.*

La nature nous a bien favorisés, bien dotés, des panoramas partout, aussi la Suisse est avec l'Italie le rêve, l'idéal, le jardin des hymens. Alors à quoi bon ! Les Suisses sont-ils plus vertueux qu'ailleurs ? Le boudent-ils, parce qu'ils n'ont jamais pu mettre au monde un film ? Evidemment mille fois non ! La population suisse est pressurée, non plus par Gessler, l'ex-tyran de l'Autriche, mais par des mandataires, soit des agents de locations, remplaçant sans appel monsieur le propriétaire.

Ce sont les régisseurs. Ils sont syndiqués, si bien syndiqués qu'ils sont un état dans l'Etat. Ils ont des conseils dans tous les rouages et malheur au locataire qui oserait contrecarrer leurs projets.

Il faut venir en Suisse et spécialement à Genève, pour avoir un échantillon de la méthode si bien mise en pratique par les chevaliers du loyer.

Pour une salle de 200 à 250 places, il faut payer un loyer de quinze à vingt mille francs ! Comment voulez-vous qu'avec cette première saignée, sans compter les multiples autres, un directeur puisse se payer de grands films et des programmes de premier choix !

Il est triste de constater, que par le mauvais génie de ces pressureurs, le pays souffre d'un déclassement qui est une tache dans le livre de la cinématographie. »

*
* *

Quelques lignes plus loin, notre confrère publie l'information suivante :

« *Le citoyen parisien bien connu, M. Cochon, la terreur des propriétaires et des régisseurs, était à Genève cette semaine pour présider à une conférence.* »

Malheureusement il ne nous apprend pas si M. Cochon a obtenu un résultat dans cet ordre d'idées.

*
* *

Voici encore quelques nouvelles que nous reproduisons à titre de renseignement :

« On dit qu'une grande maison de Paris serait sur le point de s'établir en Suisse, pour la location des films.

La Suisse est un pays charmant, mais...

*
* *

« A partir de ce jour, M. G. Hipsleh, n'est plus autorisé de faire aucune location et vente de films pour le compte de l'Agence Générale cinématographique, à Genève, 3, rue de la Monnaie. »

*
* *

« Le Cinéma des Eaux-Vives et le Pâquis-Cinéma ont déjà fermés leurs portes. Vu la saison d'été, plus d'un va suivre le même chemin. »

BÜBELE.

LES PETITES IRVIN

sont un

TRÈS GROS SUCCÈS

au Cinéma







On les entrevoit chez

GAUMONT dans... ***Une Idylle de Bout de Zan.***

On les admire chez

PATHÉ dans... ***La Valse du Souvenir.***

Elles s'imposent grandes premières à

L' " ÉCLAIR " dans... *Le Mort se Venge*

Elles nous émeuvent aux larmes et se font adorer au

Ravissant Film dans... **Les deux Enfants**

2 Affiches - Photos - Notices

Et ça continue...



RAVISSANT FILM

Tél. : WAGRAM 58-56 - *46, Rue du Rocher - PARIS* - Tél. : WAGRAM 58-56

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris
Télég. : Auberfilm *Téléph. :* 303.91

AQUILA

LA BÊTE DE NUIT : Drame

Après 20 ans d'une vie de débauche, Morange va expier ses crimes sur l'échaufaud. A son heure dernière il songe à sa fille et prie de remords écrit à sa femme la suppliant d'élever son enfant dans l'ignorance du déshonneur paternel.

La malheureuse femme fait appel à sa mère, gouvernante chez le comte de Burville, la vieille Zuma accourt à l'appel de sa fille et pour assurer l'avenir de sa petite fille, dans un acte insensé l'emporte au château, profite du sommeil de la duchesse et met l'enfant à la place de celui du comte qu'elle emporte.

Vingt ans ont passé, la fausse comtesse de Burville a hérité des vices de son père elle dirige une bande organisée qui terrorise la contrée. Les hasards de la vie l'ont mise en présence du baron de Norman, jeune poète, dont elle rêve de se faire aimer. Elle l'invite à une fête qu'elle donne en son honneur, mais l'âme délicate du jeune poète est attirée par la grâce et la jolie voix d'une chanteuse qui n'est autre que la véritable fille du Comte de Burville et qui est noble et pure de sentiments malgré le milieu corrompu dans lequel elle a passé son enfance.

Pour son malheur, Zuma qui l'élève n'est pas seule à connaître le secret de sa naissance, obsédée par les demandes d'argent de celui qui est en possession de son secret elle va révéler à la fausse duchesse de Burville qu'elle est sa grand'mère lui demandant son aide.

La fausse comtesse veut connaître celle dont elle a pris le nom elle vient en cachette au cabaret au fond duquel elle aperçoit le baron Norman, le jeune poète qu'elle reconnaît malgré les habits d'ouvrier qu'il a endossés pour arriver près de celle qu'il aime ; à cette vue la fausse comtesse, mordue par la jalousie, décide de supprimer sa grand'mère et du même coup, sa rivale, elle promet l'argent nécessaire à l'achat du silence du complice, mais il faudra l'aller chercher chez elle.

Par suite des soupçons de ce complice qui garde à vue la vieille Zuma, la jeune fille y va seule, elle tombe dans une trappe et disparaît. Zuma craint le danger et cherche à s'échapper, dans la lutte qu'elle entâme avec son complice la table est renversée, la lampe communique le feu à celle-ci et le feu prend à la maison.

Le jeune peintre venu pour rendre sa visite habituelle à celle qu'il aime voyant l'incendie se précipite dans le brasier, sauve la grand'mère mourante. Celle-ci reconnaissante lui dévoile la vérité et le met au courant des dangers que court la jeune fille. En hâte il se rend chez la comtesse frappe à sa porte et la somme de lui dire ce qu'elle a fait d'Eveline, il aperçoit la trappe béante, repousse brutalement celle qui lui fait horreur et descend dans le souterrain au secours de la jeune fille.

L'infernale comtesse referme la trappe sur ses prisonniers, les malheureux errent toute la nuit dans le labyrinthe, après une nuit passée dans l'eau jusqu'à mi-corps l'aube arrive enfin et avec elle la délivrance. La fausse comtesse de Burville, devant ses projets déjoués est prise de remords avant de s'empoisonner elle laisse les preuves nécessaires à la réparation de ses crimes.

Sauvé le jeune poète épouse Eveline qui rentre bientôt en la possession de sa fortune et de son titre.

Longueur : 990 m., virage 87,50, 3 aff. en coul.
Mot télégraphique : « Nuibete »

CLARENDON

CES BONS POLICEMEN : Comique

L'agent Losseux de la brigade de Duigoville aime Mlle Suzanne, fille du maire de la localité, mais hélas il ne sait comment se signaler à l'attention de la jeune fille.

Le hasard lui vient en aide. Un jour il voit un individu promener le chien de Suzanne. Il ne doute pas un instant que cet homme est un voleur, il veut reprendre le chien. Résistance du propriétaire ! Fort de son droit notre brave agent corrige d'importance l'impertinent personnage, et, enfin possesseur du chien s'en va triomphalement le porter à Suzanne. Un doux baiser le récompense de sa bravoure, mais le père de la jeune fille, qui n'est autre que l'individu avec lequel Losseux s'est battu, arrive pour refroidir le bonheur de l'agent. C'est sous bonne escorte que notre brave Losseux se voit conduire au poste.

Longueur 150 *m. environ, aff.*
Mot télégraphique : « Policemen »

M. F. C.

LA MARSEILLAISE

Reconstitution historique d'après Fr. de SEZANNE

Artiste et soldat, Rouget de Lisle, officier de génie en congé temporaire, occupe ses loisirs à composer des chants guerriers. Sa famille mécontente de ses sentiments républicains l'abandonne à ses propres moyens. Sans ressources il quitte Strasbourg.

Nous le retrouvons un an plus tard en 1792 à Marseille, où il habite une pauvre mansarde, rue de la Gaffe. Poursuivant toujours son rêve, il travaille sans cesse à ses compositions d'hymnes de guerre. Parmi les œuvres, une surtout lui tient au cœur ; c'est le chant de guerre de l'armée du Rhin qu'il a créé depuis longtemps déjà. Poussé par les nécessités de l'existence, il se décide à demander à l'éditeur Borelli de bien vouloir s'intéresser à la publication de ses œuvres. Croyant l'enthousiasmer il lui chante son « Chant de guerre de l'armée du Rhin ». Peine perdue, Borelli s'endort.

Alors que désespéré, Rouget de Lisle déclame devant les flots sa martiale chanson, il rencontre la célèbre chanteuse Judith, l'étoile du grand théâtre. Celle-ci s'intéresse au jeune homme et profitant d'une absence elle pénètre dans sa mansarde et lui dérobe le manuscrit du « Chant de guerre de l'armée du Rhin » en change le titre et va de nouveau le soumettre à l'éditeur Borelli. Cette fois les mêmes accords l'enthousiasment. Il faut que Judith chante cet hymne après son début dans Armide.

Nous voici au jour fixé. L'opéra Armide est terminé, Judith attend avec impatience le moment de paraître sur la scène. Par la lunette du rideau, elle regarde si Rouget de Lisle est dans la salle, il est absent... Pourtant elle lui avait donné un billet de faveur sans l'avertir toutefois qu'elle devait chanter son Chant de guerre de l'armée du Rhin. Hélas, le malheureux sans ressources désormais, avait décidé d'en finir avec la vie. Déjà la terrible asphyxie éteint son dernier souffle, tandis que dans le théâtre devant une foule enthousiasme et subjuguée, par son ardeur, Judith lance

les couplets vengeurs de la *Marseillaise* que bientôt l'assistance entière répète, et salue de ses acclamations, réclamant l'auteur de l'immortel chef-d'œuvre... Il n'est pas là, que faire. Devant l'enthousiasme de la foule, Judith n'hésite pas un instant. Puisque Rouget de Lisle n'est pas venu, elle conduira les spectateurs et les musiciens du théâtre jusque chez lui pour l'acclamer. Sa proposition est saluée par de frénétiques applaudissements et bientôt la foule se rue hors du théâtre et précédée de l'orchestre, elle défile dans les rues de Marseille et s'arrêtant sous les fenêtres de Rouget de Lisle.

Celui-ci avant de mourir entend le refrain de son chant :

Aux armes Citoyens... Formez vos bataillons...

Dans un dernier sursaut d'énergie, il se traîne jusqu'à la fenêtre. L'air frais le revivifie. Il est sauvé... on monte chez lui, on se porte à son secours. Désormais, la gloire et l'immortalité le couvrent de leur aile tutélaire.

Cent ans après les armées de la France défilent aux accents martiaux de la *Marseillaise* devenue l'hymne national ! !

740 *mètres env., aff. en couleurs*
Mot télégraphique : « Marseillaise »

NORDISK

LE RUSÉ TAILLEUR : Comédie

Il s'est élevé une petite querelle entre Monsieur et Madame Mouton, car Monsieur Mouton d'après les dires de son épouse a trop galamment salué deux danseuses passant dans la rue. Madame Mouton confie ses craintes à sa mère, toutes deux sont d'accord de soumettre ce mari léger à une épreuve. Sans perdre de temps Madame Mouton dépose pour son mari un billet ainsi conçu :

Mon cher Mari,
Maman est malade, je reste près d'elle cette nuit.
Elisa.

Monsieur Mouton, ravi de l'occasion, se promet de passer une excellente soirée. Il convient avec son bon ami le tailleur pour dames, Monsieur Desciseaux, d'aller retrouver les deux danseuses Mlles W. et L. Après avoir fait la fête au restaurant, ils décident d'aller sabler le champagne chez Monsieur Mouton.

Pendant ce temps, Madame Mouton s'impatiente, elle voudrait savoir si son mari est pris au piège, et sa mère à peine à la calmer. Enfin elle accourt chez elle, elle triomphe, quand ouvrant la porte du cabinet elle trouve son mari et Desciseaux avec les deux femmes. Elle s'en retourne vite chercher sa mère.

Que faire ? Le rusé tailleur a une idée. Les deux demoiselles sont congédiées et il se précipite dans son atelier, s'empare de deux mannequins qu'il transporte chez Monsieur Mouton les dispose sur les chaises précédemment occupées par les demoiselles. Ils ont a peine terminé leur préparatifs que Mme Mouton et sa mère arrivent.

D'un geste affable Monsieur Mouton repousse toute attaque en disant « Il me semblait que tu avais besoin d'une nouvelle robe ; C'est pourquoi j'ai prié Monsieur Desciseaux d'apporter ici les deux plus jolis modèles qu'il avait choisis. »

Quelle femme peut résister à une telle attention. Mme Mouton embrasse son mari, implorant humblement son pardon.

Longueur : 276 m. — Virage : 27,60
Mot télégraphique : « Tact »

LE VEAU D'OR : Drame

Richard Williams, sa femme Mary, et un ouvrier chinois Sing-Pook habitent une petite hutte sur la montagne australienne. En venant là, Richard croyait trouver de l'or, mais malgré ses pénibles recherches, il n'a encore découvert aucune pépite. A quelques kilomètres, deux amis Charles Libton et Willy Schmit possèdent une mine très riche. Charles Libton fut jadis fiancée à Dorrit Mortimer, fille d'un armateur connu de Londres. Ils s'aimaient, mais la famille de la jeune fille ne voulait pas consentir au mariage, Charles étant pauvre. Désespéré par leur refus, il part jurant au vieux Mortimer de revenir riche. Charles Libton possède maintenant la moitié d'une des plus riches mines d'or du district de Coogardie, il se sépare de son ami pour se rendre à Sidney ou il pense bien vendre sa part de la mine. En route il est frappé par une flèche empoissonnée. Accueilli chez Richard Williams, avant de mourir, il fait jurer à ce dernier de faire parvenir à Londres à sa fiancée le document qui prouve son droit de propriété dans la mine et avec cela une dernière lettre où en quelques lignes hâtivement tracées il lui renouvelle son amour, lui exprimant tous ses regrets d'être séparé d'elle à jamais.

Williams est tourmenté par la pensée que s'il faillit à son serment, il peut devenir riche, très riche. Après avoir résisté longtemps à cette tentation il se glisse auprès du mort s'empare des précieux documents et s'éloigne à cheval, évitant d'éveiller sa femme dont il redoute le jugement.

Dans la mine de Parkers hill, il rencontre Willy Schmit le compagnon de Libton. Découvert et dénoncé au schériff par ce dernier, il déclare qu'il a acheté la mine avant la mort de Charles Libton.

Le schériff décide de régler le différend d'après les coutumes australiennes, par un combat au couteau.

Williams sort vainqueur du combat, toute la mine lui appartient. Il part aussitôt pour Sidney, où il la vend dans des conditions avantageuses.

A Londres, six mois plus tard, un riche américain, Monsieur Brown qui fréquente assidument la maison de l'armateur Mortimer, s'éprend bientôt de la gracieuse Dorrit Mortimer.

Sa demande en mariage est chaleureusement appuyée par le père et le frère de la jeune fille. L'armateur qui est dans une situation difficile compte sur ce mariage pour lui procurer les fonds nécessaires à la bonne marche de ses affaires.

Pressée par sa famille, Dorrit finit par accepter, mais le soir même du mariage elle avoue la vérité à son mari.

Elle n'aime pas Brown et n'a consenti à l'épouser que pour sauver son père de la ruine.

*
* *

Dans la petite hutte de la montagne, Mary à son réveil a constaté le départ de son mari. Les titres du mort ont disparus, elle comprend l'affreuse vérité : James est un voleur. Afin de racheter la conduite de son mari elle se promet de tenter l'impossible pour faire parvenir à Miss Dorrit Mortimer la lettre où le mourant a mis son suprême adieu.

Après quelques mois de pénibles recherches elle arrive à Londres où elle apprend le mariage de Dorrit.

Présentée à la jeune femme, elle lui remet la lettre de Libton et lui avoue comment et par qui les papiers ont été volés. Au même instant derrière la cloison vitrée elle voit passer Monsieur Brown, elle tressaille, nul doute, son mari Richard Williams, le parjure, est ici près d'elle. Elle fait part de sa découverte à Dorrit, celle-ci la fait cacher derrière une portière d'où elle assiste à la conversation entre la jeune femme et son

FILMS **ODÉON** PARIS

PROCHAINEMENT :

Ne touchez pas au Drapeau !

Scène patriotique de M. Jacques ROULLET jouée par MM. Toulout, Mévisto, Scheffer, etc...

Grand défilé. 2000 soldats. — Affiche de luxe 120×160 — Longueur du Film : 400 mètres

La Fille du Garde-Chasse

Grand Drame en trois parties tiré de la célèbre pièce de MM. Fontanes et Decori

Première adaptation cinématographique jouée par les Artistes de l'Ambigu

LE VIEUX SERGENT

Pièce dramatique en trois parties jouée par l'auteur M. LANDRIN

Épisode de la Guerre 1870-1871 — Scène reconstituée en Suisse sur les lieux où se déroule le drame

FILMS **ODÉON** PARIS

mari. Dorrit montre la lettre de Libton à l'imposteur qui recule effrayé.

Où a-t-elle eu cette lettre ?

« C'est ta femme qui me l'a donnée dit-elle ».

Alors Mary, ombre du passé, s'avance accusatrice. Williams comprend qu'il ne peut échapper à la justice et va lui-même se constituer prisonnier.

Longueur 930 *m., virage* 86,30
1 *aff* 1, 25/2,25, 1 *aff* 2, 25/2,25
Mot télégraphique : « *Goldcalf* »

PASQUALI

LE MASQUE QUI SAIGNE : Drame

Le grand acteur Dorian a récité avec un art sublime le monologue d'Hamlet, des bravos nourris ont éclaté dans la salle.

Dans la pénombre d'une loge, Suzanne Morris, fille du richissisme banquier, encore toute frémissante d'émotion, envoie à l'acteur un bouquet, celui-ci levant la tête aperçoit la radieuse vision.

Depuis ce soir là, Suzanne s'adonne à l'étude et à la déclamation des œuvres de Shakespeare. D'abord étonné, Monsieur Morris ne tarde pas à s'apercevoir que l'amour de la jeune fille pour Dorian est seule cause de ce caprice soudain.

Le banquier qui projette d'unir sa fille au Comte Robert de Riserolle, noble ruiné, mais dont le nom n'a pas encore perdu son prestige, va trouver Dorian. « Ma fille, lui dit-il, est fiancée, seul l'amour insensé qu'elle nourrit pour vous est un obstacle à son mariage ; mais il faut qu'il ait lieu et je vous supplie de le lui faire entendre. »

Dorian promet « Invitez-moi seulement, dit-il, à votre prochaine réception ».

L'hôtel du banquier Morris est tout illuminé. Une grande surprise est promise aux nombreux invités. Vers la fin de la fête, on annonce que le célèbre acteur Dorian récitera un chant de Dante.

C'est la surprise attendue. Suzanne est heureuse, très heureuse, elle va se trouver près de celui qu'elle aime avec toute l'ardeur de sa jeunesse.

Hélas ! à la vue de Dorian, toutes ses illusions se dissipent bientôt : le célèbre acteur est complètement ivre. Titubant, il s'approche de Suzanne, mais elle se recule épouvantée. On fait reconduire Dorian. Suzanne est bien guérie de sa passion, Dorian l'a remarqué à son geste de dégout, aussi, à peine est-il sorti des salons, qu'il regrette son acte.

Renoncer à l'amour de Suzanne est un pénible devoir, mais à l'idée de lui laisser un mauvais souvenir, tout son être se révolte, il déchire le chèque que le banquier lui remet en récompense de sa conduite, et voyant le comte de Riserolle, dont le sourire heureux est une insulte à sa douleur, il ne peut se maîtriser, il le soufflette.

Un duel est inévitable. Dorian se rend sur le terrain avec la ferme intention de se faire tuer par son adversaire. Dorian, blessé seulement, revient à lui dans une chambre de l'hôtel Morris. Penchée à son chevet, Suzanne lui murmure « Pardon, je n'eus pas du croire à ce simulacre »

Grâce aux soins dévoués qui lui furent prodigués et aux délicates prévenances dont l'entoure Suzanne, Dorian se remet bien vite de ses blessures, et le banquier comprenant qu'un amour sincère et partagé donne plus de bonheur qu'un titre de noblesse, consent au mariage de Dorian et de sa fille.

Longueur : 952 *m.,* 2 *aff.*
Mot télégraphique : « *Maschera* »

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT

Capital 4,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

ADR. TÉL. : CINÉLOKA — TÉLÉPHONE : Nord 14 23, 40-97, 51-13

SÉRIE MONOPOL

En Couleurs

SEVERO TORELLI

D'après l'immortel chef-d'œuvre de François COPPÉE

Drame en 5 actes et 1 Prologue

C'est la réalisation parfaite au Cinématographe de l'œuvre de François Coppée.

PROLOGUE. — Barnabo Spinola, condottière au service de Florence, est gouverneur de Pise. La ville est courbée sous son poing de fer. Des conspirations naissent autour du tyran. L'une d'elles est fomentée et conduite par Gian Baptista Torelli. Cette conspiration est découverte et Gian ainsi que deux seigneurs, ses complices, sont condamnés à avoir la tête tranchée. Donna Pia, la femme de Torelli se traîne aux genoux du tyran, réclamant la vie de celui qu'elle aime. Elle est belle. Barnabo lui propose un honteux marché et seuls les deux complices sont exécutés. Barnabo fait grâce à Torelli.

PREMIER ACTE. — Vingt ans se sont passés. Torelli a désarmé contre Barnabo. Sur l'échafaud, au moment où il recevait sa grâce, il a dit au tyran :

De mon côté, sois donc, désormais, sans alarme,
Mais seul, par ce serment, je me lie aujourd'hui,
Et s'il me naît un fils, tyran, prends garde à lui !

Ce fils est né, c'est Sévero. Il a vingt ans. Il est l'espoir de Pise asservie. Portia, la courtisane, la maîtresse de Barnabo, l'aime en secret.

ACTE II. — Gian Baptista, depuis le jour où Barnabo lui laissa la vie, vit seul au fond de son palais, entre sa femme Donna Pia, et son fils. Severo apprend à son père que, avec quatre amis, ils ont juré de délivrer Pise et de mettre à mort celui qui la tient asservie. L'âme du vieux gentilhomme tressaille :

Tu l'as juré ! C'est bien. Sévero, fais ta tâche.
....
Je t'aprouve et je t'aime et je te tends les bras !

Mais quand Donna Pia apprend l'héroïque et affreuse tâche, elle cherche à se trouver seule avec son fils. Elle lui apprend le secret :

Il vaudrait mieux pour toi, mon fils, cent fois [mieux être
Un voleur, un parjure, un scélérat, un traître,
Un chrétien rénégat et violant ses vœux,
Que de faire tomber un seul de ses cheveux !
....
Ma mère, apaisez-vous... ma mère, je vous aime...
Vous m'avez entendu, j'ai juré sur Dieu même !
Comment un tel serment peut-il être aboli ?
......
Parce que tu n'es pas le fils de Torelli...

ACTE III. — Severo est prisonnier de son serment, mais peut-il tuer son père ? Maintenant qu'il sait tout, son bras peut-il s'armer contre cette poitrine ? La dou-

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre Correspondant particulier :

La Trans-Atlantic Film Co va commencer une campagne de publicité considérable, dont le coût s'élèvera, dit-on, à plus de 125.000 francs. L'objet de cette campagne est de faire connaître et de rendre populaire la grande série de films, intitulée *Lucille Love, The Girl of Mystery*, qui doit être présentée au public le 21 juin prochain. La Trans-Atlantic Co va procéder de différentes façons. D'abord on mettra des affiches sur les murs, dans le métro, dans les autobus, partout. On fera ensuite une immense publicité dans les principaux journaux cinématographiques et dans la presse en général. Puis comme cette série de films comprend quinze parties qui seront livrées, une par semaine, le journal *The Weekly Dispatch* publiera, à partir du 21 juin, l'histoire de la série présentée pendant la semaine. Enfin, quelque temps avant l'époque de la première, l'actrice qui a joué le rôle de Lucille Love, et dont l'identité ne sera révélée que le jour où paraîtra le premier film, ira elle-même faire le tour des provinces. Son arrivée dans une ville sera annoncée dans les journaux de l'endroit. Ses actes seront cinématographiées, puis publiées dans les journaux. En un mot, on ne négligera aucun moyen d'éveiller la curiosité anglaise et d'exciter l'intérêt du public. Aussi lorsque, le 22 juin, commencera la série de Lucille Love, elle sera connue de tous. Ces films, du reste, sont, paraît-il, superbes et la série d'aventures qu'ils renferment est intéressante au suprême degré. Une chose importante à noter est qu'ils ne seront pas loués en « exclusivités ».

* * *

Notre estimé confrère *Le Bioscope* annonce qu'il va publier un supplément spécial, exclusivement consacré à la cinématographie scientifique et instructive. On ne peut que louer l'initiative de notre confrère, car ce supplément sera des plus intéressants et aidera puissamment au progrès de l'éducation par le cinématographe.

* * *

D'après le *Manchester Guardian*, le principal journal de Manchester, le nombre de théâtres de cinéma, dans le monde entier s'élèverait à 60.000. Les Etats-Unis en comptent le plus, à peu près 15.000, et l'Angleterre environ 6.000

* * *

La London Film Co fait savoir que le film qu'elle va livrer, et dont le sujet est le jeu de « Golf », ne sera pas une « exclusivité ». Tout directeur de cinéma pourra donc être à même de l'avoir, s'il le désire.

* * *

Il y a quelque temps, le Dr George Cunningham a donné, à Cambridge, une très intéressante conférence sur la manière de soigner les dents. Il s'est servi, pour illustrer sa conférence, d'un film préparé spécialement par par M. Chauveaux, dans les établissements Pathé Frères, à Vincennes. Ce film très instructif et qui est appelé à rendre de grands services a été fait pour la « Children's Dental League ».

*
* *

Si l'on disait à quelqu'un que les aveugles vont maintenant au Cinéma, cette personne hausserait certainement les épaules et soutiendrait que ce n'est pas possible. C'est ce qui s'est produit cependant, la semaine dernière, à Nottingham. Les élèves de l'Institution des Aveugles de Midland sont allés au cinéma. On les a placés non loin de l'écran et les instructeurs leur expliquaient en peu de mots l'action de la pièce à mesure que les tableaux se présentaient. Ils ont tous déclaré être enchantés de leur soirée.

*
* *

Comme je l'ai annoncé, il y a quelques semaines, l'Exposition annuelle de la Cinématographie doit avoir lieu à Olympia, au mois de septembre. M. Schofield, son zélé secrétaire, et qui est un des meilleurs organisateurs en Angleterre, ne ménage pas son temps et ses peines et redouble d'efforts pour en assurer le succès, qui sera, si cela dépend de lui, encore plus brillant que l'année dernière.

Il s'est produit cependant, à propos de cette exposition, un incident très regrettable. Le Comité exécutif de l'Association des Directeurs de cinémas vient dernièrement de se déclarer opposé à ce que l'on organise des expositions, prétendant qu'elles font du tort à leurs intérêts. En admettant même qu'il y ait un semblant dans ce que dit le comité, il faut cependant reconnaître que l'exposition tenue à Olympia, l'année dernière, a grandement fait bénéficier l'industrie cinématographique. Elle a de plus excité l'intérêt que prend le public au cinématographe et par conséquent a été ainsi de quelque utilité aux directeurs de cinéma chez qui se rend ce public. Il faut donc espérer que les membres du comité se rendront compte de leur erreur, et annuleront leur décision.

*
* *

On annonce, pour le mois de juin, la visite de M. Carl Laemmle, le président de l'Universal Film Co aux Etats-Unis. Il sera accompagné, dit-on, de plusieurs de ses acteurs les plus distingués, M. Walter Kerrigan, M. Ford Sterling et autres. On rapporte aussi, que l'Universal Co a l'intention d'établir une compagnie d'acteurs de cinéma, à Londres, d'une façon permanente. Cette compagnie serait complètement anglaise et tournerait seulement des films anglais.

*
* *

Le film du Cosmograph, de Paris, *Les Enfants d'Edouard*, dont on a rendu compte dans le *Courrier*, et dont le titre a été changé en anglais contre celui de *The Princes in The Tower*, vient d'être présenté à Londres à la presse et aux directeurs de cinémas, par la Davidson Film Sales Agency, les agents du Cosmograph en Angleterre. Ce film a obtenu ici un très grand succès et les commentaires des différents journaux lui sont très favorables. On peut donc déjà assurer que cette superbe production sera, à juste titre, très appréciée du public anglais. PICK.

CHRONIQUE LUXEMBOURGEOISE

De notre Correspondant particulier :

L'autre semaine, M. Hubert Marzen, directeur du Cinéma Parisiana, eut l'agréable surprise de recevoir à l'improviste la visite de la Grande-Duchesse Marie Adelaïde, entourée de ses cinq sœurs, les princesses Charlotte, Hilda, Antoinette, Elisabeth et Sophie, et de toute sa suite. La cour grand-ducale voulut assister à la présentation des deux films pris par la maison Pathé de Berlin et le Laboratoire Cinématographique de Bruxelles, à l'occasion de la visite des souverains belges à Luxembourg (27, 28 et 29 avril). Ces films, étant d'une grande netteté, plurent tellement à leurs Altesses, que M. Marzen dut leur projeter à plusieurs reprises cette entrée triomphale du roi et de la reine des Belges à Luxembourg.

Le reste du programme suscita également l'admiration de LL. AA. RR., et c'est surtout la nouvelle création de Max Linder, *Max et la doctoresse*, qui les amusa follement.

En quittant l'établissement, le maréchal de la Cour, baron de Ritter, exprima à M. Marzen ses sincères remerciements et lui affirma que jamais la cour grande-ducale n'avait vu de représentation cinématographique aussi inressante que soignée.

FEYDER-LIEZ.

CHRONIQUE SCANDINAVE

De notre Correspondant particulier :

Le célèbre comédien Emile Chr. Zangenberg est mort à l'âge de 61 ans. Depuis sa mise à la retraite, en 1913, comme sociétaire du Théâtre Royal de Copenhague, il dirigeait le bureau de la Censure.

*
* *

Kar Mantzius, l'ancien directeur du Théâtre Royal, qui a créé de nombreux rôles, vient d'être engagé comme metteur en scène par la Nordisk. Il devra jouer aussi le rôle principal dans trois pièces moyennant la somme de 15.000 couronnes. M. Frost, directeur de la Compagnie, informe la presse qu'il vient de s'assurer la collaboration de M. Mantzius, malgré l'excellent état-major dont il dispose (tels que MM. Blom, Holger, Maasen, Hjalmar Davidsen, Alfred Cohn, etc.), afin de forcer la production pendant les mois d'été, la lumière scandinave ne favorisant pas précisément la prise de vues pendant les autres saisons. Puis les acteurs lui paraissent trop surmenés l'hiver quand ils jouent le soir. M. Frost compte tourner de cette façon au moins quatre films par semaine.

Ajoutons que M. Mantzius n'est pas novice dans la cinématographie, mais qu'après ses débuts l'Administration des théâtres royaux lui avait interdit sa collaboration aux films.

C'est le Film qui a fait le plus d'argent depuis que le Cinéma existe en Amérique et en Angleterre

GROS EFFETS SCÉNIQUES

D'autres FILMS sensationnels dont voici quelques titres :

Racheté par son sang ..	Drame	750	Mètres	Fille d'Eve	Drame	682	Mètres
Les Nomades.	Drame	690	=	Sur le Chemin du Crime.	Drame	960	=
L'Acrobate.	Drame	860	=	Cœur d'Or.	Drame	750	=
Malédiction	Drame	900	=	Les Flots qui parlent ..	Drame	870	=
La Bague de la Fiancée ..	Drame	700	=	La Flaneuse	Drame	620	=

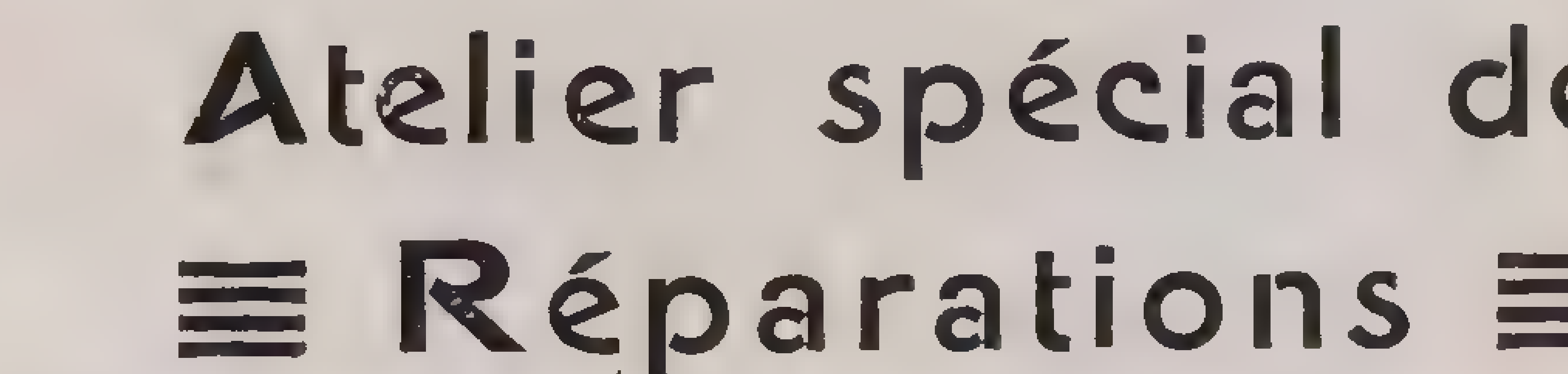
≡ Matériel Cinématographique complet ≡

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE — ÉCLAIRAGE OXY-THOR — ÉCLAIRAGE BLOCS-THOR

Toutes Fournitures
Charbons, Lentilles



Atelier spécial de
≡ Réparations ≡



CHRONIQUE ALLEMANDE

De notre Correspondant particulier :

Le film *Bismarck,* de la maison Eiko-Film, a été l'objet d'une action en dommages-intérêts intentée à la grande usine berlinoise par M. Wolfstieg, conservateur en chef à la Bibliothèque du Reichstag. L'Eiko-Film avait, en effet, chargé cet homme de lettres d'écrire le scénario du film *Bismarck.* Le manuscrit fut des plus volumineux et nécessitait une mise en scène exceptionnellement chauvine et coûteuse. La Compagnie d'édition, reculant devant les frais, soumit d'abord le manuscrit à la préfecture de police pour s'assurer si rien ne s'opposait à la confection du film au point de vue politique. On lui répondit qu'il était plus que probable que l'œuvre présentée de cette façon ne recevrait pas l'autorisation officielle. Elle fit donc établir un autre scénario et le tourna bientôt après.

Le Dr Wolfstieg qui, en vertu de son contrat avait déjà touché plusieurs acomptes, s'en alarma et réclama la somme due, que son travail fut utilisé ou non. L'Eiko-Film, de son côté, prétendit qu'il était matériellement et moralement impossible de tabler sur les données du Dr Wolfstieg. Le tribunal a nommé des experts dans l'espoir que les parties adverses s'entendront sur l'indemnité à accorder au premier écrivain.

*
* *

Au sujet d'un projet de coopérative de location de films dont nous avons parlé dans notre dernière chronique, les journaux professionnels allemands publient l'avis suivant :

« Afin d'écarter une nouvelle agitation du marché cinématographique allemand, les fabricants soussignés déclarent que dans aucune condition ils ne consentiront à livrer leur marchandise à cette coopérative de films, qu'ils n'estiment ni avantageuse pour les directeurs de théâtre ni pour les fabricants.

Pathé Frères et Cie (P. Pigeard); Messter Film (Léo Mandl et Altmann); Otto Schmidt; Société Allemande Gaumont (G. Grassi); Nordisk Film Co (Seemann et Knevels); Société Allemande « Eclair » (Fowell). »

*
* *

Aucune industrie n'a jamais déchaîné autant d'envies que précisément la projection animée. La lutte n'est pas circonscrite à un seul pays, à une seule race; au contraire, elle est mondiale. Les chemins de fer eurent beau ruiner les diligences et réduire les entrepreneurs de transports à la mendicité, ce chambardement économique n'a pas engendré autant de haine que notre industrie. Leurs victimes se sont rendues à l'évidence et ne leur ont pas gardé rancune. Pour la cinématographie, il en est tout autrement et les autorités font alliance avec les particuliers pour l'anéantir. Tout le monde se plaît à reconnaître que le théâtre proprement dit a fait son possible pour s'aliéner la clientèle, que le cinématographe est bien le spectacle le plus moral, le plus populaire qu'on puisse rêver, rien n'y fait. On lui déclare une guerre sans merci.

Je vous ai déjà dit qu'un grand nombre d'établissements allemands sont voués à une mort certaine et s'effondrent sous le poids des impôts de luxe et de patente. Prenons, par exemple, Berlin où les règlements concernant l'admission des enfants aux établissements cinématographiques équivalent à une défense absolue. Dans de nombreuses villes rhénanes, les autorités scolaires exercent une pression éhontée sur les parents pour les prévenir contre le cinéma, qui cependant est le gagne-pain d'une multitude de personnes.

Inutile d'ajouter les incartades de la Censure qui coupe à tort et à travers, rien que pour avoir le plaisir d'entraver une industrie qu'elle s'obstine à ne pas apprécier à sa juste valeur.

Espérons que la Fédération cinématographique de l'Empire, récemment créée, fera preuve d'énergie, afin de remettre les choses au point.

*
* *

Parmi les films qui, cette semaine-ci, se détachèrent le plus avantageusement dans les théâtres, citons *Une Nuit vénitienne,* mise en scène par Max Reinhardt, avec Maria Carmi dans le rôle principal; un Bison 101 Film, *Dans la Jungle,* qui représente la vie d'un missionnaire; le Continental Film d'Ernest Reicher, *La Maison du Mystère,* qui peut être considéré comme la plus intéressante histoire de détective qui existe; puis, un certain nombre de comédies Pathé avec Prince et Max Linder, dont le succès ne cesse de croître à Berlin ; des Gaumont et des Messter Film de bonne tenue.

L'affluence était assez considérable.

WAGNER.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.





BUREAUX
SALLE DE PROJECTION
Téléphone :
CENTRAL 33-17

Adr. Télég. :
FRANCINÉLO

Usine et Service scientifique
A
FONTENAY-SOUS-BOIS
(Seine)



Le Cosm

7, Rue du Faubourg-

LES ENFANT

1870

ANDI

FILMS DE LA SÉ

En Préparation

LE MALADE

1 Affiche double 160×24

•6

Prochainement

FERRAGUS N'EST PAS
LES FRÈRES DE LA LI

nograph

Montmartre - PARIS

S D'ÉDOUARD

REANI

1871

ERIE D'ART B. A. I.

IMAGINAIRE de Molière

40 — 400 Mètres environ

MORT (Suite du CLUB DES TREIZE)

BERTÉ Épisode tragique de la Lutte des Carbonari pour l'Indépendance italienne



EXCLUSIVITÉS DE

FRANCE-CINEMA-LOCATION

7, Faubourg Montmartre

PARIS

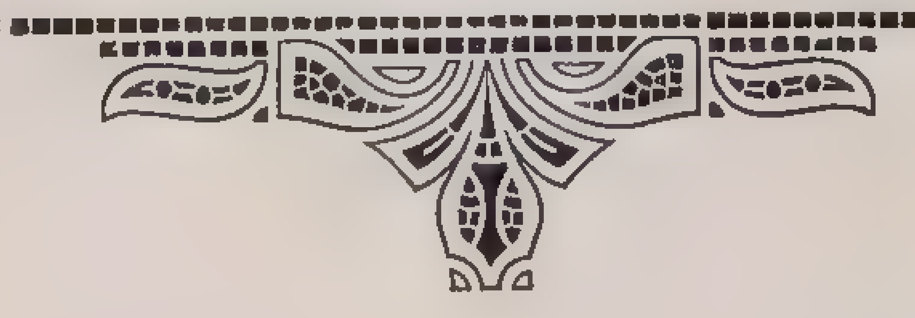
Et de ses Agences :

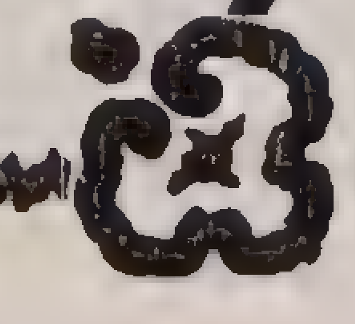
GAVELLE, 82, Rue de Rome
MARSEILLE

ROY, 36, Rue du Priez
LILLE

VAURS & COQUET, 14, r. Victor-Hugo
LYON

MINÉO, Alhambra
CONSTANTINE





CHRONIQUE AMERICAINE

" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est représenté aux Etats-Unis d'Amérique par

LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE PUBLICITE

45 West 34 th. street
New-York U.-S.-A

Nos lecteurs américains sont priés de s'y adresser directement pour toutes transactions commerciales ou communications.

UNITED STATES REPRESENTATIVES
UNIVERSAL PUBLICITY COMPANY

45 West 34 th. Street
New-York U.-S.-A

From which sample copies, advertising rates and all further particulars can be obtained.

De notre Correspondant particulier :

Les journaux, dans presque toutes les parties des Etats-Unis, ont publié des commentaires sur la question de la censure et sur le décret de la Cour suprême de l'Ohio. Ceci semble donc indiquer que l'opinion publique commence à s'émouvoir de cet état de choses et tout fait prévoir qu'elle s'occupera sérieusement de ces questions. Car le Cinématographe s'implante de plus en plus dans les masses. Il devient leur passe-temps favori. Si, donc, le public s'aperçoit que les divertissements et les spectacles qui lui donnent tant de plaisir sont menacés, il prendra certainement fait et cause pour le Cinématographe et tranchera lui-même un jour la question. Toutefois, il est du devoir des directeurs de cinémas, à présent, d'utiliser cette opinion publique qui leur est si favorable et de s'en servir pour combattre l'hostilité à laquelle est en butte, à l'heure présente, notre industrie.

*
* *

Cette question de la censure rigide, de tout film cinématographique, a, du reste, de certains côtés très intéressants à étudier. Par exemple, si un professeur de chirurgie veut présenter à ses élèves un film démontrant la manière de faire une certaine opération, ce film doit-il être soumis à l'approbation des censeurs ? Ou bien, si un particulier a fait prendre un film de son mariage, et veut le faire voir à quelques amis, faut-il pour cela qu'il ait la permission de la censure ? Oui, évidemment, si l'on obéit au décret de la Cour Suprême de l'Ohio. Mais l'opinion publique, avec son bon sens pratique, se révoltera contre ces absurdes conclusions et réglera elle-même, un jour, cette question de la censure.

*
* *

Lew Dockstader, le comédien, et « Minstrel » bien connu, a signé dernièrement un contrat avec la « All Stars Film Cº » et, par conséquent devient, lui aussi, comme tant d'autres, acteur de cinéma. La réputation de M. Dockstader est universelle aux Etats-Unis, et les films qu'il tournera auront certainement beaucoup de succès.

*
* *

La « Greene's Feature Photoplays Cº » annonce la production prochaine de *Guillaume Tell*. Ce film, en cinq parties, est une adaptation du drame célèbre de Schiller; il est, paraît-il, superbement présenté.

*
* *

Une nouvelle Compagnie d'édition de films vient de se former à New-York. Cette Compagnie, sous le nom de « United States Amusement Corporation », au capital de 500.000 dollars, a pour président M. Herbert Blaché et compte parmi ses directeurs Mme Alice Blaché, présidente de la Solax Cº, M. Joseph Shear, et autres personnalités bien connues. Les établissements seront situés à Fort Lee, dans le New-Jersey, et elle tournera spécialement de longs films, généralement adaptés de pièces de théâtre ou de romans connus. La première production sera, dit-on, l'adaptation d'un ouvrage de Charles Dickens, *The Chimes*.

*
* *

La « Photoplay Authors' League », autrement dit la « Ligue des Auteurs de Scénarios », récemment fondée à Los Angeles, en Californie, est définitivement constituée. Elle a pour but de protéger et d'améliorer les droits des auteurs en obtenant du Congrès une législation spéciale du « Copyright Law ». Elle publiera un bulletin mensuel dont les éditeurs seront MM. Marc E. Jones, auteur réputé de nombreux scénarios, Frank A. Smith et W. M. Ritchy. On espère vivement que les efforts de cette ligue seront couronnés de succès, car la loi actuelle du « Copyright » protège très peu, à l'heure présente, les droits d'auteurs de scénario.

*
* *

Les derniers événements qui viennent de se produire entre les Etats-Unis et le Mexique, ont suscité, comme on devait s'y attendre, l'activité des éditeurs de « Journaux animés ». L'Universal Cº a envoyé en hâte, à Washington, M. Jack Cohn, l'éditeur de son journal d'actualités, pour obtenir du Ministre de la Marine, M. Daniels, la permission de suivre, sur des navires de guerre, les hostilités entre les deux pays. M. Cohn réussit dans sa mission et aussitôt l'Universal a envoyé deux opérateurs, l'un sur le croiseur *South Dakota*, qui se rend de San-Francisco à Panama, et l'autre sur le *Nersus*, qui restera dans l'Atlantique. Aucun film ne sera livré au public, sans avoir l'approbation du Ministère de la Marine, qui, de plus, se réserve le droit d'en garder une copie pour son usage personnel.

*
* *

De son côté, la Mutual Film Corporation a terminé dernièrement un film en plusieurs parties, *La Vie du général Villa*. Le général Villa est un des plus fameux « leaders » de l'insurrection mexicaine et le chef des Constitutionalistes. Il joue lui-même le principal rôle dans la pièce dont les autres personnages sont des acteurs envoyés spéciale-

Le Ciné blindé "GUIL" à centre optique fixe et croix de Malte intégrale

Breveté S. G. D. G

Objectif
CINÉOPSE

Condensateur
SAVELENS

La véritable machine outil de l'opérateur : Simple, commode, robuste, accessible.

Le Ciné blindé "GUIL"

avale le film sans le mâcher

sans le rayer, sans le détériorer

LE CINÉ BLINDÉ "GUIL"

est entièrement construit en acier

Ses principaux organes et tous ses axes sont trempés et rectifiés, aucun d'eux ne tourne en porte à faux.



Le grand catalogue de cinématographie est envoyé franco à toutes les Exploitations cinématographiques sur demande adressée

au service commercial des

USINES D'OPTIQUE ET D'APPAREILS DE PRÉCISION

G. GUILBERT

4, Allée Verte -- 59, Boulevard Richard-Lenoir, Paris

Téléphone : 912-27 Télégrammes : SPHEROCYLS - PARIS Métro : RICHARD-LENOIR

Exposition cinématographique LONDRES 1913 | Hors Concours, Membre du Jury.

ment au Mexique par la « Mutual Corporation ». Les différents épisodes que l'on verra se dérouler sur l'écran promettent donc d'être bien intéressants et du dernier réalisme.

* * *

A propos de réalisme, on peut citer encore le fait que vient d'accomplir l'Universal Co. On avait besoin de représenter, dans un grand drame naval, la destruction de fortifications établies sur une île. La Compagnie a acheté, pour 2000 dollars, une petite île, située non loin de Laguna, sur les côtes de Californie, et l'a fait sauter à la dynamite, après avoir préalablement bâti les fortifications qu'on voulait détruire. On a employé 500 tonnes de dynamite et environ 2500 livres de poudre à canon et l'explosion de cette énorme masse est d'un réalisme effrayant. Vous verrez cependant qu'il y aura encore des personnes qui, en voyant cela sur l'écran, diront que c'est du truquage et du « chiqué »!

* * *

M. D.-W. Griffith a terminé récemment la production d'un film intitulé *Home, Sweet Home*. Ce film, en plusieurs parties, a pour sujet la célèbre romance qui porte ce nom. Il est appelé à avoir un grand succès, dans tous les pays de langue anglaise, car cette romance y est universellement connue et appréciée. On a groupé ensemble différents incidents qui représenteront la vie, le travail et la mort de John Howard Payne, l'auteur de *Home, Sweet Home*.

* * *

Comme je l'ai déjà annoncé, l'Exposition annuelle de l'Industrie Cinématographique aura lieu, au Grand Central Palace, à New-York, du 8 au 13 juin prochain. On redouble maintenant d'activité pour que tout soit prêt à l'ouverture. A en croire les rapports qui émanent du sécrétariat, le succès de l'Exposition, cette année, dépassera de beaucoup celui de l'année dernière. Toutes les grandes maisons de construction et de production y seront représentées. Un des événements notables sera la Convention de l'Association Internationale des Directeurs de Cinémas et des Directeurs indépendants, qui se réunira, au Grand Central Palace, pendant l'Exposition. On y discutera plusieurs questions importantes, entre autres celles de la Censure, soit locale, soit exercée par l'Etat.

ONCLE SAM.

CHRONIQUE ITALIENNE

De notre Correspondant particulier :

J'avais promis aux lecteurs du *Courrier* que je leur parlerai encore une fois, avec plus de détails, de l'invention de la maison « Zanotta et Cie » de Milan, car cela devait intéresser au plus haut degré tous les exploitants.

Diminuer, ou mieux encore *supprimer*, les dangers d'incendie ; voilà une question *brûlante*, s'il en existe. La maison Zanotta a mis gracieusement à notre disposition tous les documents susceptibles de nous donner une idée exacte de la valeur de son appareil.

Cette idée peut se résumer en deux mots : avec l'*hydro-condensateur*, Zanotta, les risques d'incendie sont supprimés.

Nous avons déjà dit (et le mot *hydro-condensateur* le dit assez clairement lui-même) que l'appareil Zanotta est un condensateur à eau ; mais il n'a rien de commun avec les autres articles similaires. L'eau s'y renouvelle constamment comme dans les *thermo-syphons*.

Rien de plus simple, soit comme idée soit comme application : le tout était d'y penser. C'est l'œuf de Colomb du cinéma.

On comprend facilement que l'eau froide, se renouvelant sans cesse entre les lentilles, qui forment cuvette étanche, empêche tout échauffement des dites lentilles et, conséquemment les rayons lumineux refroidis n'échauffent point la pellicule en service.

Un film qui aurait flambé au bout de trois secondes en des conditions ordinaires, peut rester exposé plus de *quatre minutes* à la lumière qui a traversé l'*hydro-condensateur* Zanotta.

Mais il y a encore un autre avantage ; je dirai même deux autres avantages en adoptant cet appareil qui du reste — soit dit en passant — s'adapte à tous les cinémas, se monte et se démonte en un tour de main.

Le premier de ces avantages c'est la meilleure utilisation de la lumière, d'où une économie considérable d'électricité. Ce phénomène est dû à l'eau qui se trouve entre les lentilles, et qui augmente d'une façon exceptionnelle le pouvoir du faisceau lumineux.

Le deuxième avantage, c'est que l'on n'a jamais plus à remplacer les lentilles cassées par la chaleur, chose qui malheureusement arrivait trop souvent avec un condensateur ordinaire.

* * *

J'aurais dû mettre un sous-titre à la chronique de cette semaine. Ce sous-titre, *La sécurité dans les salles de Cinéma*, aurait eu sa raison d'être car, du moment que j'y

suis, je veux parler d'un autre appareil que vient de faire breveter la maison Bacchiega et Cie de Milan et qu'elle appelle *interrupteur automatique de sûreté.*

Je n'en fais qu'énumérer les avantages principaux, persuadé que les Directeurs de nos salles de spectacle sauront apprécier cette nouvelle application comme il convient.

L'interrupteur automatique Bacchiega évite tout incendie, car dans les deux cas d'accidents (rupture du film ou arrêt de la pellicule pour cause d'avarie du petit moteur qui fait dérouler le film), il coupe l'allumage de l'arc; arrête le déroulement du ruban inflammable et en même temps donne la lumière dans la salle.

Je ne veux pas entrer dans les détails techniques de cette invention, qui sûrement est destinée à un grand succès. Je fais mon devoir de chroniqueur, et je fais de mon mieux pour que les lecteurs du *Courrier* soient renseignés sur tout ce qui peut les intéresser.

Et, maintenant, passons à un autre exercice.

*
* *

Je signale ici l'échec complet du congrès que devait tenir à Rome la presse cinématographique.

Non, mais, pour un échec celui-ci en a été un, et non des moindres.

A la réunion — à l'endroit et à l'heure dite — en plus de l'organisateur (notre excellent confrère Cavallaro), il n'y avait que les Directeurs du *Film* et *du Triumphilm*, tous deux de Naples.

Il faut y ajouter encore deux autres de nos confrères, correspondants d'autres journaux et revues, qui — pour l'occasion — avaient reçu mandat de leurs directions de les représenter. Mais, allons : voyez-vous d'ici un *Congrès* composé de l'organisateur et de *quatre* membres?...

Et ces messieurs l'ont si bien compris, qu'il se sont séparés sans grand bruit..... comme ils étaient venus.

La cause?.... — Elle est bien simple.

Malheureusement, très malheureusement même, la question de clocher, la question éternelle de l'antagonisme, du *chacun pour soi*, et chacun contre son confrère, est la dominante non seulement de la presse, mais de tout le commerce cinématographique italien. Qu'il s'agisse d'exploitants, de loueurs, de représentants ou de maisons d'édition, c'est toujours la même chose. Chacun voudrait exister seul, être au moins le plus grand et écraser son voisin.

On dit que partout il en est ainsi dans notre industrie; mais est-ce bien une consolation, ou une cause de plus grande tristesse?

*
* *

La « Jivenze-Film » annonce comme prochaine la présentation de son nouveau film *Noblesse oblige*.

*
* *

Voulez-vous savoir ce que gagnera le célèbre artiste dramatique Cav. Giovanai Grasso, pour tourner pour la « Morgana-Film » les cinq négatifs de la série qui portera son nom?

Eh bien! ni plus ni moins : *100.000 francs* et tant pour cent sur les bénéfices.

Décidément, il vaut mieux être artiste que journaliste, dans l'industrie du film!

Et, à propos de la « Morgana », je vous annonce que Maria Carmi, la sublime créatrice de *Serment de haine*, de la « Cinès », vient de signer un engagement avec cette nouvelle maison pour une série qui suivra immédiatement celle de Giovanni Grasso.

Emile ARNOLD.

Affranchissez-vous de la ROUTINE !

Ne vous dites pas que vous marcherez aujourd'hui comme hier, car on va vite! et votre voisin qui aura suivi le PROGRÈS en adaptant sur son CINÉ

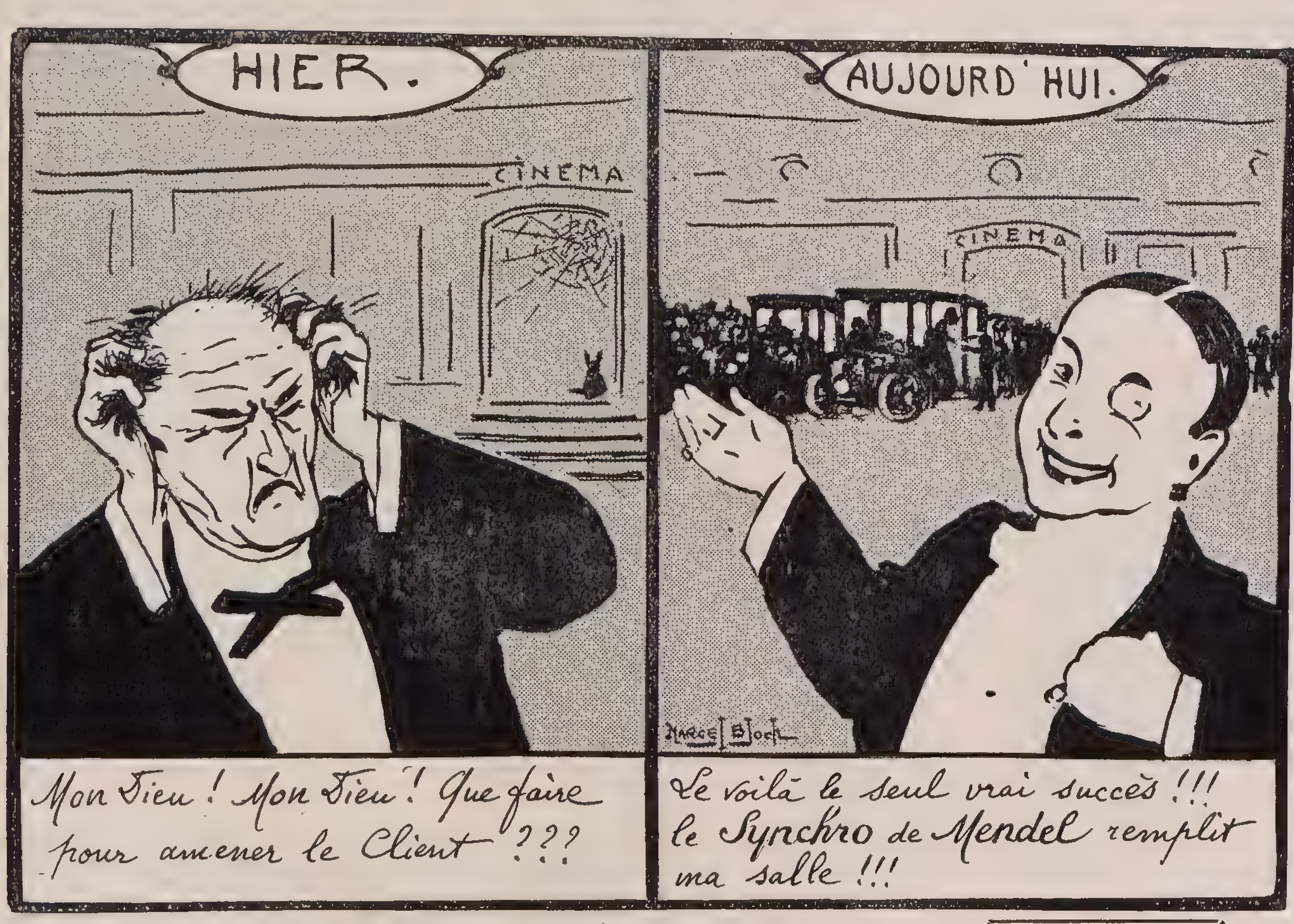
LE CHANTANT

verra augmenter ses recettes.

G. MENDEL

Constructeur breveté

10, Boul^d Bonne-Nouvelle, PARIS



Plus de 1.000 Jolies Scènes

CHANTANTES
et
PARLANTES

louées 10 francs la Semaine
+ LE DISQUE

Le
SYNCHRO MENDEL
s'adapte
sur
n'importe quel Cinéma
en 10 minutes !
SUCCÈS ! SUCCÈS !

Demandez TARIF, 10 bis, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

loureuse anxiété du jeune noble va de son serment à sa haine et de sa haine à l'affreuse confidence de sa mère. Tuera-t-il, ne tuera-t-il pas ? Un évènement vient le tirer, du moins le croit-il, de cette terrible alternative. Pendant la nuit, dix des lions de marbre que Florence a fait ériger pour affirmer, par ces symboles, sa domination sur Pise, ont été souillés d'inscriptions : « Morte a Spinola ». Barnabo réclame dix têtes pour payer le crime qui s'est répété dix fois, mais Severo se dénonce comme étant le seul auteur des injurieuses et menaçantes inscriptions. Barnabo ne se laisse pas prendre au stratagème. Il connaît Severo, il sait qu'il est son fils. Il l'écarte donc :

... Torelli, je rends justice à ton courage.
Tu risques bravement la mort sur l'échafaud,
Mais, à moi, c'est le vrai coupable qu'il me faut.

ACTE IV. — Severo, mortellement anxieux, a regagné sa demeure, après avoir erré une partie de la nuit et repoussé Portia qui lui apportait son amour.

Donna Pia l'attend. Entre la mère et le fils a lieu une scène déchirante. Severo ne peut trahir le serment qu'il a fait. Il ne peut offrir à un autre le soin de frapper Barnabo puisque lui-même a jalousement réclamé cet honneur. Donna Pia se traîne à ses pieds, mais c'est en vain. Donna Pia se retire, se promettant de veiller.

Des amis, des conjurés viennent prévenir Severo que l'attentat peut être achevé le soir même. Barnabo a coutume d'aller seul, la nuit venue, faire ses dévotions devant des reliques dans la Crypte du Dôme. C'est là qu'on pourra le tuer.

ACTE V. — De complicité avec lui, le moine Fra Paolo a enfermé Severo dans la Crypte et quand Barnabo y vient, il se trouve face à face avec le seigneur.

Nul n'a le droit de pénétrer armé dans ce lieu et Barnado a dû laisser entre les mains du moine, son épée et sa dague.

Les deux hommes sont face à face. Severo crache sa haine et son serment à la face de Barnabo. La lutte morale entre ces deux hommes est affreuse. Mais Barnabo, sans lâcheté, offre sa poitrine au poignard de celui qui est son fils :

Injure pour injure et défis pour défis,
Sur cet autel où Dieu sacrifia son fils,
Si tu l'oses, toi, fils, viens égorger ton père
Frappe au cœur ! et mon spectre, enfant de l'a-[dultère,
Te poursuivra partout dans son sanglant linceul.

Severo s'avance, l'arme haute .
Eh bien soyons damnés tous les deux !

Mais une ombre a surgi près de l'autel. C'est Donna Pia. C'est elle qui, vengeresse de l'ancien outrage, plonge jusqu'au cœur une lame aigüe dans la poitrine de Barnabo, puis retournant l'arme contre elle-même, elle se tue en ordonnant à son fils le silence.

Telle est cette œuvre puissante et belle dont l'admirable mise en scène fait ressortir toute la plastique.

Métrage : 208 mètres
2 *aff.* 150/220, 24 *agrand. platino-gravure*
1 *grande notice illustrée*

PETIT CŒUR D'ENFANT : Comédie sentimentale

Parce qu'elle est docile et appliquée, la directrice de l'école a fait cadeau à Madeleine d'un petit nécessaire de travail en lui disant : « Prends-en bien soin, cela coûte beaucoup de sous ». L'enfant joyeuse arrive à la maison s'apprêtant à jouir du contentement de sa mère, pauvre petite veuve qui a bien du mal à joindre les bouts de son budjet en travaillant au dehors.

En arrivant, la concierge remet à la petite fille une lettre. Elle émane de M. Bonnard, propriétaire, qui dit à la malheureuse Madame Edry que si elle n'a pas payé ses termes en retard à la date du lendemain, il se présentera un huissier.

L'enfant, pour prouver comme elle sait écrire, s'amuse à copier cette lettre et c'est cette copie qu'elle montre à sa maman, mais la pauvre femme n'est pas en train de rire. Il ne lui reste plus qu'une démarche à faire, aller chez le propriétaire. Elle se rend auprès de lui, mais M. Bonnard, qui n'est cependant pas un méchant homme, maintient sa décision. Elle rentre chez elle affolée, sanglotante. Devant son chagrin, Madeleine l'interroge et la malheureuse maman lui dit dans quelle situation difficile elle se trouve.

La petite fille prend une résolution. Elle se relève la nuit, écrit un mystérieux papier et au matin, au lieu de se diriger vers l'école, elle va chez Madame Bonnard et demande à parler à cette dame. Elle insiste tant qu'on l'introduit auprès d'elle qui l'accueille gentiment. « Maman pleure parce qu'elle doit de l'argent à votre mari, maman est bien malheureuse, alors comme je ne veux plus qu'elle ait du chagrin, on m'a donné à l'école un nécessaire qui vaut beaucoup de sous, je vous l'apporte pour payer ce que maman vous doit ; j'ai fait un reçu, le voici ». Et elle donne en même temps que le nécessaire, un reçu drôlement rédigé.

Bien entendu, Madame Bonnard refuse cette transaction, mais Madeleine insiste tant et tant que Madame Bonnard n'a plus aucune ressource que de se faire conduire chez la petite fille. Elle y arrive, la vue de ce paisible intérieur proprement tenu, la dispose très favorablement et Madeleine recommence son plaidoyer. La bonne dame, emportée par son cœur va signer le reçu, quand on frappe à la porte. C'est Monsieur Bonnard et l'huissier qui se présentent. Une explication a lieu entre les deux époux. Et M. Bonnard qui n'est pas méchant homme cède à son tour ; il fait remise des quatre termes dûs et quand Madame Edry rentre, elle n'a plus raison de pleurer, mais elle en a pour embrasser sa fillette dont la gentillesse a sauvé la situation.

Métrage : 312 mètres

LE MARIAGE DU FROTTEUR

Roman d'amour. — Comique

D'une vertu inflexible, la veuve Paillasson et sa sœur chassèrent Filoche, leur frotteur, un matin où le printemps lui avait tourné la tête, et où ce satané Filoche faisait à la bonne des déclarations enflammées...

A peine le malheureux venait-il d'être chassé que le facteur apportait une lettre pour lui. La veuve Paillasson voulait la refuser, mais le facteur la laissa et s'éloigna.

Dans cette lettre que la veuve ouvrit, un certain M. Fauchmann informait ledit Filoche qu'un sien oncle, subitement décédé, lui léguait 30 actions des « Taxis Sahariens », lesquelles par suite d'une chance inespérée représentaient une somme de onze mille francs.

La veuve Paillasson changea immédiatement et le soir même Filoche recevait dans sa mansarde une invitation à venir prendre le thé.

Il s'y rendit et il est inutile de dire qu'il fut l'objet des attentions de ces dames car la veuve Paillasson rêvait de le faire épouser par sa nièce, laquelle n'envisageait cette union qu'avec un vif mécontentement.

Mais comme on poussait la pauvrette le jour même de son mariage, elle plante là sa robe de mariée et s'en alla mourir dans les bras d'un autre. La veuve Paillasson ne se découragea pas. Le temps pressait. Elle habilla sa sœur en mariée et précipita celle-ci dont le voile était baissé, dans les bras de Filoche qui entrait.

Quand ce pauvre Filoche fut seul avec sa nouvelle épousée, celle-ci, pour se donner une contenance, déclara qu'elle avait froid.

Filoche, en galant homme, se mit en devoir d'allumer le feu et tira de sa poche des tas de papiers qui y traînaient et les enflamma. Il souleva le voile, discrètement, qui lui cachait les traits chéris de celle qui devenait son épouse. Sa stupéfaction fut sans bornes quant à la place du gentil minois qu'il s'attendait à trouver, il vit la figure grave de la sœur de Madame Paillasson. Mais Filoche n'eut pas le temps de se livrer à de grandes méditations de désespoir car la veuve Paillasson surgit. Elle demanda à Filoche de lui confier les papiers du notaire pour quelle les mette en sûreté dans l'intérêt de la famille mais, hélas, Filoche s'en était servi pour allumer le feu.

Il le confessa simplement et se vit, non sans surprise, de nouveau mis dehors par la veuve qui six jours après faisait prononcer le divorce aux torts de Filoche qui n'a jamais su pourquoi.

Métrage : 327 *mètres*

LÉONCE VEUT SE SUICIDER : Comédie

La vie est belle pour Léonce, du moins il le croit, mais il se trompe car en rentrant chez lui avec une gerbe de fleurs destinée à l'aimée il trouve de celle-ci les lignes suivantes :

« Quand tu liras ces lignes, mon z'oizeau chéri, la côte d'azur rapide m'emportera loin, bien loin..

Les plus courts plaisirs de ce monde
Souvent font les meilleurs amours

a dit le poète, et il avait bien raison...

adieu... adieu...

Je conserverai de notre joli roman d'amour un inoubliable souvenir.

Yette. »

Et immédiatement la vie paraît à Léonce comme une vallée de larmes et de misères qu'il faut quitter le plus vite possible. Dans ce but, après avoir pris un oreiller, une couverture, il se rendit sur la ligne du chemin de fer, s'installa commodément et attendit que le rapide qui emporte l'infidèle le broye sur son passage. Mais le Dieu qui veille sur la vie de Léonce en avait décidé autrement.

Une jeune dame qui conduisait sur la route une auto constata tout à coup que sa machine avait dérapé.

Comme la machine ne pouvait être remise au point par cette jeune personne, elle jeta autour d'elle des regards pour trouver quelqu'un. Elle aperçut Léonce qui attendait la mort en fumant sa pipe.

Courir à lui, le secouer, le forcer à quitter sa position fut pour la jeune femme l'affaire d'un instant.

Léonce se mit à réparer la machine et la jeune dame, par reconnaissance, lui fit prendre place à côté d'elle et l'emmena.

Mais en route, soit que le conducteur fut maladroit ou distrait, l'auto rentra en collision avec une autre voiture. Léonce et la voyageuse en furent les victimes. Léonce blessé à la tête, la jeune dame se plaint de ses jambes tant et si bien qu'on les conduit tous deux dans un palace. La convalescence commence, l'amour s'en mêle et l'aventure se termine comme elle se termine toujours pour Léonce, un amour chasse l'autre.

Métrage : 311 *mètres. Une affiche* 75/100

LE CAIRE : Panorama

Métrage : 102 *mètres*

DE RUYTER

11, RUE DE MONTYON, Paris

Adr. tél. : **Ruyter-Paris** *Téléph.* : **Bergère 44-34**

PASQUALI & Cie

LES RAMONEURS DE LA VALLÉE D'AOSTE

Drame populaire de Jean Sabbatini

PROLOGUE

Fleur de Montagne

Le comte Frédéric Alberici et son père quittent Turin pour se rendre dans la commune de Montjovet, où ils ont de grandes propriétés, et y passer la saison de la chasse.

A Montjovet, le jeune comte Frédéric rencontre une fleur délicate de montagne, une jeune fille aux grands yeux noirs et profonds : Joséphine, la fille de Mason. Il en est épris et lui murmure des mots d'amour. C'est ainsi que fleurit une douce idylle sous le ciel enchanteur de la vallée d'Aoste.

Après la faute

La pauvre Joséphine berce doucement un amour d'enfant, tout en songeant à son bien-aimé. Mason entre à ce moment. La vue de l'enfant qui dort réveille en lui mille sentiments. Il se sent envahir d'une profonde indignation pour le séducteur de sa fille. Joséphine tâche de le calmer en lui montrant une lettre : « Pardonne-moi, papa... tiens, regarde ; Frédéric m'a écrit qu'il arrivera aujourd'hui... Il fera son devoir... »

Mason se penche sur le berceau et embrasse affectueusement l'enfant.

Préjugé de Caste

Pendant ce temps, le comte Frédéric décide de tout avouer à son père. Mais celui-ci s'emporte et dit à son fils : « Demain tu partiras pour un long voyage... tu iras en France... Je le veux ! »

Le pauvre jeune homme fait ses préparatifs pendant que son père écrit à son régisseur de Montjovet pour donner, à ce dernier, l'ordre de renvoyer immédiatement Mason et d'intercepter toutes les lettres provenant de la France, adressées à Joséphine.

Les Angoisses d'une Mère

Une petite charrette, traînée par un âne, emporte loin de Montjovet, le pauvre mobilier de Mason. Car, celui-ci a dit à sa fille : « Allons loin... très loin d'ici... où personne ne saura ta honte ! »

PREMIÈRE PARTIE

Le Marchand de Chair Humaine

Huit ans se sont écoulés. Un homme, à la louche figure, nommé Gaspard, va de village en village à la recherche de petits ramoneurs. Il arrive à Polain. Là, on voit des mères affectueuses, obligées à céder leurs enfants à ce honteux trafiqueur pour ne pas les voir mourir de faim.

Une femme conduit par la main un enfant de dix ans. Cet enfant est Charlot, l'ami intime du fils de Joséphine et du Comte Alberici. La mère de Charlot est contrainte à laisser partir son fils pour aller travailler comme ramoneur à Turin, car l'année a été mauvaise et le pauvret serait exposé à souffrir de froid et de faim en restant à Polain. Le contrat est conclu. La pauvre femme a reçu une petite somme en échange de son Charlot. Tout à coup celui-ci lui dit : « Maman, je voudrais, avant de partir, aller saluer mon ami Tonin, le fils de Joséphine... »

Tonin veut lui aussi aller ramoner les cheminées

Tonin regrette beaucoup de voir partir Charlot.

D'autre part, il comprend déjà qu'il est né pour travailler. C'est pourquoi il dit à sa maman : « Pourquoi ne m'envoie-tu pas, moi aussi, ramoner les cheminées ?... Je gagnerai quelques sous pour toi et pour grand-papa »

La malheureuse femme ne peut se faire à l'idée de devoir se séparer de son enfant. Cependant son père lui fait remarquer que l'hiver s'approche, qu'il n'y a plus de travail, qu'ils n'ont pas un sou et que dans la ville, Tonin aurait au moins du pain. Puis, pour vaincre la résistance de la mère, il ajoute : « C'est bien, garde-le ; il apprendra ainsi, dans les veillées de l'étable, à avoir honte de sa mère... » Quel déchirement pour le cœur de la pauvre mère !

Un Rayon d'Espérance

A son retour de France, Frédéric est venu à Polain pour revoir Joséphine. Celle-ci, le cœur rempli de joie, lui parle de leur fils. Il ne le laissera certainement pas aller ramoner les cheminées. Car elle est convaincue que Frédéric n'est venu que pour réparer sa faute. Mais le jeune homme secoue tristement la tête et lui répond : « Je t'aiderai, mais je ne peux pas t'épouser ; mon père est inflexible... » Le sentiment de l'honneur suscite dans le cœur de Joséphine un sentiment de révolte. Elle montre la porte au comte en s'écriant : « Ton fils ira ramoner les cheminées pour ne pas mourir de faim ; quant à moi, je n'accepterai rien de toi... Je t'ai donné mon honneur... Rends-le-moi !

DEUXIÈME PARTIE

Pauvres Enfants !

Quel contraste !... D'un côté, s'élève un magnifique hôtel avec tout le confort moderne ; de l'autre, on voit une misérable étable que la pitié du propriétaire de l'hôtel a concédée, comme asile nocturne, aux petits ramoneurs...

Le jour commence à peine à poindre que Gaspard réveille les pauvres enfants qui dorment en rêvant à leur pays lointain : « Au travail, paresseux !... » Ce matin-là, Tonin est malade. Il ne peut pas se tenir sur ses jambes et en fait part à son ami Charlot. Celui-ci lui dit : « Va te reposer... Je travaillerai aussi pour toi ! » Et le bon petit garçon s'en va par les rues de Turin en criant d'une voix argentine : « Ramoneur !... Ramoneur !...

Un Bon Cœur

Tout en barbotant, le vieux concierge de l'hôtel balaye la paille que les ramoneurs ont laissé tomber en sortant. Sur le pas de la porte cochère, il trouve un petit être souffrant. C'est Tonin qui est malade. Apitoyé, le concierge va dans sa loge et en revient aussitôt en apportant à l'enfant un bol de bouillon et un morceau de pain blanc. Une idée traverse son esprit. Il dit au petit ramoneur : « Le comte va sortir tout à l'heure... attends-le et demande-lui un secours. Tu pourras ainsi acheter des brosses pour cirer les bottes »

Tonin est tout content ; il se dispose à aller attendre le comte, quand Gaspard arrive et lui dit brutalement : « Va tout de suite au n° 6 de la rue Saint-Maxime, il y a une cheminée à ramoner »

Tonin sort en chancelant. Heureusement pour lui qu'il rencontre Charlot qui revient déjà et qui lui dit : « J'irai moi-même ramoner la cheminée de la rue Saint-Maxime et je t'apporterai largent que je gagnerai... »

La Reconnaissance

Tonin attend le comte pour lui demander l'aumône. Voici Frédéric qui descend les escaliers. Après avoir donné un écu à l'enfant il lui demande d'où il vient et qui est son père. Tonin lui réponds : « Qui est mon père ? Je ne le sais pas... Ma mère m'a dit que je suis l'enfant de la douleur !... »

Sur les instances du comte, il lui dit qu'il s'appelle Tonin, qu'il vient de Polain, qu'il est le fils de Joséphine et le petit-fils de Mason.

Le comte Frédéric pousse un cri de joie et prend l'enfant dans ses bras, en s'écriant : « Mon fils !... mon fils !... »

Le Petit Martyr

Pendant ce temps, Charlot se trouve dans la cheminée de la rue Saint-Maxime où il travaille à la place de Tonin. Soudain la rupture d'une cheminée attenante à celle que ramone Charlot provoque l'invasion de la fumée.

Equivoque Tragique

Sur ces entrefaites, Joséphine et Mason sont arrivés de Polain et cherchent leur petit Tonin. Ils entendent crier dans la ville : « Un petit ramoneur a été asphyxié au n° 6 de la rue Saint-Maxime »

Voici Gaspard. En proie à une mortelle angoisse, Joséphine lui demande : « Où est mon Tonin ?... »

Gaspard répond qu'il l'a envoyé ramoner une cheminée au n° 6 de la rue Saint-Maxime. Ignorant que Charlot est allé là à la place de Tonin, la pauvre femme pousse un cri déchirant... Puis elle rit... Elle a perdu la raison !....

TROISIÈME PARTIE

Ce n'est pas mon Enfant !

A Polain, la pauvre folle appelle jour et nuit son Tonin en poussant des cris déchirants. La vue d'une cheminée réveille en elle les plus horribles tourments. Là, nous assistons à des scènes qui fendent le cœur. Pauvre Joséphine !... Pauvre Mason !...

Le comte Alberici, qui ignore tout ce qui s'est passé, arrive avec le petit Tonin. Celui-ci est tout transformé et fort bien habillé. Frédéric est bien décidé, cette fois, à réparer sa faute. Son père s'est laissé toucher et a consenti à ce qu'il épouse Joséphine.

Nous ne décrirons pas la scène qui arrive quand le vieux Mason voit paraître, si bien habillé, son petit-fils qu'il croyait mort.

Mais Joséphine ne veut pas reconnaître Tonin. Après l'avoir longuement regardé d'un œil atone, elle secoue la tête et s'écrie : « Vous me trompez tous, mon Tonin n'était pas si bien habillé !... » Et elle s'éloigne en repoussant le petit Tonin qui dit en pleurant : « J'ai trouvé mon papa, mais je perds ma maman !... »

Une Bonne Idée de Mason

Mason fait habiller Tonin en ramoneur, puis il le mène devant Joséphine. Celle-ci pousse un cri de joie et prend dans ses bras son enfant adoré...

Elle a reconnu Tonin. La lumière de la raison a de nouveau brillé dans les ténèbres de son esprit... Elle est sauvée !...

Mot télégraphique : « Spazzacamini »



L'ŒIL DU DIABLE

Drame Cinématographique à grandes sensations

Le bal costumé bat son plein chez la comtesse Rita Pignatelli, et François Devers, l'attaché d'ambassade, le fervent adorateur de la jolie comtesse, la voit, avec souci, très entourée par Jone et Dick Roden, les grands diamantaires hollandais, surnommés les « rois du Diamant ». La conversation entre eux est animée ; on parle pierres précieuses, et les hôtes de la comtesse la sup-

plient de leur montrer « l'œil du Diable », le plus beau diamant du monde, dont elle est l'heureuse propriétaire. Cédant à leurs instances, la comtesse envoie sa dame de compagnie chercher le trésor précieusement enfermé dans un coffre-fort. Les minutes passent et la dame de compagnie ne revient pas ; on s'inquiète et tous vont vers le coffre-fort. Stupeur ! la porte en est close et ne peut être ouverte, car la clef est à l'intérieur de la serrure. On frappe, on appelle : nul ne répond ; l'angoisse est au cœur de tous. A l'aide d'un chalumeau oxydrique l'on scie les parois du coffre-fort : la dame de compagnie gît inanimée pour toujours, le diamant a disparu !

La stupéfaction est à son comble. La police est de suite avertie. Un valet qui a aperçu François Devers s'isolant du monde, tourmenté par la jalousie, signale son attitude bizarre ; des soupçons pèsent sur lui. Rita, qui ne peut douter de lui, le prévient et, à temps, le fait fuir. La Police s'élance à sa recherche et c'est une lutte insensée, où, malgré la force contraire du destin, François Devers triomphe de toutes les embûches en traversant enfin la frontière, après une poursuite à cheval, puis en voiture, que la police précipite avec son conducteur dans un fleuve, et après en être échappé, en auto, dans laquelle il saute alors qu'elle est en pleine vitesse.

En territoire étranger, François Devers sait qu'il ne doit pas s'attarder. Réfléchissant aux événements, l'ex-attaché d'ambassade pense que les vrais coupables ne peuvent être que ces frères Roden, si anxieux de posséder une pierre dont leur collection ne pouvait montrer l'égale.

Déguisé en ouvrier, Devers gagne Amsterdam, la métropole du commerce des diamants. Après de longues et infructueuses recherches, il fréquente les tavernes louches où le commerce clandestin des diamants se donne libre carrière. L'un des habitués laisse un jour tomber par mégarde un billet chiffonné ; Devers le ramasse et lit : « Tommy, venez de suite à Brokeen pour « Œil-de-Diable », Rod. Certain d'être sur la bonne piste, Devers gagne la confiance de Tommy et parvient à l'accompagner.

En cours de route et peu avant l'arrivée à Brokeen, Tommy s'aperçoit que François porte une perruque. Il se méfie ; Devers comprend qu'il n'y a pas de temps à perdre, il lutte avec Tommy et bientôt l'auto, sans conducteur, va se heurter à un talus, où la violence du choc la fait exploser. Devers peut s'en tirer indemne : il se réfugie dans une cabane abandonnée et, par une ingénieuse combinaison, il y installe un petit central téléphonique auquel il réussit à relier le fil communiquant entre les bureaux des deux « Rois du Diamant ». Jour et nuit, il surveille les conversations échangées entre eux.

Il n'arrive pas cependant à surprendre leur secret, et les frères Roden en ont un immense : Pour parer au rendement insuffisant des mines, ils ont installé une fabrique clandestine de diamants artificiels parfaits, impossibles à distinguer des véritables gemmes. Voilà la source de leur immense fortune. En cas d'alerte, la fabrique est minée et peut être anéantie en quelques instants.

Lorsque la comtesse Rita Pignatelli, acceptant l'invitation des frères Roden, vient leur rendre visite, elle ignore naturellement ce secret, mais elle sait que François Devers est dans les environs et elle est informée de ses efforts. Dans la campagne, au cours d'une promenade à cheval, elle le rencontre.

François peut lui apprendre que sa persévérance vient d'être récompensée : il a entendu une conversation très importante entre les frères Roden et, pour démasquer les bandits à son heure, François a fait enregistrer la conversation avec un dictaphone.

Il a maintenant l'aveu des voleurs ; il doit encore savoir où ils ont caché « l'Œil du Diable ». Avec la complicité de la comtesse, il installe de nuit son dictaphone dans le bureau des Roden où, dissimulé dans un massif de palmiers, il enregistre la conversation des bandits. C'est ainsi que François Devers apprend que le superbe diamant est caché dans le panier du câble aérien pour le transport du charbon, suspendu entre les deux cheminées de l'usine. Ne pouvant, par crainte d'attirer l'attention, faire manœuvrer le câble, François n'hésite pas, il grimpe au faîte de la cheminée, se suspend au câble, à une hauteur vertigineuse, et atteint enfin le panier. Les frères Roden l'ont vu, ils actionnent la mine, la fabrique saute et, dans les décombres, François se trouve précipité miraculeusement sain et sauf.

Avec la comtesse Pignatelli, il rapporte le diamant à la police, dénonce les coupables qui sont arrêtés et, après tant de tribulations, François Devers cueille sur les lèvres de la jolie Rita la juste récompense de ses efforts et l'oubli de ses peines.

Longueur approximative : 1000 m. — *3 superbes Affiches en couleurs*, format 120/160, 160/240, 240/320. — *Cartes postales réclame. — Série de Photos.*

Cette pièce est en location à l'**Agence Générale Cinématographique**, *16, rue Grange-Batelière, Paris*, qui en a acquis la concession exclusive pour la France.



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS

PATHÉ FRÈRES

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social : 30, BOULEVARD DES ITALIENS, Paris

Téléph. : **Louvre 15-89**

Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères, 104, RUE DE PARIS, Vincennes

Tél. : **Roquette 34-95**

MAX LINDER

MAX, MAITRE D'HOTEL

Scène de Max Linder, jouée par l'Auteur

Lili a épousé sir William, un richissime Américain qui s'occupe à Buenos-Ayres, d'élevage, mais elle a refusé de quitter Paris. En l'absence de son mari, Lili, pour passer le temps, flirte avec Max... Mais les deux imprudents sont surpris par le retour inopiné de sir William : « C'est le maître d'hôtel » déclare effrontément Lili en présentant son amoureux. Mais celui-ci, obligé d'entrer dans ses nouvelles fonctions, est mis au supplice par les effusions conjugales du mari, et surgit entre les deux époux chaque fois que le mari veut embrasser sa femme. Pour comble, sir William l'emmène faire quelques emplettes et le ramène chargé comme un baudet... Max à bout de patience, fait envoyer une dépêche au mari importun : « Buenos-Ayres. Veaux et vaches crise appendicite, revenez de suite. »

Sir William tombe dans le piège et, après tant de vicissitudes, Max prend une revanche bien gagnée.

La fantaisie, la verve, la trépidante gaîeté de notre grand comique, Max Linder, sont poussées à leurs plus extrêmes limites dans cette joyeuse comédie que tout le monde voudra voir.

AVIS A NOS ANNONCIERS

Etant donnée l'extension toujours plus grande du " Courrier " et les obligations matérielles qui en sont les conséquences naturelles, il est absolument indispensable que nos annonciers tiennent compte des délais nécessaires à la composition et aux tirages de leurs annonces.

Le texte des doubles pages devra être apporté au " Courrier " le lundi avant 5 heures.

Le texte des pages simples ne sera reçu que jusqu'au mardi à 5 heures.

Passé ces délais, quel que soit le désir que nous avons d'être agréable à nos clients, NOUS N'ACCEPTERONS PLUS AUCUN ORDRE.

Il est bien entendu qu'il s'agit là des tirages en noir, et nos annonciers ne doutent pas que les tirages de fantaisie, en une ou plusieurs couleurs, nécessitent un travail plus délicat et des délais d'exécution plus longs.

Les pages en couleurs ne seront exécutées qu'autant qu'elles seront commandées la semaine précédente. Et nous prions instamment nos clients, qui sont tous attachés à la prospérité commune, de tenir compte des indications que nous leur donnons d'une façon définitive.

Un Conseil

Assurez-vous du rendement de votre publicité en mettant un N° de référence dans vos annonces.

MARQUES DE FABRIQUES

ALLEMAGNE

Marques publiées en février et mars 1914

PHOTOGRAPHIE

Heliolith. — Optische Werke Aktien Gesellschaft vorm. Carl Soutz & Co Kassel.

Baltic Star. — Aktieselskabet Obense Emulsionplade og Filmfabrik, Kopenhagen.

Herzog Rontgen. — Johannes Herzog & Co, Hemelingen.

Ein Wunder. — Heinrich Lupprian, Neu-Kolln Neckarstr. 2.

MACHINES PARLANTES ET PLAQUES

Hela Rekord. — Vereinigte Cesallplatten Werke Janus Minerva Gesellschaft, m. b. H., Hannover.

Pianophon. — Ernst Holzweiszig Nachflg, Leipzig.

Arron. — Beka Record Akt Ges., Berlin.

Paroli. — Carl Lindstrom Aktiengesellschaft, Berlin.

Dalia. — Beka Record Akt Ges., Berlin.

CINÉMATOGRAPHIE

Camera Werk. — G. Glunz & Sohn, Hannover List.

SUÈDE

Marques publiées en février et mars 1914

PHOTOGRAPHIE

Kinetophone. — Edison Gesellschaft, m. b. H., Berlin.

Mammuth. — Elsässische Emulsionswerke, G. m. b. H., Strasbourg Elsass.

CINÉMATOGRAPHIE

Deca. — Aktiebolaget Ingéniorsfirma Fritz Egnell, Stockholm.

Swedisch Biograph. — Aktiebolaget Nordiska Films, fabriken Stockholm.

OPTIQUE

Punktal. — Carl Zeiss fiirma, Jena.

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique Jacques Gevers & C°, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.

ÉTABLISSEMENTS **PATHÉ FRÈRES**

Projecteur Pathé

TYPE ANGLAIS



MODÈLE 1914

APPAREIL ROBUSTE

Marche silencieuse

FIXITÉ ABSOLUE

Commodité de chargement et d'entretien

Prix : 370 Fr.

Avec Objectif

Support de bobine

Enrouleuse automatique

Volet automatique

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Dramatiques

B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

Chefs d'Orchestres

Bozzi, 48, rue Rochechouart, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVII°).
Marius Catlin, Cinéma-Concert, Besançon (Doubs)

Impresarios Artistiques pr Cinémas

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.
Affiches Lumineuses, M. Minon, 7, Faubourg St-Denis, Paris.

Appareils Cinématographiques

Sté Pathé frères, 30, boulevard des Italiens, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie,

Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epeule, Roubaix, Nord.

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XX°).
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, rue Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tel. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

Editeurs de Films

Pathé Frères, 30, Boulevard des Italiens, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Lubin. Représentant : L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Edison 59 et 61, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Monat-Film, 35, rue Bergère, Paris, tél. 47-77, télégr. Filmonat-Paris.

Enseignes et Décorations lumineuse

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils à bascule pour cinématographes

Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris

Fauteuils automatiques

Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kusner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, représentant de la maison Rincheval.

Installation de Postes

Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs
Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 21, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 56, rue des Ponts de Commines, Lille.
Aubert, 24, rue Lafon, Marseille.
L. Aubert, 15, Montée de la Butte, Lyon.
L. Aubert, 53, Boulevard Carnot, Toulouse.
L. Aubert, 40, Place Brouckère, Bruxelles.
L. Aubert, 109, rue Ste-Croix, Bordeaux.
L. Aubert, 3, rue Généraux Norris, Alger.
L. Aubert, 24, rue d'Italie, Tunis.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Foucher et Joannot, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille. Télép. 51-80.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Union Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris
Etoile-Cinema, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.
Société Commerciale du Film, Ch. Mary, directeur, 18, rue Favart, Paris. Télég. Comerfilm-Paris. Télép. Louvre 32-79.
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.
Film-Office, 9, rue Chavanne, Lyon.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Agence Cinématograpyique de l'Est, 16, rue St-Georges, Nancy.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 64, Orfila, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (X°).

Objectifs

Etablissements J. Demaria, 35, r. de Clichy, Paris
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3 r. Dieu Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.

Orgues

Gasparini, 17 et 19, Rue de la Véga, Paris (XII°) (téléph. 935-20).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Tickets à souches

Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, Specialité de tickets numérotés pour Cinémas.
A. Genty, 56, rue Pelet, Alfortville.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 90, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie
Travaux Cinématographiques à façon
Ventes et Achats de Cinémas

Piazza, Avocat-Conseil, 7, boulevard St-Denis, Paris, s'occupe spécialement de toutes affaires litigieuses ou contentieuses concernant les établissements cinématographiques. — Vente e Achat. — Conseils gratuits aux Directeurs.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Réprésentant location, vente et achat de films

M. C. de Dauë, 31, rue Bergère, Paris, Téléph Bergère 45-80 ; telégr. : Vio-Films Paris.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

La Coopérative du Film, 199, rue St-Martin, Paris.
Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-89).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 26, boulevard de La Villette, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).
Syndicat des Directeurs de Cinémas du Sud-Ouest Café Albrighi, boulev. de Strasbourg, Toulouse.

PETITES ANNONCES

0 fr. 50 la ligne de 45 lettres

Le Courrier *rappelle à tous ses annonciers que les réponses aux annonces publiées sous initiales et adressées dans nos bureaux doivent être retirées par les destinataires.*

En aucun cas, notre administration ne fera suivre les réponses. Elle décline d'ailleurs toute responsabilité à cet égard.

Il ne sera tenu aucun compte des petites annonces non accompagnées de leur montant, ou de la dernière bande d'adresse du journal pour les abonnés qui bénéficient de **quatre insertions gratuites.**

Passé mercredi midi il ne sera plus accepté aucun ordre pour le numéro de la semaine. MM. les annonciers sont avisés qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre ou un coupon-réponse et que les textes d'annonces non insérés ne seront en aucun cas retournés.

MM. les Annonciers, dont désignation suit, sont priés de passer au « Courrier *» et d'y retirer leur correspondance en souffrance.*

MM. Momet, F. C., C. P., J. R. C., C. 31. André, Cinéroi.

ACHATS ET VENTES DE FONDS

CINÉMA grande et jolie Ville Seine-et-Marne, sans concur., loyer 1.800 fr., 500 fauteuils, belle client. Jolie salle au goût du jour. Pavillon d'habit. Bénéf. nets 16.000 fr. Pr. : 28.000 fr., facilités. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun. (14)

GRAND CINÉMA 900 places, faculté d'agrandissement, situé dans le quartier le plus populeux de Paris, magnif. install., long bail, bar splendide, moteur dynamo. Bénéf. net absol. justifié et touj. en progrès, 35.000 fr., à traiter avec 50.000 fr. Bellan, 39 *bis*, rue de Châteaudun, Paris. (16)

CINÉMA MUSIC-HALL très jolie installat., avec grande scène, loges, 550 places, situation admirable aux Portes de Paris, dans une grande localité. Bénéfices nets 18.000 fr. Prix 22.000 fr. Grandes facilités. *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (19)

CINÉMA ravissante localité située sur les bords de la Marne, install. splend. scène, galerie, moteur, dynamo, belle façade, 350 fauteuils. Bénéf. 12.000 fr. avec 15,000 fr. départ forcé eu Province, véritable occasion à profiter de suite. *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (19)

CINÉMA véritable bonbonnière, près le Luxembourg 350 fauteuils, jolie clientèle. Bénéf. 12.000 fr. par an. Prix : 10.000 fr. (divorce). *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (19)

CINÉMA 600 places, quartier très populeux, installé par la Maison Jacopozzi, belle entrée, grande scène avec loges. Bénéf. net 18.000 fr., à céder avec 25.000 fr., maladie. *Bellan, 39 bis, rue de Châteaudun.* (19)

CINÉMA DE 1er ORDRE bénéfice net **40.000** fr. à vendre à Bruxelles. S'adresser au *Courrier*, qui mettra en rapports et donnera tous renseignements. Traite directement. (45)

A VENDRE grand cinéma, quartier très populeux, vastes locaux permettant d'installer, bal ou garage. S'adr. à M. Duquesne, 64, rue de Maistre, Paris-XVIIIe. (20)

SPLENDIDE CINÉMA belle et agréable Banlieue, à céder cause de décès. Ag. s'abstenir. Ecrire : M. R., au *Courrier*. (20)

BONNE OCCASION à saisir de suite. Pour cause double emploi, on vendrait 60.000 fr. belle salle cinéma, toute neuve avec scène complète pour concert ayant coûté 100.000 fr. à construire dans quartier très populeux Paris. S'adresser à M. Charles, W. 50, boulevard de Port-Royal. Rien des Agences). (20)

Vente aux Enchères
à **VILLEFRANCHE** (Rhône), rue de la République, 28
Le **29 Mai 1914**, à 10 heures
d'un
CINÉMA
nouvellement et confortablement installé
500 places assises, appareil Pathé 1913
MISE A PRIX : **4.000** FRANCS
à défaut, vente au Détail

M. DESCOMBES, liquidateur à Villefranche s/s.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

PLUSIEURS Opérateurs-Mécaniciens, Electriciens, Conférenciers, Contrôleurs, Bonisseurs, Comptables, Caissiers, Représentants, Courtiers, etc., demandent emploi. S'adresser au Siège Social de l' « Union Amicale du Cinématographe », 26, boulevard de la Villette, Paris-19e. (36)

IMPROVISATEUR-PIANISTE Spécialiste pour cinéma (concert au besoin) avec instruments brevetés (orgue, batterie, etc.). Répertoire artistique (10e année), sera libre 1er juin, à Paris de préférence. — Ecrire à Hougot, place Félix-Faure, Nogent-sur-Marne. (19)

L. BOURGOIN
6, Boulevard Saint-Denis, PARIS
Téléphone : NORD 39-83
Maison fondée en 1866
S'occupe spécialement
d'ACHAT et VENTE
de
Cinématographes

A enlever de suite

CINÉMA FORAIN matériel neuf, a coûté 130.000 fr., moteur 24 chevaux, orgue valeur 30.000 fr. Bénéf. nets 25.000 fr. par an, moyenne des cinq dernières années. Prix : 60.000 fr. On mettrait au courant un an ou s'associerait un an. Cause de de vente : double emploi. (18)

CINÉMA Banlieue 650 places assises. Bénéf. nets 25.000 fr. On traite avec 30.000 fr. Belle affaire. (18)

CINÉMA Bénéf. nets 40.000 fr., 1.000 places. Prix 80.000 fr., moitié comptant. (18)

CINÉMAS Paris, Province, depuis 10.000 fr. jusqu'à 400.000 fr., ***justifiant de réels bénéfices.***

LOCATION DE SALLES

RECHERCHE Salles pour Cinémas dans ville minimum 5.000, électricité ou non, dans Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Ain, Rhône et limitrophes. Faire offres à Louis, No 500, Bureau Journal.

ACHATS ET VENTES DE MATÉRIEL ET DE FILMS

IMPORTANT STOCK **de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 167, rue Montmartre, Paris.** (1)

A VENDRE **poste oxydelta complet** avec écran métallique, occasion. Ecrire Mullot, 12, rue Gaillon, Paris. (17)

A VENDRE 1 superbe Etabliss. pour voyag. 22 m. sur 8m50 av. chaises, fauteuils, appar., machine, charr. et fourgle, tout vendu en bloc ou détail, à un prix déris. 1 Autre de 18 mèt. sur 6, visib. monté, et plus. autres. 1 Piano autom., 1 Orgue 35 touc , 1 Orgue 60 touc. Postes complets, Project., Lampes à arc toutes marques. Sculptures, Décors, Rideaux, Carav., Chariots, Fourgons, Moteurs, Fauteuils à basc., Chaises pliantes. Timb. pr réponse, à MM. Brocheriou et Co, 137, rue Lafayette, Paris. (15)

AFFICHES EN COULEUR Superbes affiches couleurs, double colombier 140 × 100 (50 sujets différents). Solde 10 fr. le cent (par minimum d'un cent). Adresser mandat Paul Hodel, Itala-Film, 3, rue Bergère, Paris. (18)

ON DEMANDE d'OCCASION UN PIED à panorama vertical et horizontal en excellent état, pour appareil de prise de vues. S'adresser 105, rue Saint-Lazare, au Film-Parisien. (18)

CHRONO CM GAUMONT avec carters, état neuf, à vendre 375 fr. Table, lanterne, arc, rhéostat, prix à débattre. Ecrire Leplus, 22 *bis*, rue Jouffroy, Paris. (19)

A VENDRE Moteur Niel 12 chx à gaz et essence, avec dynamo Edison, 60 à 70 volts. S'adr. Vignal, Cinéma, Versailles. (20)

A VENDRE Fauteuils à bascule, Cabine tôle démontable, Poste complet incendie, état de neuf, très bas prix. Ecrire F. N., 66, rue Rodier, Paris. (20)

ON DEMANDE cent fauteuils rembourés d'occasion. Faire offre à MM. Gence et Co, Modern Cinéma-Théâtre, Albi (Tarn). (20)

A VENDRE Ciné parlant chantant **Gaumont**, grand modèle, état de neuf, avec 14 vues synchronisées. Laborde, 4, rue Franklin, Asnières. (20)

DIVERS

NOTICES ILLUSTRÉES de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à 3 fr. 50 le cent, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

COLORIS Mlle Montas, entreprise de coloris à la main, 9, rue Saint-Sulpice, Paris. (30)

M. F. CAZELLES, directeur du plus grand théâtre de Bordeaux, les Bouffes-Bordelais (Cinéma Palace), 2.800 places, sollicite de MM. les Editeurs et Loueurs, leurs agences, pour les représenter dans le Sud-Ouest de la France. (20)

JEUNE HOMME au courant de la projection demande gratuitement place aide-opérateur. Ecrire Jacques, 1, rue de Panama, Paris. (20)

COPIES MACHINE A ÉCRIRE Manuscrits scénarios, 0 fr. 20, page soignée. S'adresser à L. de Ligny, 48, rue de Victoire, Paris, le jeudi, 1 h. à 3 h. (20)

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 11, 12 et 13 Mai 1914

Agence Générale Cinématographique
16, rue Grange-Batelière.
Téléph. : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 29 MAI

Selig. *La prière d'Elisabeth*, dr., aff. 315
Eiko. *Les apparences sont trompeuses*, coméd. .. 355
Eclipse. *Le château de Bernard*, pl. air 120
— *Comment et par qui ?*, dr., aff. 294
— *La tenacité de Polycarpe*, com. 125
Eclair. *Effet de soleil sur les lacs*, pl. air 102
— *Monsieur Lecocq*, dr., 2 aff. 940
— *Willy, tambour de garde*, coméd., aff. .. 200
Film d'Art. *L'alibi*, dr., aff. 820
Monofilm. *John, ambulancier*, com., aff. 165

Agence Moderne Cinématographique
105, rue Saint-Lazare
Tél. : Central 20-78 *Télégr.* : Parifilm

LIVRABLE LE 5 JUIN

Film Parisien. *Le mystère du Château-Rouge* dr., aff. 945

Etablissements L. AUBERT
19, rue Richer, Paris
Téléph. : Bergère, 45-04. — Louvre, 03-91.

LIVRABLE LE 29 MAI

Nordisk. *La suffragette*, coméd., aff. 715
Sascha. *L'hiver en Styrie*, pl. air. 92
M.F.C. *Le camelot de Paris*, pathét., 2 aff. 1110
Pasquali. *Le masque qui saigne*, dr., 2 aff. 952
— *La myopie de Polidor*, com., aff. 185
Edison. *Le télégraphe de l'espionne*, film pol., aff. 318
Aquila. *La bête de nuit*, dr., 3 aff. 909

Agence Générale du Cinématographe A. BONAZ
21, Rue du Faubourg du Temple
Téléphone : Nord 49-43 *Adresse télégr.* : Cinéthor, Paris

La Mine aux millions, dr. pol., 2 aff. 980
Pépita, dr., aff. 990

Société Italienne CINÈS
(Filiale de Paris)
8, rue Saint-Augustin
Télégr. : Cinesital *Téléph.* : Louvre 20-25

LIVRABLE LE 29 MAI

Groupe n° 258. *Le phare éteint*, dr., 2 aff. 580
— *Patachon gentilhomme*, com., af. 183
— *Bidoni veille !...* com., aff. 167
— *Sienne*, panoram. 127

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
Téléph. : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 29 MAI

Octavius, amateur Détective n° 1. — Les bijoux de l'actrice, coméd., aff. 323
Une vie, dr., aff. 322
Une nuit à l'auberge, dr., aff. 280

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
Adr. tél. : Ergès-Paris *Téléph.* : Louvre 27-20.

LIVRABLE LE 29 MAI

Ambrosio. *Le masque charitable*, dr., aff. 713
— *Héritage de Rodolphi*, coméd., aff. .. 358
— *Ruse de belle-mère*, com., aff. 157
— *Le Trentin*, pl. air 115
Selig. *Pendant l'absence de sa femme*, coméd, af. 310
Standart. *Guguste et Toto musiciens* 130
Kineto. *La pêche aux saumons*, docum. 152

R. PRIEUR
3, rue de Rossini
Téléph. : Bergère 49-53

LIVRABLE LE 29 MAI

American Blache. *Les aventuriers*, dr., 2 aff... 960
Gloria Blache. *Romanesque*, coméd., aff. 635
— *Averse dans la montagne*, c., aff. 367

MM. DE DAUÉ ET OGER (Société Royal Vio)
31, rue Bergère, Paris
Téléph. : Bergère 45-80

LIVRABLE LE 29 MAI

Gloria. *Jusqu'à la mort* (joué par Lida Borelli) tragéd., 2 aff. 1640

Agence Améric. de Location (Sales Agency)
37, rue de Trévise
Téléph. : Central 34-80

Biograph. *Dans les steppes de l'Argentine*, dr. angois., 2 aff., exclus. 315
— *Tout ça pour un chapeau*, com., 2 aff., exclus. 179
— *L'homme primitif*, dr. prim., 5 af. excl. 950
Kalem. *Le contrebandier d'opium*, dr. sens., 3 aff., excl. 580

THANHOUSER

23, rue de la Michodière, Paris
Téléph: Central 27-44.

LIVRABLE LE 29 MAI

Thanhouser. *Dans l'ascenseur*, coméd., aff. 250

Transatlantic Film Co Ltd

6, rue de Hanovre
Téléph. : Gutenberg 72-51

LIVRABLE LE 29 MAI

Gold Seal. *Pendant la bataille*, dr. de guer., 3 aff. 525
— *Grève funeste*, dr. social, 3 aff. 630
Rex. *Cœur de gitane*, dr., 3 aff. 610
— *Père et fils*, dr. vécu, 3 aff. 628
Bison 101. *Juste châtiment*, dr. sens., 3 aff. 620

UNION ECLAIR LOCATION

12, rue Gaillon, Paris.
Téléph. : Gutenberg 30-92. — Louvre 14-18.

LIVRABLE LE 29 MAI

Eclair. *Reflet du passé*, dr., aff. 550
— *Les plantes carnivores*, docum. 112
W.A.F. *Durrazo*, pl. air 100
Savoia. *Les rayons K.*, dr., aff. 986

THE VITAGRAPH Co

15, rue Sainte-Cécile, Paris
Téléph. : Louvre 23-63

LIVRABLE LE 29 MAI

L'honneur du soldat (I, II, III), dram., aff. 757
Une erreur de malles, com., aff. 326
Un brave petit cœur (I et II), sentim., aff. 565
Pêche des écrevisses en Suède, docum. 71

Western Import Co Ltd

83bis, rue Lafayette
Téléph. : Louvre 39-60

LIVRABLE LE 29 MAI

Kay-Bee. *Le spectre de la jalousie*, dr., 2 aff. .. 572
Keystone. *Amour d'enfants*, coméd. enfant., aff. 303
Thanhouser. *Fatal soupçon*, dr., aff. 316

Etablissements GAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000
57, rue Saint-Roch. Paris
Téléph. : Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
Téléph. : Nord 14-23.

PROGRAMME No 25

Petit cœur d'enfant, sentim. 312
Le mariage du frotteur, com. 327
Léonce veut se suicider, coméd., 1 aff. 311
Le Caire, panorama 102
En chemin de fer à Karwendel, panorama 68

SÉRIE MONOPOL, EN COULEURS

SEVERO TORELLI

Drame 1208 mètres, 2 aff. 220/150, 1 aff. texte
24 agrandissements platino gravure

Compagnie Générale des Établis. PATHÉ Frères

CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS
Siège Social : 30, Bd des Italiens, Paris
Téléph. : Louvre 15-89.
Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,
104, rue de Paris, Vincennes
Téléph. : Roquette 34-95.

PROGRAMME No 16

Comica. *Caroline demoiselle d'honneur*, com. .. 175
Film Russe. *Le cœur brisé*, dr. 390
Max Linder. *Max maître d'hôtel*, com., aff. 305
Belge Cinéma Film. *Maudite soit la guerre*, dr., aff. 1050
Imperium Film. *Dakar, principal port de commerce de l'Afrique occidentale française*, pl. air 125
Comica. *Bigorno nègre*, com. 155
F. A. I. *Grandeur et déchéance*, dr., aff. 925
American Kinema. *Amour et dynamite*, com. .. 305
Swedish Film. *Sports d'hiver en Suède*, pl. air .. 155
Les animaux comestibles de la côte de la Manche, océanographie 155

Le Gérant : Charles LE FRAPER.

Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. BARROUX, 58, rue Greneta.

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième année. — N° 20. — 16 Mai 1914.

ANNONCIERS

N. B. — *Comme les pages d'annonces n'ont pas de numéros, regarder, pour trouver une annonce, soit à la page qui précède, soit à la page qui suit une page numérotée. — F. R. veut dire Feuillets Roses.*